



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Comité de la Balance des Paiements

# **BALANCE DES PAIEMENTS ET POSITION EXTERIEURE GLOBALE**

TOGO 2022





**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**

Ministère de l'Economie et des Finances

**Comité de la Balance des Paiements**

## **BALANCE DES PAIEMENTS ET POSITION EXTERIEURE GLOBALE**

TOGO 2022



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Nationale pour le Togo / Secrétariat du Comité**

## **BALANCE DES PAIEMENTS ET POSITION EXTERIEURE GLOBALE DU TOGO AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Décembre 2023**

---

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES ENCADRES.....</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES.....</b>	<b>8</b>
<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>9</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>10</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>I- COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES.....</b>	<b>14</b>
I.1- Balance commerciale des biens.....	16
I.1.1- Exportations de biens.....	16
I.1.1.1- Evolution globale des exportations de biens.....	16
I.1.1.2- Composition des exportations de biens.....	17
I.1.1.3- Orientation géographique des exportations.....	33
I.1.2- Importations de biens.....	41
I.1.2.1- Evolution globale des importations de biens.....	41
I.1.2.2- Composition des importations de biens.....	41
I.1.2.3- Orientation géographique des importations.....	46
I.2- Balance des services.....	57
I.2.1- Exportations de services.....	58
I.2.2- Importations de services.....	59
I.3- Compte du revenu primaire.....	60
I.4- Compte du revenu secondaire.....	61
<b>II- COMPTE DE CAPITAL.....</b>	<b>62</b>
II.1- Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits.....	62
II.2- Transferts de capital.....	62
<b>III- COMPTE FINANCIER.....</b>	<b>64</b>
III.1- Investissements directs.....	64
III.2- Investissements de portefeuille.....	64
III.3- Dérivés financiers.....	64
III.4- Autres investissements.....	65

---

<b>IV- CAPITAUX MONETAIRES.....</b>	<b>67</b>
IV.1- Actifs et engagements extérieurs de la Banque Centrale.....	67
IV.2- Actifs et engagements extérieurs des autres institutions de dépôt.....	68
IV.3- Actifs et engagements extérieurs de la Banque Centrale et des autres institutions de dépôt.....	68
IV.4- Avoirs de réserve.....	69
<b>V- POSITION EXTERIEURE GLOBALE.....</b>	<b>70</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>71</b>
<b>LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>72</b>

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEN	Actifs Extérieurs Nets
AIGE	Aéroport International Gnassingbé Eyadéma
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CAF (ou CIF)	Coût Assurance Fret (ou Cost Insurance Freight)
CCFCC	Comité de Coordination pour les Filières Café et Cacao
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
INSEED	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
FAB (ou FOB)	Franco à Bord (Free On Bord)
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
FSD	Fonds Social de Développement
IPPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADAT	Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture au Togo
PAL	Port Autonome de Lomé
PASA	Projet d'Appui au Secteur Agricole
PAUT	Projet d'Aménagement Urbain au Togo
PDC	Projet de Développement Communautaire
PEG	Position Extérieure Globale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PPAAO	Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPP	Partenariat Public-Privé
SNPT	Société Nouvelle des Phosphates du Togo
SEGUCE	Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
USD	Dollar américain
WACEM	West African Cement

---

## **LISTE DES ENCADRES**

Encadré 1 : Ajustements des exportations et importations de biens - Passage des statistiques du commerce extérieur aux données enregistrées en balance des paiements.....18

Encadré 2 : Échanges commerciaux entre le Togo et les autres pays de l'UEMOA.....56

---

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Balance des transactions courantes .....	14
Tableau 2 : Evolution du solde de la balance des biens .....	16
Tableau 3 : Evolution des exportations de biens .....	17
Tableau 4 : Evolution du service de la dette et des exportations de biens .....	17
Tableau 5 : Evolution des exportations de marchandises générales .....	18
Tableau 6 : Evolution des exportations de marchandises en commerce général .....	22
Tableau 7 : Evolution des exportations de produits agricoles .....	22
Tableau 8 : Evolution des quantités et valeurs de cacao exporté .....	24
Tableau 9 : Evolution des quantités et valeurs de café exporté .....	25
Tableau 10 : Evolution des quantités et valeurs de coton exporté.....	26
Tableau 11 : Evolution des exportations des autres matières premières agricoles .....	26
Tableau 12 : Evolution des exportations des autres produits d'origine végétale .....	27
Tableau 13 : Evolution des exportations de produits miniers .....	27
Tableau 14 : Evolution des quantités et valeurs de phosphates exportés.....	28
Tableau 15 : Evolution des quantités et valeurs de clinker exporté .....	29
Tableau 16 : Evolution des réexportations de produits pétroliers .....	30
Tableau 17 : Evolution des exportations de produits industriels .....	30
Tableau 18 : Evolution des exportations de ciment en valeur .....	31
Tableau 19 : Evolution des quantités et valeurs d'or non monétaire exporté .....	33
Tableau 20 : Répartition des exportations par zone géographique .....	33
Tableau 21 : Proportion des exportations en Afrique .....	39
Tableau 22 : Evolution des importations de biens .....	41
Tableau 23 : Evolution des marchandises générales importées .....	41
Tableau 24 : Evolution des importations de biens en commerce spécial .....	42
Tableau 25 : Evolution des importations en commerce spécial par grands groupes de produits .....	42
Tableau 26 : Evolution des importations des biens de consommation .....	43

Tableau 27 : Evolution des importations du groupe « Alimentation–Boissons-Tabacs ».....	43
Tableau 28 : Evolution des importations du groupe « Autres produits finis pour la consommation » .....	44
Tableau 29 : Evolution des importations d'énergie et lubrifiants .....	44
Tableau 31 : Evolution des importations des matières premières .....	45
Tableau 32 : Evolution des importations des biens d'équipement .....	45
Tableau 32 : Répartition des importations par zone géographique .....	46
Tableau 33 : Proportion des importations en provenance d'Afrique .....	55
Tableau 34 : Evolution de la balance des services .....	57
Tableau 35 : Evolution du solde des transports .....	57
Tableau 36 : Evolution du solde des voyages .....	58
Tableau 37 : Evolution du solde des autres services .....	58
Tableau 38 : Evolution des exportations de services .....	58
Tableau 39 : Evolution des importations de services .....	59
Tableau 40 : Evolution du solde du compte de revenu primaire .....	60
Tableau 41 : Evolution du solde des revenus des investissements.....	60
Tableau 42 : Evolution du solde du compte de revenu secondaire.....	61
Tableau 43 : Evolution du compte de capital .....	63
Tableau 44 : Evolution du solde du compte financier .....	64
Tableau 45 : Evolution des autres investissements .....	66
Tableau 46 : Evolution des actifs et engagements extérieurs de la Banque Centrale .....	67
Tableau 47 : Evolution des actifs et engagements extérieurs des autres institutions de dépôts .....	68
Tableau 48 : Actifs extérieurs nets de la Banque Centrale et des autres institutions de dépôts.....	69
Tableau 49 : Avoirs de réserve .....	66
Tableau 50 : Position extérieure globale .....	70

---

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1- Evolution des cours du café, du cacao et du coton.....	12
Graphique 2- Evolution de la balance des transactions courantes et de ses composantes.....	14
Graphique 3- Evolution des exportations de produits agricoles.....	23
Graphique 4- Evolution des exportations de cacao en quantité et en valeur.....	23
Graphique 5- Evolution des exportations de café en quantité et en valeur.....	24
Graphique 6- Evolution des exportations de coton fibre en quantité et en valeur.....	26
Graphique 7- Evolution des exportations de phosphate en quantité et en valeur.....	28
Graphique 8- Evolution des exportations de clinker en quantité et en valeur.....	29
Graphique 9- Evolution des exportations de ciment en valeur .....	31
Graphique 10- Evolution des parts relatives des exportations par zone géographique.....	34
Graphique 11- Evolution des importations en commerce spécial (volume et valeur).....	42
Graphique 12- Evolution des parts relatives des importations par zone géographique.....	47
Graphique 13- Evolution des actifs et engagements extérieurs de la Banque Centrale.....	67
Graphique 14- Evolution des actifs et engagements extérieurs des autres institutions de dépôt.....	68

---

## AVANT PROPOS

Le présent document analyse l'évolution de la balance des paiements et de la position extérieure globale du Togo au titre de l'année 2022. Conformément aux dispositions du Traité de l'UMOA et du Règlement relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, la BCEAO est chargée de l'établissement des comptes extérieurs des Etats membres de l'Union.

Les comptes extérieurs ou internationaux d'une économie retracent les relations économiques entre les résidents de cette économie et les non-résidents. Ils sont harmonisés avec les comptes du Système de Comptabilité Nationale. Les comptes extérieurs comprennent notamment la balance des paiements et la position extérieure globale (PEG). La balance des paiements est un état statistique qui résume les transactions entre résidents et non-résidents durant une période donnée. La PEG, quant à elle, donne, à un moment déterminé, la valeur des actifs et des passifs financiers des résidents d'une économie à l'égard des non-résidents.

La balance des paiements comprend le compte des transactions courantes ou compte courant, le compte de capital et le compte financier. Le compte courant enregistre les échanges de biens, de services, du revenu primaire et du revenu secondaire. Le compte de capital retrace les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits et les transferts en capital. Le compte financier recense les variations des acquisitions nettes d'actifs financiers et des accroissements nets des passifs. Contrairement au compte des transactions courantes et au compte de capital qui font apparaître les écritures en débit et crédit, le compte financier enregistre les opérations sur actifs et passifs financiers sur une base nette. En effet, les débits réalisés sur une catégorie donnée d'actifs ou de passifs sont compensés par les crédits effectués sur les mêmes actifs ou passifs. Le solde du compte financier est égal à la différence entre les acquisitions nettes d'actifs financiers et les accroissements nets des passifs. Ainsi, un solde du compte financier négatif traduit des entrées nettes de capitaux alors qu'un solde positif reflète des sorties nettes de capitaux. Le solde du compte financier est désigné par « capacité (excédent) ou besoin (déficit) de financement » vis-à-vis du reste du monde. Il correspond, en théorie, à la somme des soldes des comptes des transactions courantes et de capital.

Les comptes extérieurs de l'année 2022, comme ceux de 2011 à 2021, ont été élaborés conformément à la sixième édition du manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6) du Fonds Monétaire International (FMI). Le MBP6, édité en 2009, prend en compte les développements récents liés à la mondialisation des échanges, notamment l'accélération des mouvements de capitaux, les innovations financières et technologiques, ainsi que la multiplication des regroupements économiques et monétaires régionaux. Il assure également une meilleure cohérence avec les autres comptes statistiques introduits ou révisés après l'entrée en vigueur de la cinquième édition du manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale.

Dans ce document, la balance des paiements est présentée suivant deux (2) optiques : l'optique BCEAO et celle du FMI. A la différence de la présentation du FMI qui intègre les opérations financières de tous les secteurs institutionnels dans le compte financier, l'optique BCEAO exclut de ce compte les investissements de portefeuille, les dérivés financiers et les autres investissements de la Banque Centrale et des autres institutions de dépôts (banques). Ces opérations du secteur monétaire, retracées dans le poste des avoirs et engagements extérieurs nets, constituent le solde de la balance des paiements.

En outre, la monnaie de référence, dans tout le document, est le franc CFA, sauf indication contraire. De plus, le séparateur de milliers est matérialisé par un point « . ».

---

## RESUME

L'environnement économique et financier international a été marqué en 2022 par un ralentissement de la production mondiale, après le regain de dynamisme de la demande en 2021. Selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), publiées en octobre 2023, le taux de croissance de l'économie mondiale est ressorti à 3,5% en 2022, après la hausse de 6,3% enregistrée en 2021.

Au plan national, la situation économique en 2022 a été marquée par l'exécution des projets structurants de la Feuille de route gouvernementale, Togo 2025, la mise en œuvre des réformes économiques, financières et structurelles, y compris celles visant à accroître la production et les rendements agricoles, ainsi que les tensions inflationnistes engendrées notamment par les perturbations des chaînes d'approvisionnements logistiques liées à la pandémie de la Covid-19 et les effets du conflit russo-ukrainien. Le taux de croissance du PIB réel se chiffrerait à 5,8% en 2022, contre 6,0% en 2021.

Dans ce contexte, la balance des paiements a enregistré en 2022 un déficit de 16.818 millions, contre un excédent de 124.083 millions en 2021, soit un repli de 140.900 millions. Cette évolution fait suite principalement à l'aggravation de 73.273 millions du déficit du compte des transactions courantes et une hausse de 114.254 millions des sorties nettes au titre du compte financier, atténuées par l'augmentation de 46.897 millions du solde du compte de capital.

Le solde du compte des transactions courantes est passé de -103.563 millions en 2021 à -176.836 millions en 2022, soit une diminution de 73.273 millions. Cette tendance résulte de l'augmentation de 162.298 millions du déficit de la balance des biens et de la baisse de 3.503 millions de l'excédent du revenu primaire, atténuées par la consolidation des soldes des services (+19.167 millions) et du revenu secondaire (+73.361 millions).

Le compte de capital a dégagé un solde excédentaire de 311.712 millions en 2022, contre 264.815 millions l'année précédente, soit une hausse de 17,7%, imputable à l'accroissement, d'une part, des dons-projets reçus par l'Administration publique et, d'autre part, des transferts nets en capital reçus par les sociétés financières et non financières, ainsi que les ménages et les Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Ainsi, les échanges avec l'extérieur se sont soldés en 2022 par une capacité de financement de 134.876 millions, moins importante que le niveau de 161.252 millions enregistré l'année précédente.

Le compte financier a enregistré en 2022 des sorties nettes de capitaux à hauteur de 153.711 millions, contre des sorties nettes de 39.457 millions en 2021, en hausse de 114.254 millions, en ligne avec le désendettement net au titre des investissements directs et de portefeuille, ainsi que des autres investissements.

Les transactions extérieures, comparativement à l'année 2021, se sont soldées, en 2022, par une baisse des créances nettes des institutions de dépôt sur les non-résidents de 140.900 millions, en relation avec la diminution de 294.324 millions des créances nettes de la Banque Centrale, atténuée par l'accroissement de 153.424 millions de celles des autres institutions de dépôt.

S'agissant de la position extérieure globale nette, elle a enregistré un accroissement de 110.437 millions avec un solde net de -460.258 millions au titre de l'année 2022, contre -570.695 millions un an plus tôt, suite à une augmentation des avoirs, plus forte que celle des engagements.

---

## INTRODUCTION

L'environnement économique et financier international a été marqué en 2022 par un ralentissement de la production mondiale, après le regain de dynamisme de la demande en 2021. Selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), publiées en octobre 2023, le taux de croissance de l'économie mondiale est ressorti à 3,5% en 2022, après la hausse de 6,3% enregistrée en 2021. Cette décélération est liée à la conjonction de plusieurs chocs, notamment les fortes pressions inflationnistes induites par les répercussions négatives de la guerre en Ukraine, les hausses rapides des taux d'intérêt consécutives au resserrement de la politique monétaire dans de nombreux pays, en vue de lutter contre la forte remontée de l'inflation.

En effet, au cours de l'année 2022, les taux d'inflation ont atteint des niveaux particulièrement élevés, se situant dans de nombreux pays du monde bien au-delà des objectifs cibles des banques centrales. Globalement, le niveau général des prix à la consommation à l'échelle mondiale a augmenté de 8,7% en moyenne en 2022 contre 4,7% en 2021. L'accélération de l'inflation ainsi observée résulte des effets combinés de facteurs de demande et d'offre. Le choc inflationniste a été alimenté notamment par les tensions sur les cours des produits énergétiques et alimentaires que le conflit entre la Russie et l'Ukraine a accentués.

**Dans les pays industrialisés**, la croissance économique s'est établie à 2,6% en 2022, contre 5,4% en 2021.

**Aux Etats-Unis**, l'activité économique est passée de 5,9% en 2021 à 2,1% en 2022. Ce ralentissement s'explique par une baisse du pouvoir d'achat des ménages et un resserrement de la politique monétaire.

**Dans la Zone euro**, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel est passée de 5,3% en 2021 à 3,3% en 2022, impactée par les effets de contagion de la guerre en Ukraine, ainsi que le durcissement des conditions financières.

Dans les pays émergents et en développement, le taux de croissance est ressorti à 4,1% en 2022 contre 6,8% en 2021. En Chine, la croissance a ralenti, passant de 8,4% en 2021 à 3,0% en 2022, dans un contexte marqué par des confinements, en raison de la politique Zéro-Covid, et l'aggravation de la crise de l'immobilier. L'économie indienne a enregistré un taux de croissance de 7,2% en 2022 contre 9,1% en 2021. Au Brésil, le taux de croissance s'est établi à 2,9% en 2022, après une réalisation de 5,0% en 2021. En Russie, l'activité économique a été impactée par les sanctions occidentales, suite à son offensive en Ukraine. Le pays a ainsi enregistré une contraction de 2,1% en 2022, après une croissance de 5,6% en 2021.

**En Afrique subsaharienne**, la croissance du PIB est ressortie à 4,0% en 2022, après une évolution de 4,7% en 2021.

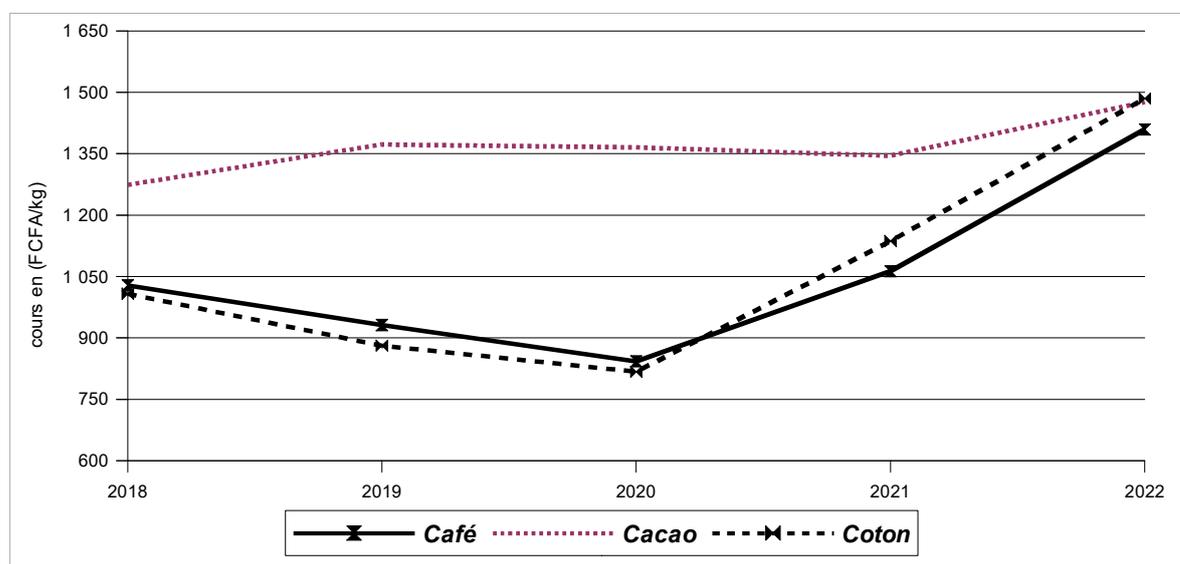
**Au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**, en dépit de la persistance d'une conjoncture internationale peu favorable et des problèmes sécuritaires au plan interne, l'activité économique est demeurée dynamique en 2022. Bien que la contribution du secteur extérieur a été négative, le taux de croissance est ressorti à 5,9% en 2022 après 6,1% en 2021. Cette croissance a été tirée principalement par les investissements réalisés dans le cadre de l'exécution de plusieurs chantiers de construction d'infrastructures ainsi que dans le secteur des hydrocarbures.

Les récoltes au titre de la campagne agricole 2022/2023 ont progressé dans la plupart des Etats membres de l'Union. Sur la base des estimations effectuées par les Services nationaux, la production vivrière dans l'Union est ressortie à 72.310.948 tonnes durant la campagne agricole 2022/2023, en hausse de 9,1% par rapport à la campagne précédente. Cette augmentation des récoltes serait essentiellement portée par celle des céréales (+4.551.983 tonnes, soit +16,7%) et des tubercules (+622.245 tonnes, soit +2,4%). Par rapport à la moyenne des cinq années précédentes, les récoltes de la campagne agricole 2022/2023 sont en augmentation de 7,7%.

Au titre des matières premières, les cours des produits de base ont poursuivi leur rebond entamé en 2021, en lien avec les contraintes pesant sur l'offre et l'approvisionnement des marchés, induites par le conflit entre la Russie et l'Ukraine. L'indice des principaux produits exportés, calculé par les Services de la BCEAO, affiche une hausse de 11,6% en 2022, après celle de 16,8% en 2021. Les prix des principaux produits alimentaires importés ont également connu une hausse importante (+22,0% en 2022, après +14,5% en 2021). La hausse des cours mondiaux des principales matières premières exportées par l'Union est localisée au niveau des produits énergétiques, avec notamment le gaz (+104,2%) et le pétrole (+40,0%), et des produits non énergétiques, comme le phosphate (+116,0%), l'uranium (+24,1%), le café (+17,9%), le coton (+16,7%), les huiles végétales (+8,8%) et le caoutchouc (+6,9%). En revanche, les cours du zinc (-28,2%), de la noix de cajou (-12,8%), du cacao (-2,3%) et du bois grume (-2,2%) se sont affaiblis durant la période. La hausse des prix concerne l'ensemble des produits de base importés, hormis le sucre (-2,7%). Les plus forts accroissements sont notés au niveau du blé (+28,3%), du riz (+23,6%) et des huiles végétales (+22,8%).

Les évolutions des cours du café, du cacao et du coton sont représentées sur le graphique ci-après.

**Graphique 1- Evolution des cours du café, du cacao et du coton**



Source : BCEAO

Au titre des principales cultures d'exportation, les récoltes ont également augmenté au cours de la campagne agricole 2022/2023 par rapport à la campagne précédente, à l'exception de celles de cacao et de coton-graine. La production de café est ressortie à 129.492 tonnes au cours de la campagne 2022/2023, en hausse de 53,4% par rapport à la campagne précédente. Cette évolution s'expliquerait en partie par l'effet du retour à une situation normale, après le repos végétatif dû au cycle de production, qui a induit une diminution des récoltes au cours de la campagne 2021/2022. La production d'arachide s'est élevée à 3.916.773 tonnes au cours de la campagne 2022/2023, en hausse de 7,8% par rapport à la campagne précédente, en raison de la bonne répartition spatio-temporelle des pluies dans la majorité des Etats membres de l'Union. La quantité de noix de cajou produite est estimée à 1.529.529 tonnes au cours de la campagne 2022/2023, en augmentation de 8,1% par rapport à la campagne précédente. Cette évolution est essentiellement imputable à la hausse de 7,2% des récoltes enregistrée en Côte d'Ivoire, plus gros producteur de noix d'anacarde, avec 67,6% de l'offre totale de l'Union durant la campagne 2021/2022.

---

La production de caoutchouc s'est chiffrée à 1.347.900 tonnes au cours de la campagne 2022/2023, en hausse de 22,5% par rapport à la saison agricole précédente, sous l'effet de l'augmentation des arbres arrivés à maturité. En revanche, la production de cacao connaîtrait une baisse de 5,7%, durant la campagne 2022/2023, en s'élevant à 2.116.729 tonnes au sein de l'Union. Cette situation refléterait l'impact des actions conduites par les Autorités ivoiriennes pour maîtriser la progression de l'offre de fèves, afin d'éviter une baisse trop importante des cours mondiaux. Les récoltes de coton-graine sont estimées à 2.472.226 tonnes, en diminution de 7,6% par rapport à la campagne 2021/2022, du fait de l'envahissement des exploitations, notamment au Burkina Faso et au Mali, par les jassides (insectes parasites du coton qui provoquent un jaunissement des feuilles).

**Au plan national**, la situation économique en 2022 a été marquée par l'exécution des projets structurants de la Feuille de route gouvernementale, Togo 2025, les réformes économiques, financières et structurelles, y compris celles visant à accroître la production et les rendements agricoles, ainsi que les tensions inflationnistes engendrées notamment par les perturbations des chaînes d'approvisionnements logistiques liées à la pandémie de la Covid-19 et les effets du conflit russo-ukrainien.

Dans ce contexte, l'évolution des principaux indicateurs en 2022 se présente comme suit :

- accroissement de 5,8% du PIB<sup>1</sup>, en termes réels, qui s'établit à 4.704.034 millions, contre 4.447.855 millions en 2021. En termes nominaux, le PIB passerait de 4.626.030 millions en 2021 à 5.095.794 millions en 2022, soit une progression de 10,2% ;
- progression de 7,6% de la moyenne de l'Indice National Harmonisé des Prix à la Consommation (INHPC) en 2022, contre un accroissement de 4,5% en 2021 ;
- hausse de 10,4% des recettes courantes de l'Etat qui se chiffrent à 927.424 millions en 2022 (18,2% du PIB), contre 839.878 millions en 2021 (18,2% du PIB) ;
- augmentation de 29,6% des dépenses et prêts nets de l'Etat qui s'établissent à 1.477.213 millions (29,0% du PIB) en 2022, contre 1.139.482 millions (24,6% du PIB) une année plus tôt ;
- hausse de 15,4% de la masse monétaire qui se chiffre à 2.607.782 millions en 2022, contre 2.260.512 millions une année plus tôt, se traduisant par un accroissement de 15,6% des dépôts en banque et de 13,8% de la circulation fiduciaire. Les créances sur l'économie augmentent de 16,7% en s'établissant à 1.663.537 millions (32,6% du PIB) en 2022, contre 1.425.038 millions (30,8% du PIB) en 2021, à la faveur notamment de la hausse des concours aux opérateurs économiques des branches d'activité « Industries manufacturières », « Bâtiments et travaux publics » et « Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels ». Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration publique centrale ont progressé, passant de 7.160 millions en 2021 à 184.271 millions en 2022. Quant aux actifs extérieurs nets, ils ont diminué de 1,7% pour s'établir à 1.077.606 millions en 2022, contre 1.096.651 millions, une année plus tôt.

Sous l'effet de ces évolutions, les échanges extérieurs en 2022 se sont traduits par un repli de 140.900 millions du solde global de la balance des paiements, qui est ressorti à -16.818 millions en 2022, contre 124.083 millions en 2021. Cette évolution résulte d'une hausse de 73.273 millions du déficit courant, d'une augmentation de 46.897 millions du solde du compte de capital et d'une dégradation de 114.254 millions des flux nets au titre du compte financier.

---

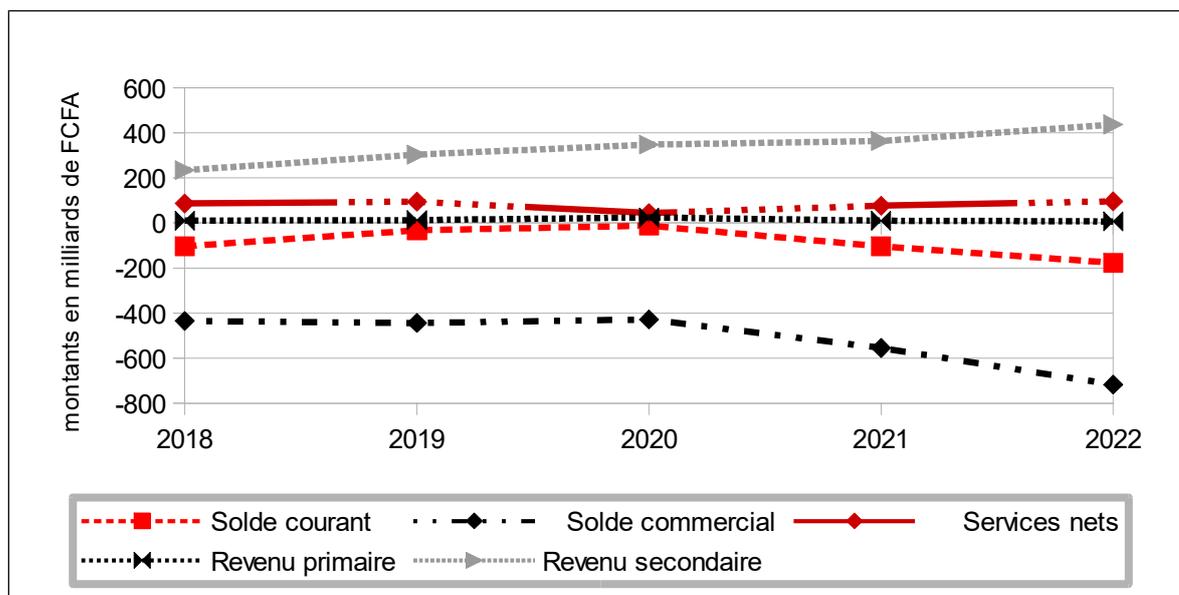
<sup>1</sup>Il s'agit du PIB calculé conformément au Système de Comptabilité Nationale (SCN) de 2008, avec 2016, comme nouvelle année de base.

## I- COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

En 2022 les transactions courantes du Togo se sont soldées par un déficit de 176.836 millions, en hausse de 70,8% par rapport au déficit de 103.563 millions enregistré une année plus tôt.

Cette évolution résulte de l'augmentation de 162.298 millions du déficit de la balance des biens et la baisse de 3.503 millions du solde excédentaire du revenu primaire, atténuées par la consolidation des soldes des services (+19.167 millions) et du revenu secondaire (+73.361 millions).

**Graphique 2 - Evolution de la balance des transactions courantes et de ses composantes**



Source : BCEAO

**Tableau 1- Balance des transactions courantes (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Biens et Services	-347 717	-348 971	-384 278	-477 687	-620 819	30,0%
Biens	-434 622	-443 465	-428 175	-554 538	-716 836	29,3%
Services	86 905	94 494	43 896	76 851	96 017	24,9%
Revenu primaire	10 742	12 962	24 609	10 339	6 836	-33,9%
Revenu secondaire	234 300	303 524	347 733	363 786	437 147	20,2%
<b>Balance courante</b>	<b>-102 675</b>	<b>-32 485</b>	<b>-11 936</b>	<b>-103 563</b>	<b>-176 836</b>	70,8%
<b>Balance courante hors dons publics</b>	<b>-135 858</b>	<b>-94 553</b>	<b>-49 131</b>	<b>-104 563</b>	<b>-206 797</b>	97,8%
PIB Nominal	3 904 353	4 097 073	4 259 505	4 626 030	5 095 794	10,2%
<b>Solde courant rapporté au PIB</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-1,2<sup>(*)</sup></b>
<b>Solde courant hors dons publics rapporté au PIB</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-4,1%</b>	<b>-1,8<sup>(*)</sup></b>

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO, INSEED et Comité PIB (estimations d'octobre 2023)

Le déficit courant a représenté 3,5% du PIB en 2022, contre 2,2% en 2021.

---

Hors dons officiels, le déficit courant s'est chiffré à 4,1% du PIB, contre 2,3% en 2021 sous l'effet conjugué :

- de l'accroissement du déficit des biens (balance commerciale) (+29,3%) ;
- de l'augmentation du solde excédentaire des services (+24,9%) ;
- de la régression du solde excédentaire du compte de revenu primaire (-33,9%) ;
- de la progression du solde excédentaire du compte de revenu secondaire (+20,2%).

## I.1- BALANCE COMMERCIALE DES BIENS

La balance commerciale du Togo est ressortie déficitaire en 2022. Ce déficit s'est établi à 716.836 millions, en aggravation de 29,3% par rapport aux 554.538 millions de l'année 2021. Cette évolution résulte de l'augmentation de 26,7% des importations de biens, atténuée par l'accroissement de 24,7% des exportations de biens.

Le taux de couverture des importations par les exportations, mesurant l'indépendance économique d'un pays à travers sa capacité à couvrir ses importations par ses exportations a baissé de 0,9 point de pourcentage, en s'établissant à 55,6% en 2022, contre 56,5% en 2021.

Le degré d'ouverture commerciale, mesurant le niveau des échanges d'une économie avec le reste du monde, s'établit à 24,7% en 2022, contre 21,6% en 2021. Il s'est amélioré de 3,1 points de pourcentage par rapport à 2021, en raison de l'évolution favorable des transactions du Togo avec l'extérieur (exportations et importations) plus importante que l'accroissement du PIB, en termes nominaux. En effet, au cours de la période sous revue, le PIB nominal progresserait de 10,2% alors que les exportations et importations ont globalement enregistré une augmentation de 26,0%.

**Tableau 2- Evolution du solde de la balance des biens (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Exportations (X)	600 446	618 200	694 988	720 833	899 204	24,7%
Importations (M)	1 035 068	1 061 666	1 123 163	1 275 371	1 616 040	26,7%
<b>Balance des biens</b>	<b>-434 622</b>	<b>-443 465</b>	<b>-428 175</b>	<b>-554 538</b>	<b>-716 836</b>	29,3%
PIB Nominal (PIB)	3 904 353	4 097 073	4 259 505	4 626 030	5 095 794	10,2%
<b>Taux de couverture (X)/(M)</b>	<b>58,0%</b>	<b>58,2%</b>	<b>61,9%</b>	<b>56,5%</b>	<b>55,6%</b>	<b>-0,9<sup>(*)</sup></b>
<b>Degré d'ouverture commerciale [(X+M)/2]/PIB</b>	<b>20,9%</b>	<b>20,5%</b>	<b>21,3%</b>	<b>21,6%</b>	<b>24,7%</b>	<b>3,1<sup>(*)</sup></b>

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO, INSEED et Comité PIB (estimations d'octobre 2023)

### I.1.1- Exportations de biens

#### I.1.1.1- Evolution globale des exportations de biens

Les exportations de biens du Togo au titre de l'année 2022 se sont chiffrées à 899.204 millions, en hausse de 24,7% par rapport aux 720.833 millions enregistrés en 2021.

Ces exportations concernent uniquement les marchandises générales.

Au cours de l'année sous revue, il n'y a pas eu d'exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international et d'or non monétaire.

**Tableau 3- Evolution des exportations de biens (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Marchandises générales (1) = (a) + (b)	590 285	618 200	694 988	720 833	899 204	24,7%
Commerce général (a)	510 794	528 728	563 320	598 354	840 537	40,5%
Ajustements (b)	79 491	89 473	131 668	122 479	58 668	-52,1%
Exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international (2)	0	0	0	0	0	-
Or non monétaire (3)	10 161	0	0	0	0	-
<b>TOTAL EXPORTATIONS DE BIENS (1)+(2)+(3)</b>	<b>600 446</b>	<b>618 200</b>	<b>694 988</b>	<b>720 833</b>	<b>899 204</b>	<b>24,7%</b>
PIB Nominal (PIB)	3 904 353	4 097 073	4 259 505	4 626 030	5 095 794	10,2%
Exportations de biens / PIB	15,4%	15,1%	16,3%	15,6%	17,6%	2,1 <sup>(*)</sup>

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO, INSEED et Comité PIB (estimations d'octobre 2023)

Le service de la dette extérieure rapporté aux exportations de biens est ressorti à 12,0% en 2022, en accroissement de 6,6 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2021. Ce ratio, qui permet d'apprécier la vulnérabilité du paiement du service de la dette extérieure face à un choc sur les recettes d'exportation, est largement en dessous du seuil plafond de vulnérabilité fixé à 15%, pour les pays à qualité de politiques et institutions moyenne.

**Tableau 4- Evolution du service de la dette et des exportations de biens (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Service de la dette extérieure	42 257	47 237	33 247	39 054	107 849	176,2%
Exportations de biens	600 446	618 200	694 988	720 833	899 204	24,7%
Service de la dette extérieure/Exportations de biens (en %)	7,0	7,6	4,8	5,4	12,0	6,6 <sup>(*)</sup>

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : Direction de la Dette Publique et du Financement, BCEAO

### I.1.1.2- Composition des exportations de biens

Les marchandises générales exportées se sont chiffrées en 2022 à 899.204 millions, en hausse de 24,7% par rapport aux 720.833 millions de 2021.

Ces niveaux d'exportation résultent des données du commerce général produites, sur la base des statistiques douanières, par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), sur lesquelles des ajustements sont opérés pour tenir compte des spécificités des statistiques de la balance des paiements.

Les opérations en commerce général se sont élevées à 840.537 millions en 2022, en accroissement de 40,5% par rapport aux 598.354 millions de 2021. Les ajustements se sont chiffrés à 58.668 millions en 2022, en diminution de 52,1% par rapport aux 122.479 millions de 2021. Ces ajustements ont concerné, entre autres, les écarts relevés entre les données douanières et celles des opérateurs économiques au titre des principaux produits d'exportation, ainsi que l'estimation du commerce non contrôlé et la prise en compte de l'exportation de l'électricité.

**Tableau 5- Evolution des exportations de marchandises générales (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Commerce général	510 794	528 728	563 320	598 354	840 537	40,5%
Ajustements	79 491	89 473	131 668	122 479	58 668	-52,1%
Ajustements de valeur	9 804	-1 557	-273	8 446	10 201	20,8%
Ajustements de chronologie	-3 413	998	1 525	-23 264	-9 763	-58,0%
Ajustements de couverture (commerce non contrôlé, électricité, etc.)	73 101	90 032	130 415	137 296	58 230	-57,6%
<b>Marchandises générales</b>	<b>590 285</b>	<b>618 200</b>	<b>694 988</b>	<b>720 833</b>	<b>899 204</b>	<b>24,70%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

La méthode d'estimation des ajustements est présentée dans l'encadré 1 ci-après.

**Encadré 1 : Ajustements des exportations et importations de biens - Passage des statistiques du commerce extérieur aux données enregistrées en balance des paiements**

Des ajustements de valeurs, de chronologie et de champ couvert sont opérés sur les statistiques du commerce extérieur, recueillies auprès de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED), pour le passage aux données enregistrées en balance des paiements.

**1. Ajustements de valeurs**

Pour chaque produit, le prix de marché est obtenu à partir d'une moyenne (pondérée des quantités exportées) des prix déclarés par les opérateurs économiques. L'écart entre le prix de marché et le prix obtenu des statistiques du commerce extérieur, appliqué aux quantités retracées dans le commerce extérieur pour chaque produit concerné permet d'obtenir le montant de l'ajustement à effectuer sur les valeurs issues des statistiques du commerce extérieur.

Pour l'année 2022, les ajustements de valeurs ont porté sur 10.201 millions, contre 8.446 millions une année plus tôt.

Le détail de ces ajustements est retracé dans le tableau ci-après.

*Tableau i : Ajustements de valeurs*

Produits	PRIX MOYEN A LA TONNE (en FCFA)			Tonnage du commerce extérieur (4)	Ajustements en FCFA (5)=(3)*(4)
	Exportateurs (1)	Commerce extérieur (2)	Différence (3)=(1)-(2)		
Café	1 158 223	1 033 475	124 749	5 145	641 772 917
Cacao	1 315 539	1 290 493	25 046	8 357	209 294 674
Coton fibre	1 237 871	1 248 095	-10 224	22 605	-231 109 495
Ciments	46 958	46 163	795	32 757	26 049 642
Clinker	45 856	42 177	3 679	867 282	3 190 774 744
Phosphates	117 631	113 760	3 871	1 643 790	6 363 824 461
<b>TOTAL DES AJUSTEMENTS DE VALEURS (en FCFA)</b>					<b>10 200 606 942</b>
<b>TOTAL DES AJUSTEMENTS DE VALEURS (en millions de FCFA)</b>					<b>10 201</b>

Sources : INSEED, Entreprises et BCEAO

## 2. Ajustements de chronologie

Ces ajustements sont fondés sur le fait que les statistiques du commerce extérieur recensent les déclarations en douane liquidées de l'année, tandis que la balance des paiements retient les transactions effectivement comptabilisées par les entreprises au cours de l'année. La date de chaque opération est celle du transfert de propriété des marchandises entre l'exportateur et l'importateur.

Les ajustements de chronologie permettent en pratique de corriger l'incidence de l'écart en volume découlant des décalages de dates d'enregistrement de certaines transactions par les Services douaniers et les opérateurs économiques. L'écart entre les quantités déclarées par les opérateurs et celles obtenues du commerce extérieur, appliqué aux prix du commerce extérieur pour chaque produit concerné permet d'obtenir le montant de l'ajustement de chronologie à effectuer sur les valeurs contenues dans les statistiques du commerce extérieur.

Pour 2022, ces ajustements se sont établis à -9.763 millions (contre -23.264 millions en 2021), selon le calcul ci-après.

Tableau ii : Ajustements de chronologie

Produits	TONNAGE (en tonne)			Prix moyen à la tonne en FCFA des Exportateurs (4)	Ajustements en FCFA (5)=(3)*(4)
	Exportateurs (1)	Commerce extérieur (2)	Différence (3)=(1)-(2)		
Café	3 311	5 145	-1 833	1 158 223	-2 123 143 993
Cacao	8 237	8 357	-120	1 315 539	-157 630 466
Coton fibre	21 985	22 605	-620	1 237 871	-767 434 484
Ciments	34 999	32 757	2 242	46 958	105 280 858
Clinker	874 027	867 282	6 745	45 856	309 283 498
Phosphates	1 583 180	1 643 790	-60 610	117 631	-7 129 621 139
<b>TOTAL DES AJUSTEMENTS CHRONOLOGIQUES (en FCFA)</b>					<b>-9 763 265 725</b>
<b>TOTAL DES AJUSTEMENTS CHRONOLOGIQUES (en millions de FCFA)</b>					<b>-9 763</b>

Sources : INSEED, Entreprises et BCEAO

## 3. Ajustements de champ couvert

Les ajustements de champ couvert permettent de prendre en compte les distorsions dues à la présence de non-résidents sur le territoire et à celle de résidents à l'étranger (exemple : déduction des importations des Ambassades). Il est également procédé sous cette rubrique, la prise en compte du commerce non contrôlé.

L'estimation du commerce non contrôlé, telle que ressortie des travaux de la Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des échanges intra-UEMOA de 2022 est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau iii : Exportations et importations non contrôlées du Togo (en millions de FCFA)**

Pays	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS		
	Statistiques du commerce extérieur (1)	Résultats de la cellule sous-régionale (2)	Ecart (3)=(2)-(1)	Statistiques du commerce extérieur (1)	Résultats de la cellule sous-régionale (2)	Ecart (3)=(2)-(1)
BENIN	79 143	104 230	25 087	3 784	33 588	29 805
BURKINA	104 264	117 690	13 426	14 016	24 903	10 888
COTE D'IVOIRE	70 897	73 209	2 313	22 970	53 697	30 727
GUINEE BISSAU	262	155	-107	3 369	2 111	-1 258
MALI	62 896	75 779	12 884	164	12 415	12 251
NIGER	36 285	39 158	2 873	1 068	8 444	7 376
SENEGAL	30 847	32 602	1 755	12 902	52 416	39 514
<b>TOTAL</b>	<b>384 593</b>	<b>442 823</b>	<b>58 230</b>	<b>58 272</b>	<b>187 575</b>	<b>129 302</b>

Sources : INSEED et BCEAO

En 2022, les exportations non contrôlées se sont chiffrées à 58.230 millions et les importations non contrôlées à 129.302 millions.

Après ajustement des données du commerce général, les coûts de l'assurance et du fret inclus dans les importations CAF sont déduits afin d'obtenir des valeurs FOB. Les charges d'assurance et de fret qui relèvent de la balance des services sont évaluées en utilisant les taux de fret et d'assurance qui se chiffrent à 15,1%.

Quant aux exportations, elles sont établies directement sur une base FOB par les Services douaniers.

La synthèse des ajustements est présentée dans le tableau ci-après.

**Tableau iv : Synthèse des ajustements**

LIBELLES	2021			2022			Variations 2022/2021		
	CREDIT	DÉBIT	SOLDE	CREDIT	DÉBIT	SOLDE	CRÉDIT	DÉBIT	SOLDE
<b>A- COMMERCE GÉNÉRAL - INSEED</b>	598 354	1 382 274	-783 920	840 537	1 693 627	-853 091	40,5%	22,5%	8,8%
Corrections sur importations et ré-exportations de produits pétroliers (a)	0	0	0	0	0	0			
Enregistrements à exclure des exportations (coton en transit au Togo) (b)			0			0			
Régimes et produits à exclure pour ajustement de champ statistique (c)	0	0	0	0	0	0			
- Privilèges diplomatiques			0			0			
- Entrée en zone franche et sortie de zone franche, de produits nationaux	0	0	0	0	0	0			
- Avitaillements (à imputer aux autres biens)			0			0			
- Or non monétaire (à imputer au poste or non monétaire de la BDP)	0	0	0	0	0	0			
<b>B- COMMERCE GÉNÉRAL - BDP (A-a-b-c)</b>	598 354	1 382 274	-783 920	840 537	1 693 627	-853 091	40,5%	22,5%	8,8%
Autres ajustements (d)	122 479	-106 903	229 383	58 668	-80 408	139 075	-52,1%	-24,8%	-39,4%
Ajustements pour fret et assurance		-208 723	208 723		-255 738	255 738		22,5%	22,5%
Ajustement chronologique - Tableau ii	-23 264		-23 264	-9 763		-9 763	-58,0%		-58,0%
Ajustements de valeurs - Tableau i	8 446		8 446	10 201		10 201	20,8%		20,8%
Commerce non repris ailleurs	137 296	101 820	35 476	58 230	175 330	-117 100	-57,6%	72,2%	-430,1%
CEB (importation et exportation d'électricité)	427	34 329	-33 902	453	44 770	-44 315	6,6%	30,4%	30,7%
Exportations non contrôlées (Tableau iii)	136 869		136 869	57 776		57 776	-57,8%		-57,8%
Importations non contrôlées (Tableau iii)		66 064	-66 064		129 302	-129 302		95,7%	95,7%
<b>C-TOTAL MARCHANDISES GÉNÉRALES FOB EN BDP (C=B+d)</b>	720 832,8	1 275 371	-554 538	899 204	1 613 220	-714 015	24,7%	26,5%	28,8%
IMPORTATIONS TOTALES EN VALEUR CAF		1 484 094			1 868 958			44,2%	

Sources : INSEED et BCEAO

En somme, il est ressorti de ce qui précède que le total des ajustements sur les exportations s'est chiffré à 58.668 millions en 2022, en repli de 52,1% par rapport aux 122.479 millions de 2021. Concernant les importations de 2022, les coûts de l'assurance et du fret sont évalués à 255.738 millions et le commerce non contrôlé (y compris les achats d'électricité) à 175.330 millions, contre respectivement 208.723 millions et 101.820 millions en 2021.

La progression des exportations en 2022 est impulsée par les ventes extérieures de tous les produits et en particulier les produits miniers et industriels.

**Tableau 6- Evolution des exportations de marchandises en commerce général (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Produits agricoles	101 197	110 705	122 460	111 164	149 249	34,3%
Produits miniers	99 522	91 320	95 102	108 015	223 576	107,0%
Produits pétroliers	46 205	37 527	34 008	40 054	74 612	86,3%
Produits industriels	233 563	249 462	267 746	284 545	325 455	14,4%
Autres produits	30 307	39 713	44 004	54 575	67 645	23,9%
<b>Commerce général</b>	<b>510 794</b>	<b>528 728</b>	<b>563 320</b>	<b>598 354</b>	<b>840 537</b>	<b>40,5%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

### I.1.1.2.1- Produits agricoles

Les exportations de produits agricoles du Togo portent sur les produits de rente traditionnels (cacao, café et coton fibre), les produits alimentaires d'origine végétale (céréales, farines, piments, épices, légumes et fruits), ainsi que d'autres matières premières agricoles (graines de coton, bois, autres oléagineux, etc.).

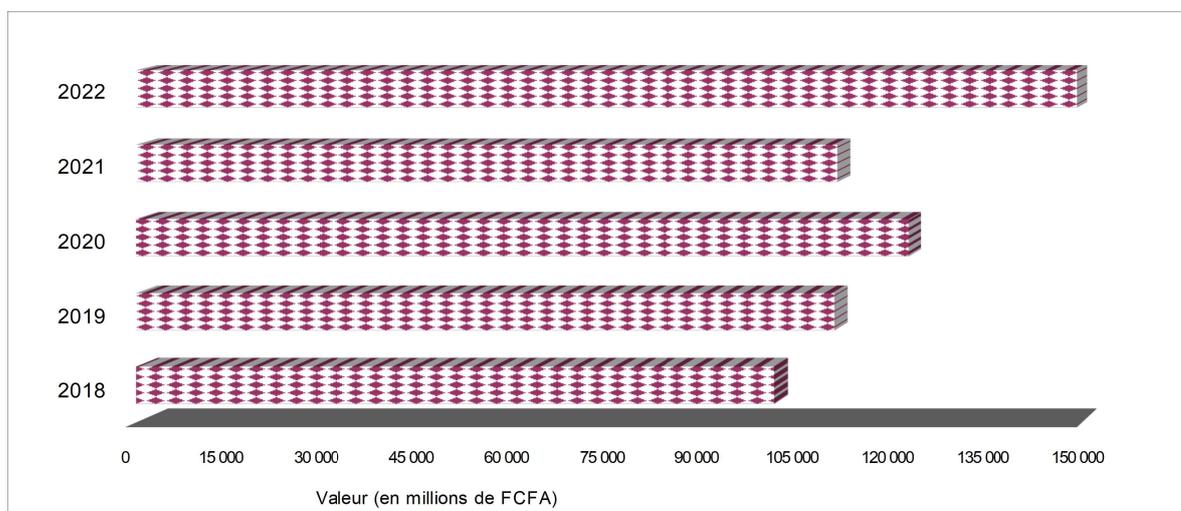
**Tableau 7- Evolution des exportations de produits agricoles (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Cacao	5 084	5 947	8 426	8 127	10 784	32,7%
Café	6 679	5 131	3 367	2 085	5 317	155,0%
Coton fibre	49 075	57 311	36 479	36 068	28 213	-21,8%
Autres matières premières agricoles	1 208	1 425	2 255	1 394	4 051	190,5%
Produits alimentaires d'origine végétale	39 151	40 892	71 934	63 490	100 884	58,9%
<b>Produits agricoles</b>	<b>101 197</b>	<b>110 705</b>	<b>122 460</b>	<b>111 164</b>	<b>149 249</b>	<b>34,3%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

En 2022, ces exportations se sont chiffrées en valeur à 149.249 millions, en hausse de 34,3% par rapport aux 111.164 millions enregistrés en 2021. Cette augmentation est essentiellement due à la progression des exportations des produits alimentaires d'origine végétale.

**Graphique 3- Evolution des exportations de produits agricoles (en millions)**



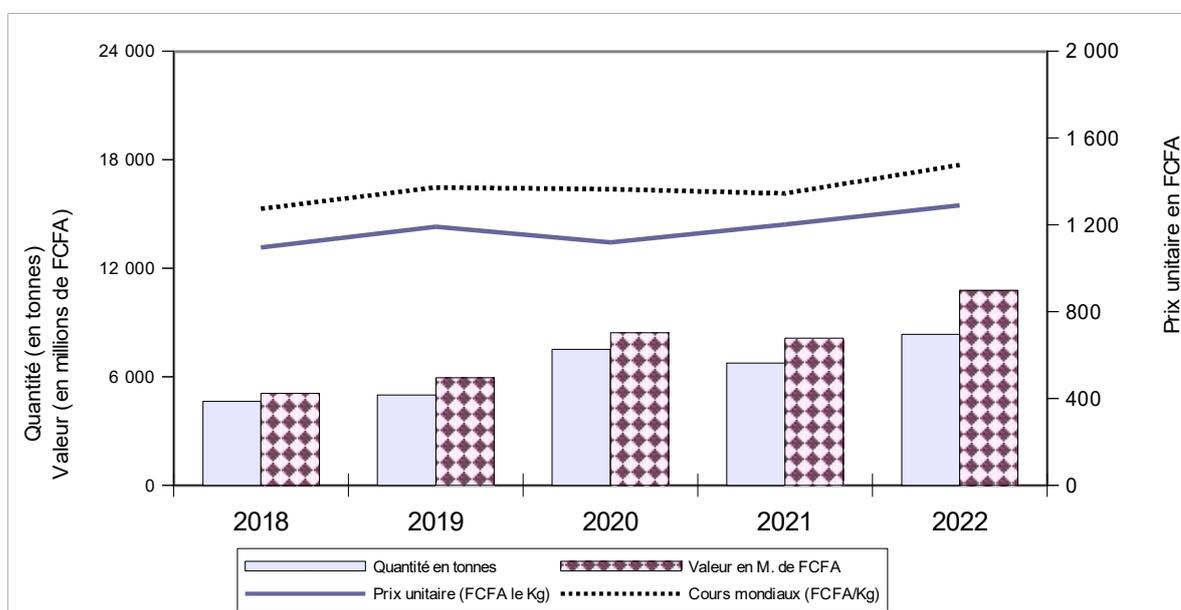
Sources : BCEAO et INSEED

### 1.1.2.1.1- Cacao

En 2022, les exportations de cacao ont généré des recettes de 10.784 millions, en hausse de 32,7% par rapport aux 8.127 millions enregistrés une année plus tôt.

La quantité exportée a également augmenté de 23,6%, en passant de 6.763 tonnes en 2021 à 8.357 tonnes une année plus tard.

**Graphique 4- Evolution des exportations de cacao en quantité et en valeur**



Source : INSEED

Quant au prix moyen de cession du cacao, il passe de 1.202 FCFA le kilogramme en 2021 à 1.290 FCFA le kilogramme en 2022, soit un accroissement de 7,4%.

Sur le marché international, le cours du cacao a connu une hausse de 9,7% en 2022, par rapport à 2021. En effet, le cours du cacao s'est établi, en moyenne, à 1.476 FCFA/kg en 2022, contre 1.345 FCFA/kg en 2021, en relation avec la baisse de l'offre du cacao au niveau mondial, en particulier en Côte d'Ivoire et au Ghana, respectivement premier et deuxième producteurs. Cette situation est liée principalement à la flambée des coûts des engrais, des produits agrochimiques et de la main-d'œuvre, ainsi que de mauvaises conditions météorologiques. Avec la hausse des coûts de production couplée à la mauvaise météorologie, la production des vergers cacaoyers a baissé.

En 2022, les principaux clients du Togo ont été les Pays-Bas, l'Italie et la Belgique.

**Tableau 8- Evolution des quantités et valeurs de cacao exporté**

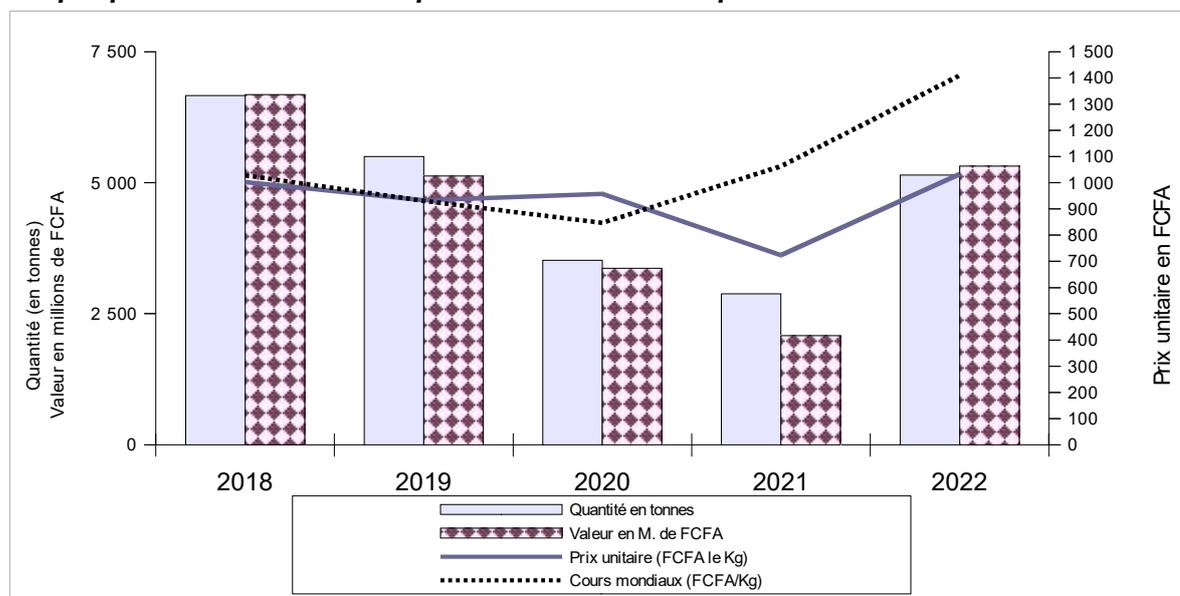
CACAO	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Quantité (tonnes)	2 961	4 638	4 992	7 526	6 763	8 357	23,6%
Valeur (millions de FCFA)	3 125	5 084	5 947	8 426	8 127	10 784	32,7%
Prix moyen (FCFA/kg)	1 055	1 096	1 191	1 120	1 202	1 290	7,4%

Source : INSEED

### 1.1.1.2.1.2- Café

En 2022, les recettes d'exportation de café se sont inscrites en hausse de 155,0% en s'établissant à 5.317 millions, contre 2.085 millions en 2021, en liaison avec la progression de 78,8% de la quantité exportée, dans un contexte de hausse de 42,5% de la collecte (2.178 tonnes en 2021 et 3.102 tonnes en 2022). L'augmentation de la quantité de café collectée en 2022 est liée, entre autres, à l'appui à l'entretien et à la fertilisation des plantations de caféiers, au recepage pour la régénération de vieilles caféières, ainsi qu'au soutien à la protection phytosanitaire des plantations du Gouvernement Togolais entre 2020 et 2022.

**Graphique 5- Evolution des exportations de café en quantité et en valeur**



Sources : CCFCC et INSEED

Le prix moyen de cession a augmenté de 42,7% pour s'établir à 1.033 FCFA le kilogramme en 2022, contre 724 FCFA le kilogramme une année plus tôt.

Quant au cours du café sur le marché international, il s'est établi à 1.409 FCFA le kilogramme en 2022, contre 1.063 FCFA le kilogramme une année plus tôt, soit un accroissement de 32,5%. Cette évolution est en relation, notamment avec la paralysie des transports maritimes due à la crise sanitaire, le conflit entre la Russie et l'Ukraine ayant fait bondir les prix des intrants agricoles et de l'énergie utilisée dans la torréfaction. En outre, des conditions climatiques défavorables en Colombie, troisième producteur mondial de café, qui ont affaibli la production mondiale face à une demande soutenue, ont également contribué à l'augmentation du cours du café.

En 2022, les principaux clients du Togo ont été l'Algérie, le Maroc et l'Italie.

**Tableau 9- Evolution des quantités et valeurs de café exporté**

CAFE	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Quantité (tonnes)	6 663	5 497	3 519	2 878	5 145	78,8%
Valeur (millions de FCFA)	6 679	5 131	3 367	2 085	5 317	155,0%
Prix moyen (FCFA/kg)	1 003	933	957	724	1 033	42,7%

Source : INSEED

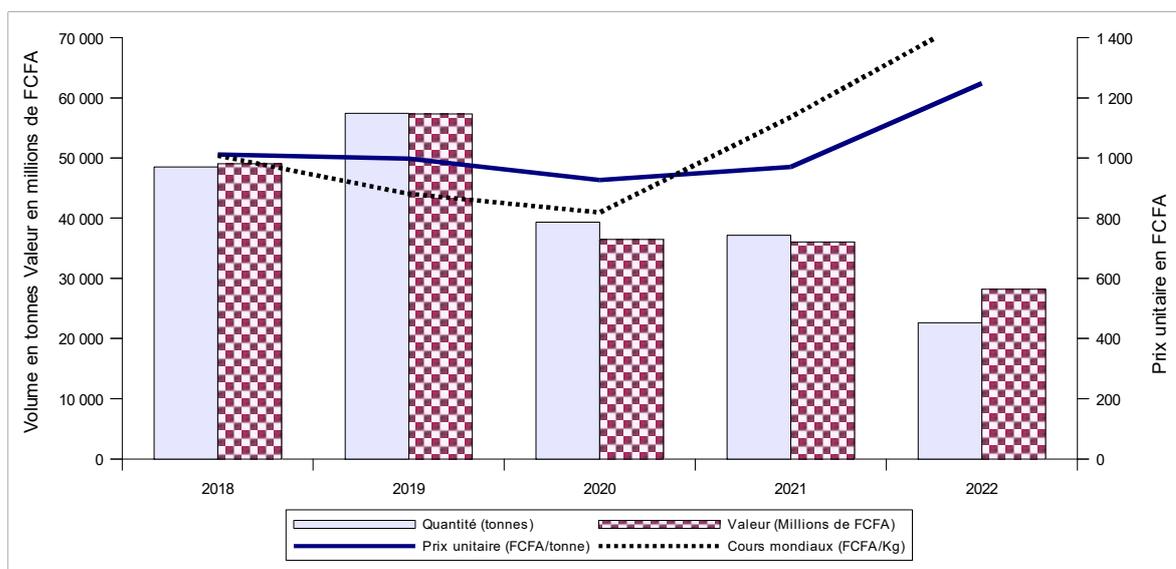
#### **I.1.1.2.1.3- Coton-fibre**

La valeur des exportations de coton-fibre a enregistré une diminution de 21,8% en se chiffrant à 28.213 millions en 2022, contre 36.068 millions en 2021. Cette évolution est liée à la baisse de 39,2% de la quantité exportée, en lien principalement avec la préférence pour la production de soja plus rentable, l'attaque des jassides et les mauvaises conditions climatiques au cours de la campagne 2022-2023.

Le prix moyen de cession a augmenté de 28,6% pour ressortir à 1.248 FCFA le kilogramme, contre 970 FCFA le kilogramme une année plus tôt.

Sur le marché international, le cours du coton a aussi connu, entre 2021 et 2022, une hausse de 30,7%, pour s'établir à 1.485 FCFA le kilogramme, contre 1.136 FCFA le kilogramme en 2021. L'accroissement du cours du coton est en lien avec la baisse de l'offre, toute chose restant égale par ailleurs. En effet, les conditions météorologiques défavorables dans certains principaux pays producteurs du coton, tels que le Pakistan et les Etats-Unis, ont conduit au resserrement de l'offre mondiale, tout en poussant les prix mondiaux à la hausse.

**Graphique 6- Evolution des exportations de coton fibre en quantité et en valeur**



Source : INSEED

En 2022, le coton-fibre a principalement été écoulé vers l'Asie (Pakistan, Inde, Indonésie, Bangladesh, Vietnam et Thaïlande).

**Tableau 10- Evolution des quantités et valeurs de coton exporté**

COTON FIBRE	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Quantité (tonnes)	48 493	57 415	39 341	37 165	22 605	-39,2%
Valeur (millions de FCFA)	49 075	57 311	36 479	36 068	28 213	-21,8%
Prix moyen (FCFA/kg)	1 012	998	927	970	1 248	28,6%

Source : INSEED

#### 1.1.1.2.1.4- Autres matières premières agricoles

En dehors des produits de rente traditionnels, le Togo a exporté en 2022, diverses matières premières d'origine végétale, notamment des graines de coton et du bois.

Les exportations de ces autres matières premières agricoles ont augmenté de 190,5% en s'établissant à 4.051 millions en 2022, contre 1.394 millions en 2021.

Les graines de coton ont principalement été écoulées vers le Burkina et l'Arabie Saoudite, et le bois vers l'Asie (Inde).

**Tableau 11- Evolution des exportations des autres matières premières agricoles (en millions)**

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Amandes de palme	2	5	7	2	7	254,0%
Graines de coton	731	836	1 525	470	1 956	316,1%
Arachides en coques	61	58	5	0	0	-
Bois	414	526	718	922	2 088	126,3%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1 208</b>	<b>1 425</b>	<b>2 255</b>	<b>1 394</b>	<b>4 051</b>	<b>190,5%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

### **I.1.1.2.1.5- Autres produits d'origine végétale**

Les autres produits d'origine végétale exportés par le Togo se composent essentiellement d'oléagineux, de céréales et farines, de piments et épices, de légumes et fruits ainsi que de fleurs et boutures.

En 2022, les exportations de ces produits se sont inscrites en hausse de 58,9%, en s'établissant à 100.884 millions, contre 63.490 millions en 2021. Cette progression est essentiellement imputable à l'augmentation de 78,5% des exportations des oléagineux, amoindrie essentiellement par une diminution de 31,4% des ventes extérieures des céréales et farines.

Les oléagineux, composés essentiellement de l'huile de palme et ses fractions (même raffinées, mais non chimiquement modifiées), des arachides (non grillées ni autrement cuites), des fèves de soja et des autres graines et fruits oléagineux, ont été principalement écoulés vers le Canada, les Etats-Unis, l'Inde, la CEDEAO (Niger, Bénin, Ghana, Sénégal) et l'Union Européenne (France).

Les céréales et farines ont été exportées vers l'UEMOA (Burkina, Bénin et Niger).

Pour les légumes et fruits, les principaux pays destinataires en 2022 ont été l'Inde, la France, la Belgique et le Canada.

**Tableau 12- Evolution des exportations des autres produits d'origine végétale (en millions)**

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Oléagineux	27 197	31 324	61 416	51 641	92 178	78,5%
Céréales et farines	2 756	2 461	6 005	8 875	6 088	-31,4%
Piments et épices	3	1	0	11	28	169,5%
Légumes et fruits	9 062	6 986	4 385	2 843	2 413	-15,1%
Fleurs et boutures	15	26	35	33	16	-52,4%
Divers	117	93	92	87	161	84,9%
<b>TOTAL</b>	<b>39 151</b>	<b>40 892</b>	<b>71 934</b>	<b>63 490</b>	<b>100 884</b>	<b>58,9%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

### **I.1.1.2.2- Produits miniers**

Les exportations de produits miniers du Togo portent principalement sur les phosphates et le clinker. En 2022, elles ont globalement augmenté de 107,0%, en s'établissant à 223.576 millions, contre 108.015 millions en 2021.

**Tableau 13- Evolution des exportations de produits miniers (en millions)**

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Phosphates	46 211	37 442	49 447	71 604	186 997	161,2%
Clinker	53 311	53 878	45 655	36 411	36 579	0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>99 522</b>	<b>91 320</b>	<b>95 102</b>	<b>108 015</b>	<b>223 576</b>	<b>107,0%</b>

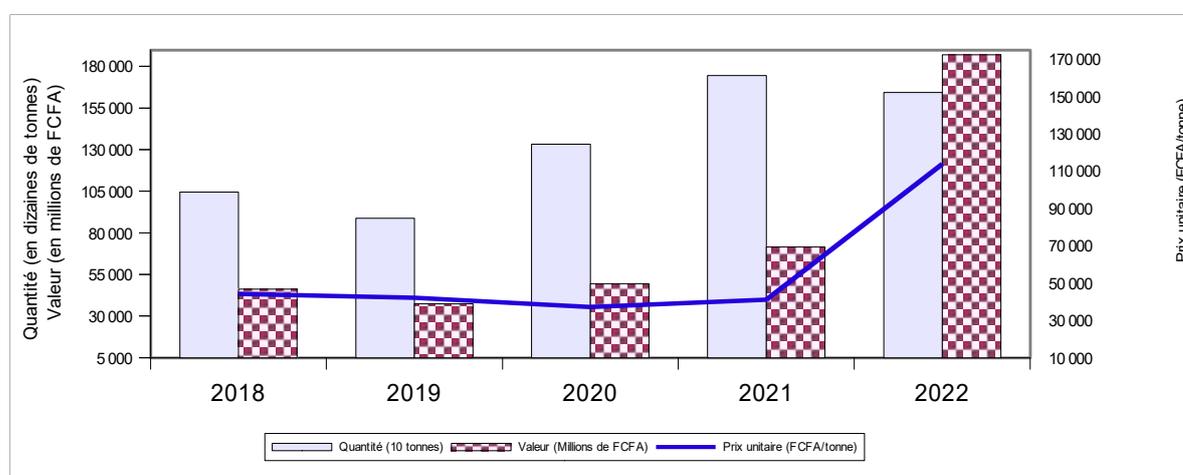
Sources : INSEED et BCEAO

### I.1.1.2.2.1- Phosphates

En valeur, les exportations de phosphates ont augmenté de 161,2% en 2022, en passant de 71.604 millions en 2021 à 186.997 millions une année plus tard. Cette évolution fait suite à un accroissement de 177,4% du prix moyen de cession du produit, suite à la hausse du cours international du phosphate et à l'appréciation du dollar par rapport au franc FCFA.

Le prix de la tonne métrique de phosphate a presque triplé, dans un intervalle d'un an, passant de 41.012 FCFA la tonne en 2021 à 113.760 FCFA la tonne en 2022, en raison principalement de la baisse de l'offre globale du produit, dans un contexte de hausse de la consommation mondiale d'engrais phosphatés, dont l'un des composants essentiels est le phosphate. En effet, les sanctions imposées à la Russie, grand producteur de phosphate, en raison du conflit russo-ukrainien, et le recul des exportations chinoises, ont fortement impacté l'offre de ce bien.

**Graphique 7- Evolution des exportations de phosphates en quantité et en valeur**



Sources : INSEED et BCEAO

**Tableau 14- Evolution des quantités et valeurs de phosphates exportés**

PHOSPHATES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Quantité (tonnes)	1 045 837	888 305	1 332 101	1 745 938	1 643 790	-5,9%
Valeur (millions de FCFA)	46 211	37 442	49 447	71 604	186 997	161,2%
Prix moyen (FCFA/tonne)	44 186	42 150	37 120	41 012	113 760	177,4%

Sources : INSEED et BCEAO

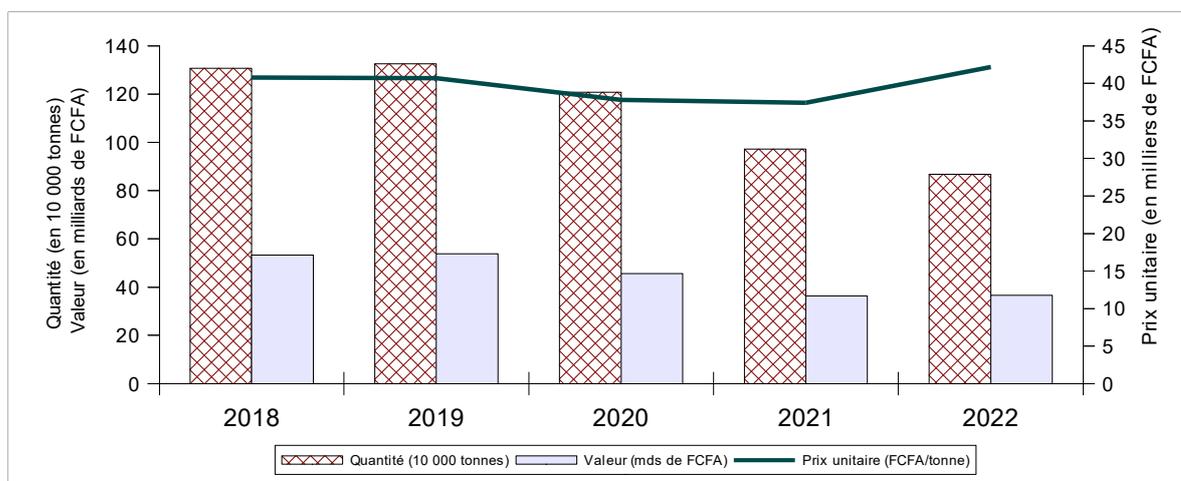
Au plan de la répartition du marché, l'Inde est le principal client du Togo en 2022, suivi de la Bulgarie, de la Nouvelle Zélande et de l'Australie.

### I.1.1.2.2.2- Clinker

En valeur, les exportations de clinker s'établissent à 36.579 millions en 2022, en progression de 0,5% par rapport aux 36.411 millions enregistrés en 2021.

Le prix moyen de vente est ressorti à 42.177 FCFA la tonne, contre 37.428 FCFA la tonne une année plus tôt. Cette évolution est essentiellement en lien avec l'augmentation, sur le marché international, des prix des produits énergétiques, notamment le gas-oil et le charbon, entrant dans le processus de production du clinker.

**Graphique 8- Evolution des exportations de clinker en quantité et valeur**



Sources : INSEED et BCEAO

**Tableau 15- Evolution des quantités et valeurs de clinker exporté**

CLINKER	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Quantité (tonnes)	1 307 301	1 324 832	1 207 970	972 808	867 282	-10,8%
Valeur (millions de FCFA)	53 311	53 878	45 655	36 411	36 579	0,5%
Prix moyen (FCFA/tonne)	40 779	40 668	37 794	37 428	42 177	12,7%

Sources : INSEED et BCEAO

En 2022, le Burkina-Faso, le Bénin et le Ghana ont été les pays importateurs du clinker togolais.

#### **I.1.1.2.2.3- Minerais de fer**

Aucune exportation de minerais de fer n'a été réalisée en 2022, une situation qui prévaut depuis 2016, en raison de la cessation d'activité de la société productrice.

#### **I.1.1.2.3- Produits pétroliers**

Les réexportations de produits pétroliers se chiffrent à 74.612 millions en 2022, contre 40.054 millions en 2021, soit une hausse de 86,3%.

Les réexportations de produits pétroliers ont été effectuées principalement à destination de la France, du Nigeria, du Ghana et du Gabon.

Pour l'essentiel de ces transactions, il s'agit d'avitaillement d'aéronefs et de navires.

**Tableau 16- Evolution des réexportations de produits pétroliers**

Type de produit	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Carburéacteur	24 489	19 620	18 146	21 149	42 505	101,0%
Gas-oil	781	956	1 628	2 974	3 637	22,3%
Huiles de moteur à 2 temps	3	14	40	19	40	105,6%
Autres	9 743	8 782	10 312	11 876	12 221	2,9%
Bitume de pétrole	11 188	8 156	3 881	4 035	16 210	301,7%
<b>Ensemble</b>	<b>46 205</b>	<b>37 527</b>	<b>34 008</b>	<b>40 054</b>	<b>74 612</b>	<b>86,3%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

#### I.1.1.2.4- Produits industriels

Les produits industriels exportés par le Togo se composent essentiellement de ciment, de produits sidérurgiques, de produits alimentaires, de textiles et d'articles d'habillement, de produits chimiques, ainsi que de machines et matériels de transport.

**Tableau 17- Evolution des exportations de produits industriels (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Ciment	4 497	1 710	1 211	1 978	1 512	-23,6%
Produits sidérurgiques	17 078	12 002	12 049	12 267	10 094	-17,7%
Produits alimentaires	36 090	47 665	54 835	65 757	80 382	22,2%
Textiles et articles d'habillement	22 637	24 594	21 047	24 666	24 341	-1,3%
Produits chimiques	43 149	52 994	56 293	45 316	60 032	32,5%
Machines et matériels de transport	52 061	48 089	57 478	69 353	60 297	-13,1%
Autres produits manufacturés	58 051	62 407	64 833	65 208	88 796	36,2%
<b>Produits industriels</b>	<b>233 563</b>	<b>249 462</b>	<b>267 746</b>	<b>284 545</b>	<b>325 455</b>	<b>14,4%</b>

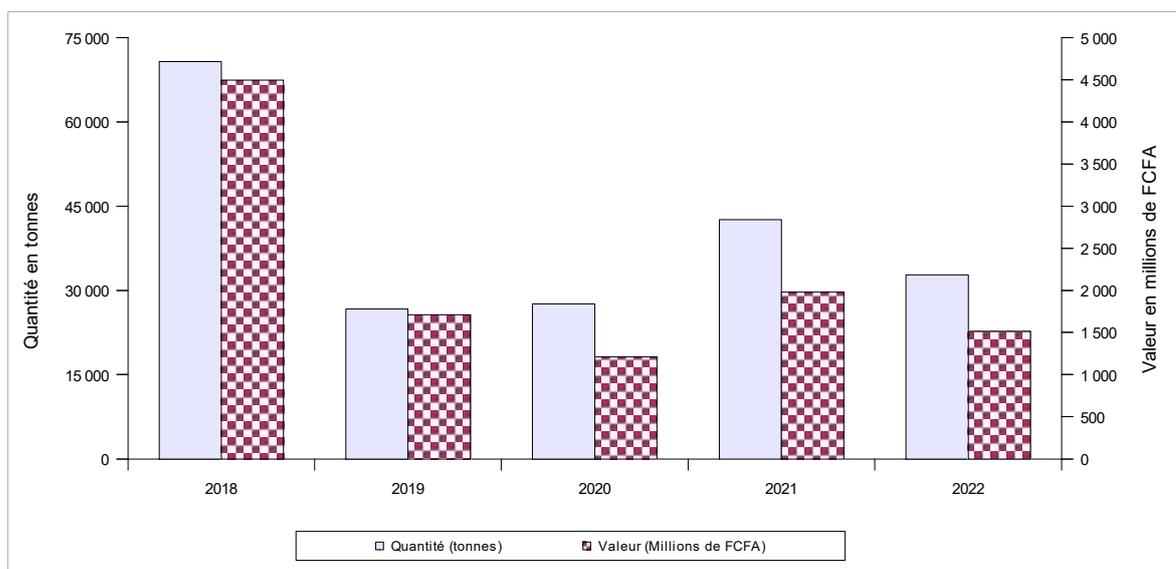
Sources : INSEED, Entreprises et BCEAO

En 2022, la valeur des exportations de produits industriels s'est établie à 325.455 millions, en augmentation de 14,4% par rapport aux 284.545 millions de 2021, en raison principalement des hausses enregistrées au niveau des groupes de produits : « Autres produits manufacturés » (+36,2%), « Produits alimentaires » (+22,2%) et « Produits chimiques » (+32,5%).

##### I.1.1.2.4.1- Ciment

Les recettes d'exportation de ciment ont régressé de 23,6% en 2022 en s'établissant à 1.512 millions, contre 1.978 millions une année plus tôt.

**Graphique 9- Evolution des exportations de ciment en quantité et en valeur**



Source : BCEAO et INSEED

Le principal pays acheteur du ciment togolais en 2022 est le Niger.

**Tableau 18- Evolution des quantités et valeurs de ciment exporté**

CIMENT	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Volume (tonnes)	70 708	26 651	27 575	42 568	32 757	-23,0%
Valeur (millions de FCFA)	4 497	1 710	1 211	1 978	1 512	-23,6%
Prix moyen (FCFA/tonne)	63 593	64 160	43 905	46 478	46 163	-0,7%

Sources : BCEAO et INSEED

#### **1.1.1.2.4.2- Produits sidérurgiques**

Les produits sidérurgiques rassemblent les métaux et ouvrages en métaux, principalement, les matériaux de construction comme les fers à béton et les tuyaux galvanisés en fer, en acier, en fonte ou en cuivre.

En 2022, les exportations de produits sidérurgiques ont baissé de 17,7% en s'établissant à 10.094 millions, contre 12.267 millions en 2021.

Ces produits ont été écoulés principalement vers les pays de l'UEMOA (Mali, Bénin et Niger) et d'Asie (Inde).

#### **1.1.1.2.4.3- Produits alimentaires**

Les produits des industries alimentaires couvrent notamment les farines de froment, les huiles raffinées, les boissons, les sucres et sucreries ainsi que les préparations à base de viande.

---

Les exportations de produits des industries alimentaires ont enregistré une hausse de 22,2% en s'établissant à 80.382 millions en 2022, contre 65.757 millions en 2021. Cet accroissement des ventes extérieures est principalement porté par les sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc) (+5.305 millions), le lait et crème de lait (+3.628 millions), les sons, remoulages et autres résidus (+2.256 millions), les sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur (+1.746 millions), les vins de raisins frais (+1.559 millions), le Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes (+828 millions) et les bières de malt (+420 millions).

Ces produits ont été essentiellement exportés vers les pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal), ainsi que le Ghana, la Guinée et la France.

#### ***1.1.1.2.4.4- Textiles et articles d'habillement***

En 2022, les exportations de ces produits se sont chiffrées à 24.341 millions, en baisse de 1,3% par rapport aux 24.666 millions enregistrés une année plus tôt.

Ces produits ont été essentiellement exportés vers les pays de l'UEMOA (Côte d'Ivoire et Sénégal).

#### ***1.1.1.2.4.5- Produits chimiques***

Les produits chimiques rassemblent notamment les engrais, les savons, les peintures et les produits de beauté.

Les exportations de ces produits ont progressé de 32,5%, en passant de 45.316 millions en 2021 à 60.032 millions une année plus tard. L'accroissement des ventes extérieures des produits chimiques est principalement portée par les Produits de beauté ou de maquillage (+8.426 millions), ainsi que les engrais minéraux ou chimiques azotés (+5.340 millions).

En 2022, les principaux clients du Togo ont été les pays de la CEDEAO (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Nigeria et Sénégal).

#### ***1.1.1.2.4.6- Machines et matériels de transport***

Les machines et matériels de transport concernent notamment les véhicules, les motocycles et les pièces détachées qui font l'objet de réexportation.

Ces transactions ont enregistré en 2022 une baisse de 13,1% en se chiffrant à 60.297 millions, contre 69.353 millions en 2021, en relation essentiellement avec le repli de 32,1% (-11.254 millions) des réexportations de motocycles.

Les machines et matériels de transport ont été principalement exportés vers les pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal), ainsi que la France et le Ghana.

#### ***1.1.1.2.4.7- Autres produits manufacturés***

Les autres produits manufacturés exportés par le Togo concernent particulièrement les sacs, les sachets et autres articles plastiques, ainsi que les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et ouvrages en cheveux.

Les exportations de ces produits ont progressé de 36,2% en s'établissant à 88.796 millions en 2022, contre 65.208 millions en 2021.

Ces produits ont été essentiellement écoulés vers les pays de la CEDEAO (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali et Niger), les États-Unis et la France.

#### 1.1.1.2.5- Exportations nettes de biens en négoce international<sup>2</sup>

En 2022, aucune transaction dans le cadre du négoce international n'a été effectuée.

#### 1.1.1.2.6- Exportations d'or non monétaire

Les exportations d'or non monétaire concernent l'or non détenu comme avoir de réserve et traité comme toute autre marchandise.

En 2022, aucune transaction sur l'or n'est réalisée, tout comme en 2021, 2020 et 2019.

Il convient de signaler que le Togo n'est pas un producteur d'or. Les expéditions relevées en 2018 sont des produits en provenance du Ghana, du Mali et du Burkina. Sur la période de 2019 à 2022, aucune réexportation d'or n'a été enregistrée au cordon douanier du pays.

**Tableau 19- Evolution des quantités et valeurs d'or non monétaire exporté**

OR NON MONETAIRE	2018	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
Volume (tonnes)	10,1	0	0	0	0	-
Valeur (millions de FCFA)	10 161	0	0	0	0	-
Prix moyen (millions de FCFA/tonne)	1 008	-	-	-	-	-

*Sources* : BCEAO et INSEED

#### 1.1.1.3- Orientation géographique des exportations

Sur la base des données enregistrées au cordon douanier, la répartition géographique en 2022, indique l'Afrique (56,4%) comme étant la principale destination des exportations du Togo, suivie de l'Asie (19,8%), de l'Europe (14,0%), de l'Amérique (5,4%) et de l'Océanie (4,4%).

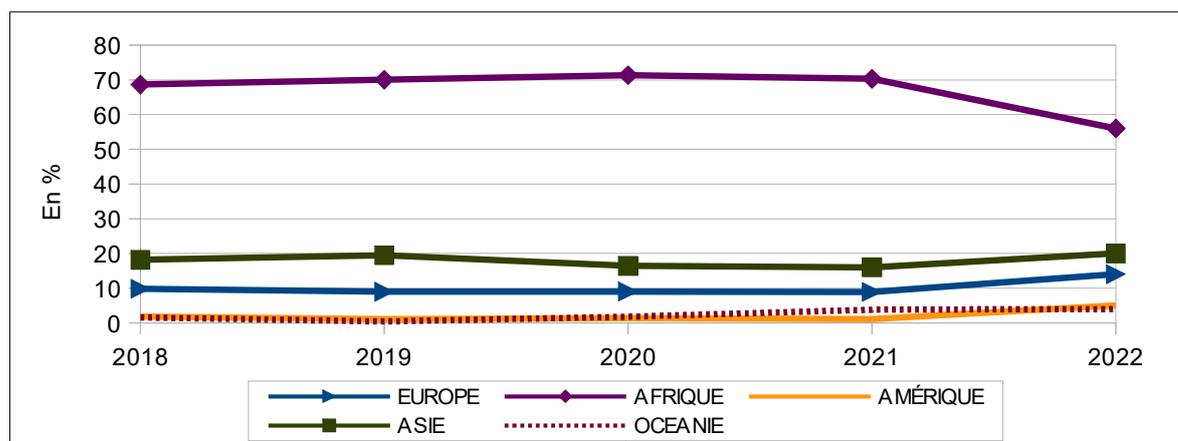
**Tableau 20- Répartition des exportations par zone géographique (en millions)**

	2018	Part / total	2019	Part / total	2020	Part / total	2021	Part / total	2022	Part / total	Var 22/21
EUROPE	50 132	9,8%	47 287	8,9%	50 958	9,0%	53 223	8,9%	117 446	14,0%	120,7%
AFRIQUE	350 549	68,6%	370 281	70,0%	401 886	71,3%	420 621	70,3%	474 046	56,4%	12,7%
AMÉRIQUE	9 307	1,8%	5852	1,1%	7 782	1,4%	6 371	1,1%	45 329	5,4%	611,5%
ASIE	92 720	18,2%	103 038	19,5%	92 652	16,4%	95 471	16,0%	166 659	19,8%	74,6%
OCEANIE	8 086	1,6%	2 270	0,4%	10 041	1,8%	22 667	3,8%	37 056	4,4%	63,5%
<b>TOTAL</b>	<b>510 794</b>	<b>100,0%</b>	<b>528 728</b>	<b>100,0%</b>	<b>563 320</b>	<b>100,0%</b>	<b>598 354</b>	<b>100,0%</b>	<b>840 537</b>	<b>100,0%</b>	<b>40,5%</b>

*Sources* : BCEAO et INSEED

<sup>2</sup> Le négoce international de biens s'applique lorsque la possession physique d'un bien n'est pas nécessaire pour que la transaction ait lieu.

**Graphique 10- Evolution des parts relatives des exportations par zone géographique (en %)**



*Sources : BCEAO et INSEED*

En 2022, les exportations à destination de l'Afrique ont augmenté de 12,7%, en passant de 420.621 millions en 2021 à 474.046 millions une année plus tard, du fait principalement de l'accroissement des ventes extérieures des produits ci-après : Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques (+18.478 millions), Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes (+13.515 millions), Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (+12.176 millions), Produits de beauté ou de maquillage (+8.417 millions) et Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc) (+5.298 millions).

En 2022, les principaux produits exportés par le Togo vers les pays africains sont les suivants :

- Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture en matières plastiques vers le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger ;
- Produits de beauté ou de maquillage vers le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Sénégal ;
- Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers ») vers le Bénin, le Burkina, le Ghana et le Niger ;
- Motocycles (y compris les cyclomoteurs) vers le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger ;
- Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées vers le Bénin, le Ghana, le Niger et le Sénégal ;
- Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles ; ouvrages en cheveux vers le Bénin, le Burkina, le Ghana et la Guinée ;
- Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants vers le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Niger ;
- Tissus de coton vers la Côte d'Ivoire et le Sénégal ;
- Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux vers l'Afrique du Sud, le Gabon et le Nigeria ;
- Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes vers le Bénin, le Burkina, le Ghana et le Mali ;

- Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool vers le Burkina, le Ghana et la Guinée ;
- Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc) vers le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal ;
- Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes ; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillasons et claies, par exemple) vers le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger ;
- Bières de malt vers le Bénin, le Burkina et le Niger ;
- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières vers la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria ;
- Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcoolisées vers le Ghana ;
- Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide, vers le Mali et le Niger ;
- Engrais minéraux ou chimiques azotés vers le Burkina ;
- Articles de friperie vers la Côte d'Ivoire ;
- Farines de froment (blé) ou de méteil vers le Bénin, Burkina et le Niger ;
- Véhicules automobiles pour le transport de marchandises vers le Burkina ;
- Barres en fer ou en aciers non alliés vers le Bénin, le Mali et le Niger ;
- Café, même torréfié ou décaféiné ; coques et pellicules de café ; succédanés du café contenant du café vers l'Algérie et le Maroc ;
- Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages ; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles vers le Ghana ;
- Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques vers le Bénin ;
- Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques vers le Mali ;
- Parties des appareils vers la Côte d'Ivoire ;
- Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses vers le Niger ;
- Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires vers le Ghana ;
- Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire vers le Mali.

En Afrique, les principaux pays partenaires du Togo en 2022 sont ceux de la CEDEAO avec 96,3% des exportations. Ce sont particulièrement :

- 
- le Burkina (22,0%), avec les ciments hydrauliques (dits « clinkers »), les articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchon, le lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles ; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs, les vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool, les engrais minéraux ou chimiques azotés, les tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes ; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillasons et claies, par exemple), les bières de malt, les motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars ; side-cars, les autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n°s 39.01 à 39.14, les véhicules automobiles pour le transport de marchandises, les farines de froment (blé) ou de méteil, les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, les autres graines et fruits oléagineux, même concassés, les sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc), les eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 20.09, ainsi que les fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion ; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement ;
  - le Bénin (16,7%), avec les produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, l'huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, les articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques, les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits «clinkers»), même colorés, les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles, les motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, les bières de malt, le lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, les tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques, les tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes ; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillasons et claies, par exemple), les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, les farines de froment (blé) ou de méteil, les autres barres en fer ou en aciers non alliés, les boteurs (bulldozers), boteurs biaux (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés, les sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc), ainsi que les vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool ;

- 
- la Côte d'Ivoire (15,0%), avec les articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques, les motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars ; side-cars, les sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc), le lait et crème de lait, les produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer ; préparations pour manucures ou pédicures, les articles de friperie, les autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, les autres ouvrages en matières plastiques, les tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes ; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillasons et claies, par exemple), les préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés ; farine de moutarde et moutarde préparée, les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, les filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages ; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles, les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles, ainsi que les ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction ;
  - le Mali (13,3%), avec les motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, les articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques, les produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer ; préparations pour manucures ou pédicures, les tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes ; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillasons et claies, par exemple), les autres ouvrages en matières plastiques, la vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques, les sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide, les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base ; des sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc), les autres barres en fer ou en aciers non alliés, les accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire, les pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni ; couscous, même préparé, les eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 20.09, les tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, les autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, les articles de friperie, ainsi que les vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool ;

- le Ghana (9,9%), avec les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles ; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs, les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, les vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool ; les eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, l'huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, les marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2,5, et albâtre, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, les produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer ; préparations pour manucures ou pédicures, les motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars ; side-cars, les filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages ; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles ; autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, les autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, les sacs et sachets d'emballage, ainsi que les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers ») ;
- le Niger (7,7%), avec l'huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, les sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide, les motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars ; side-cars, le lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, les cyanures, oxycyanures et cyanures complexes, les sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses, les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »), même colorés, les articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques, les farines de froment (blé) ou de méteil, les bières de malt, les tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes ; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillasons et claies, par exemple), les autres barres en fer ou en aciers non alliés, ainsi que les pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées ;
- le Sénégal (6,5%), avec les tissus de coton, l'huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, les produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, ainsi que les sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc) ;
- le Nigeria (4,2%), avec le coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, les produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, les autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, ainsi que les articles de friperie.

**Tableau 21- Proportion des exportations en Afrique**

ZONES GÉOGRAPHIQUES	2018	2019	2020	2021	2022
<b>UEMOA</b>	<b>76,8%</b>	<b>77,0%</b>	<b>79,4%</b>	<b>80,0%</b>	<b>81,1%</b>
Bénin	17,0%	17,4%	14,0%	15,3%	16,7%
Burkina	24,4%	20,9%	19,3%	20,2%	22,0%
Côte d'Ivoire	12,3%	11,7%	8,9%	11,0%	15,0%
Guinée-Bissau	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Mali	8,7%	11,8%	18,2%	15,8%	13,3%
Niger	12,7%	13,0%	11,9%	11,4%	7,7%
Sénégal	1,5%	2,1%	7,0%	6,2%	6,5%
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	<b>19,8%</b>	<b>18,8%</b>	<b>17,9%</b>	<b>17,4%</b>	<b>15,1%</b>
Ghana	11,0%	12,6%	11,4%	12,4%	9,9%
Guinée	0,7%	0,5%	0,7%	0,7%	0,9%
Nigeria	7,6%	5,6%	5,6%	4,0%	4,2%
Autres CEDEAO (hors UEMOA)	0,4%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%
<b>CEMAC</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,1%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,9%</b>
Cameroun	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%
Congo (Brazzaville)	0,4%	0,8%	0,3%	0,2%	0,2%
Gabon	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,9%
Guinée Equatoriale	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
République Centrafricaine	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
Tchad	0,3%	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%
<b>AUTRES PAYS D'AFRIQUE</b>	<b>1,4%</b>	<b>2,1%</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,9%</b>
Afrique du Sud	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,3%
Angola	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
Maroc	0,3%	1,1%	0,5%	0,2%	0,3%
République Démocratique du Congo (Ex-Zaïre)	0,2%	0,8%	0,2%	0,2%	0,1%
Tunisie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres	0,8%	0,0%	0,4%	0,6%	0,7%
<b>AFRIQUE</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

*Sources : BCEAO et INSEED*

En ce qui concerne l'Asie, deuxième destination continentale des produits du Togo, les exportations ont augmenté de 74,6%, en passant de 95.471 millions en 2021 à 166.659 millions une année plus tard.

Les principaux produits exportés par le Togo vers l'Asie en 2022 sont :

- les phosphates, vers l'Inde ;
- le coton vers le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, la Thaïlande et le Viêt-Nam ;
- les fèves de soja vers l'Inde ;
- les graines et fruits oléagineux vers la Chine ;
- l'huile de soja et ses fractions vers la Chine ;
- le cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés vers l'Inde.

Les exportations vers l'Europe ont progressé de 120,7%, en passant de 53.223 millions en 2021 à 117.446 millions en 2022, du fait principalement de la hausse de 28.242 millions des exportations de phosphates et de 21.503 millions d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes.

En 2022, les exportations du Togo vers l'Europe ont concerné, pour l'essentiel :

- 
- les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux vers la France ;
  - les phosphates vers la Bulgarie ;
  - les fèves de soja vers la France, l'Italie et les Pays-Bas ;
  - le cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés vers la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas ;
  - les farines de graines ou de fruits oléagineux, autres que la farine de moutarde vers l'Allemagne et la France ;
  - les jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants vers la France.

A destination de l'Amérique, les exportations se sont établies à 45.329 millions en 2022, contre 6.371 millions en 2021, soit un accroissement de 611,5%. Ces ventes extérieures ont principalement porté sur les fèves de soja vers le Canada et les Etats-Unis, ainsi que les tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja, les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles, ainsi que les cires végétales vers les Etats-Unis.

Les exportations à destination de l'Océanie se sont établies à 37.056 millions en 2022, après un niveau de 22.667 millions enregistré en 2021, en hausse de 63,5%. Elles ont essentiellement concerné les expéditions de phosphates, en direction de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

## I.1.2- Importations de biens

### I.1.2.1- Evolution globale des importations de biens

En 2022, les importations de biens, optique balance des paiements, se sont chiffrées à 1.616.041 millions, en progression de 26,7% par rapport aux 1.275.371 millions de 2021.

Les importations de biens représentent 31,7% du PIB nominal en 2022, contre 27,6% un an plus tôt.

**Tableau 22- Evolution des importations de biens (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Marchandises générales	1 026 420	1 061 666	1 123 163	1 275 371	1 613 220	26,5%
Or non monétaire	8 647	0	0	0	2 821	-
<b>IMPORTATIONS DE BIENS</b>	<b>1 035 068</b>	<b>1 061 666</b>	<b>1 123 163</b>	<b>1 275 371</b>	<b>1 616 041</b>	<b>26,7%</b>
PIB Nominal (PIB)	3 904 353	4 097 073	4 259 505	4 626 030	5 095 794	10,2%
Importations de biens / PIB	26,5%	25,9%	26,4%	27,6%	31,7%	4,1 <sup>(*)</sup>

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO, INSEED et Comité PIB (estimations d'octobre 2023)

### I.1.2.2- Composition des importations de biens

L'évolution des marchandises importées<sup>3</sup> en commerce général se présente comme suit.

**Tableau 23- Evolution des marchandises générales importées (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
1- Importations commerce général (CAF) (1.a + 1.b)	990 505	1 082 257	1 177 504	1 382 274	1 693 627	22,5%
1.a- Importations commerce spécial (CAF)	973 358	1 127 089	1 227 539	1 424 821	1 776 608	24,7%
1.b- Mouvements d'entrepôt	17 147	-44 832	-50 035	-42 548	-82 981	95,0%
2- Ajustement (commerce non contrôlé+CEB)	185 482	142 829	123 461	101 820	175 330	72,2%
2.a- Commerce non contrôlé	108 298	74 105	59 438	67 491	130 560	93,4%
1.b- CEB	77 184	68 724	64 023	34 329	44 770	30,4%
3- Importations ajustées (CAF) (1+2)	1 175 987	1 225 086	1 300 966	1 484 094	1 868 958	25,9%
4- Reclassification du fret et assurance (1*15,1% à partir de 2015, contre 1*16% initialement)	-149 566	-163 421	-177 803	-208 723	-255 738	22,5%
<b>Marchandises générales importées (FOB) (3+4)</b>	<b>1 026 420</b>	<b>1 061 666</b>	<b>1 123 163</b>	<b>1 275 371</b>	<b>1 613 220</b>	<b>26,5%</b>
PIB Nominal (PIB)	3 904 353	4 097 073	4 259 505	4 626 030	5 095 794	10,2%
Importations ajustées CAF /PIB (%)	30,1%	29,9%	30,5%	32,1%	36,7%	4,6 <sup>(*)</sup>

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

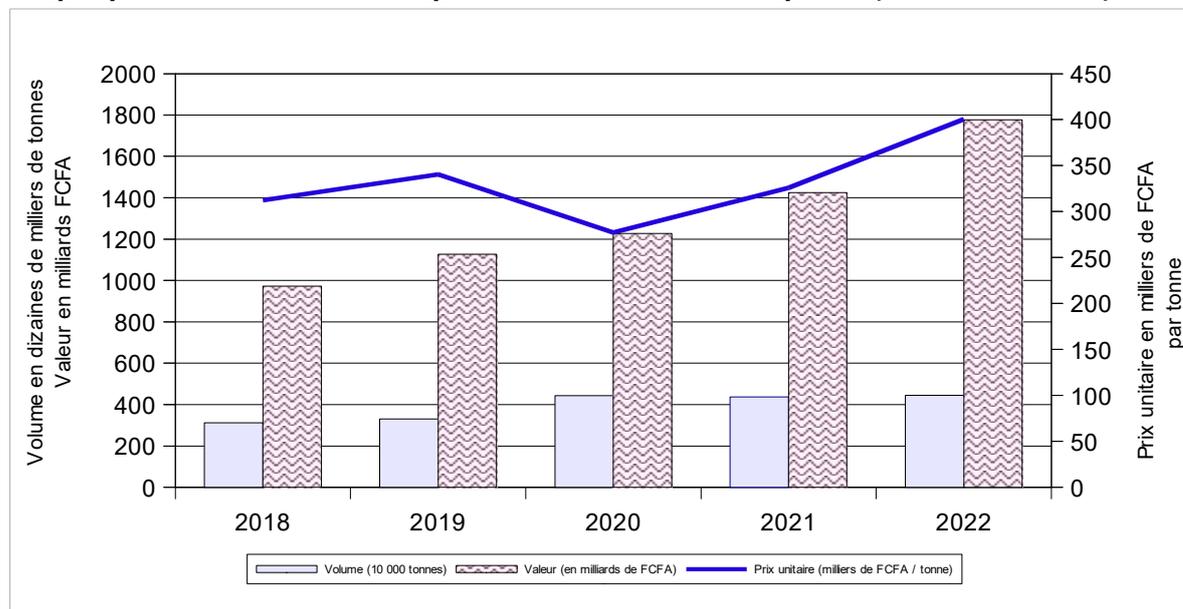
Sources : BCEAO, INSEED et Comité PIB (estimations d'octobre 2023)

<sup>3</sup>Les marchandises générales sont constituées des marchandises recensées en commerce spécial, auxquelles s'ajoutent celles faisant l'objet de mouvements d'entrepôts et les ajustements pour se conformer aux concepts de balance des paiements. La valeur FOB des marchandises générales est obtenue après déduction des frets et assurances reclassés dans les services.

### I.1.2.2.1- Importations de biens en commerce spécial

En 2022, les achats extérieurs de biens classés en commerce spécial se sont chiffrés à 1.776.608 millions, contre 1.424.821 millions en 2021, soit une hausse de 24,7%.

**Graphique 11- Evolution des importations en commerce spécial (volume et valeur)**



Sources : BCEAO et INSEED

**Tableau 24- Evolution des importations de biens en commerce spécial (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Volume (milliers de tonnes)	3 116	3 309	4 431	4 373	4 436	1,4%
Valeur (millions de FCFA)	973 358	1 127 089	1 227 539	1 424 821	1 776 608	24,7%
Prix moyen (FCFA/tonne)	312 400	340 591	277 038	325 809	400 466	22,9%

Sources : BCEAO et INSEED

La hausse de la valeur des importations en 2022 est attribuable aux groupes de produits «Energies et lubrifiants», « Matières premières et produits semi-finis », « Biens d'équipement » et « Biens de consommation », dont les factures CAF ont respectivement augmenté de 73,8%, 36,7%, 14,3% et 3,3%.

**Tableau 25- Evolution des importations en commerce spécial par grands groupes de produits (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Biens de consommation	335 975	384 160	397 369	488 411	504 751	3,3%
Énergies et lubrifiants	166 873	165 316	164 789	198 830	345 619	73,8%
Matières premières et produits semi-finis	260 891	290 637	329 219	370 929	507 009	36,7%
Biens d'équipement	209 619	286 976	336 163	366 652	419 229	14,3%
<b>Importations en commerce spécial (CAF)</b>	<b>973 358</b>	<b>1 127 089</b>	<b>1 227 539</b>	<b>1 424 821</b>	<b>1 776 608</b>	<b>24,7%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

### I.1.2.2.1.1- Biens de consommation

Les biens de consommation importés ont augmenté en valeur de 3,3% en s'établissant à 504.751 millions en 2022, contre 488.411 millions une année plus tôt. Cette évolution est principalement imputable à l'accroissement des importations du sous-groupe « Alimentation-Boissons-Tabacs » (+15,1%), conjugué à la baisse de celles du sous-groupe « Autres produits finis pour la consommation » (-3,5%) d'une année à l'autre.

La part des biens de consommation dans les importations totales a diminué de 5,9 points de pourcentage, passant de 34,3% en 2021 à 28,4% en 2022.

**Tableau 26- Evolution des importations des biens de consommation (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Alimentation-Boissons-Tabacs	149 418	166 207	166 104	180 034	207 280	15,1%
Autres produits finis pour la consommation	186 557	217 953	231 265	308 377	297 471	-3,5%
<b>Total des biens de consommation (1)</b>	<b>335 975</b>	<b>384 160</b>	<b>397 369</b>	<b>488 411</b>	<b>504 751</b>	<b>3,3%</b>
<b>Total importations en commerce spécial (2)</b>	<b>973 358</b>	<b>1 127 089</b>	<b>1 227 539</b>	<b>1 424 821</b>	<b>1 776 608</b>	<b>24,7%</b>
Part des biens de consommation dans les importations	34,5%	34,1%	32,4%	34,3%	28,4%	-5,9 (*)

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO et INSEED

#### I.1.2.2.1.1.1- Alimentation-Boissons-Tabacs

Avec 207.280 millions en 2022, contre 180.034 millions en 2021, la valeur des importations des produits du sous-groupe « Alimentation-Boissons-Tabacs » a enregistré une hausse de 15,1%, du fait de la progression des importations des produits alimentaires (+14,7%), des boissons (+15,6%) et des tabacs (+28,8%).

L'accroissement de la demande intérieure en produits alimentaires est tiré par le riz (+55,2%), le sucre (+34,9%), les huiles (+16,5%), le lait (+26,0%), la viande (+24,7%) et les poissons (+5,6%). En revanche, les importations des autres produits alimentaires ont diminué de 20,7%.

**Tableau 27- Evolution des importations du groupe « Alimentation-Boissons-Tabacs » (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21	Contrib. 22/21
Produits alimentaires	132 643	146 577	149 544	158 820	182 204	14,7%	13,0%
Riz	16 540	19 342	33 826	22 637	35 128	55,2%	6,9%
Poissons	23 038	25 737	18 575	22 938	24 231	5,6%	0,7%
Viandes	7 639	10 274	6 779	7 328	9 135	24,7%	1,0%
Lait	11 042	14 566	15 905	14 488	18 248	26,0%	2,1%
Sucre	13 657	17 201	15 506	19 477	26 277	34,9%	3,8%
Huiles	28 586	25 948	30 928	32 570	37 943	16,5%	3,0%
Autres produits alimentaires	32 140	33 509	28 025	39 383	31 243	-20,7%	-4,5%
Boissons	11 048	10 399	12 523	17 026	19 682	15,6%	1,5%
Tabacs	5 727	9 232	4 037	4 188	5 394	28,8%	0,7%
<b>TOTAL</b>	<b>149 418</b>	<b>166 207</b>	<b>166 104</b>	<b>180 034</b>	<b>207 280</b>	<b>15,1%</b>	<b>15,1%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

### I.1.2.2.1.1.2- Autres produits finis pour la consommation

La valeur des importations des autres produits finis pour la consommation s'établit en 2022 à 297.471 millions, en baisse de 3,5% par rapport aux 308.377 millions de 2021. Cette baisse est imputable principalement à la régression des importations des groupes des « Produits chimiques » (-36,5%) et des « Produits pharmaceutiques » (-3,5%), amoindrie par l'accroissement des importations du groupe des « Autres produits manufacturés » (+7,7%).

**Tableau 28- Evolution des importations du groupe "Autres produits finis pour la consommation" (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Produits pharmaceutiques	52 990	78 985	79 091	90 946	87 808	-3,5%
Produits chimiques	37 005	38 299	39 073	55 299	35 117	-36,5%
Autres produits manufacturés	96 562	100 669	113 102	162 132	174 545	7,7%
<b>TOTAL</b>	<b>186 557</b>	<b>217 953</b>	<b>231 265</b>	<b>308 377</b>	<b>297 471</b>	<b>-3,5%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

### I.1.2.2.1.2- Energie et lubrifiants

La valeur des importations des produits du groupe « Energie et lubrifiants » s'est chiffrée à 345.619 millions en 2022, en hausse de 73,8% par rapport aux 198.830 millions de 2021. Cette évolution est essentiellement imputable à un effet-prix lié au renchérissement des produits pétroliers sur le marché international, en raison des répercussions de la pandémie de la Covid-19 et du conflit russo-ukrainien.

**Tableau 29- Evolution des importations d'énergie et lubrifiants (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21	Contrib 22/21
Pétrole lampant	2 860	2 630	2 154	2 109	4 401	108,7%	1,2%
Essence	56 321	58 603	70 450	82 005	119 202	45,4%	18,7%
Gas-oil et fuel-oil	62 011	63 507	53 699	60 044	112 684	87,7%	26,5%
Huiles de graissage	13 168	13 017	12 313	18 904	20 834	10,2%	1,0%
Butane et autres gaz	9 655	8 180	9 627	14 997	50 151	234,4%	17,7%
Bitumes et produits bitumeux	22 686	16 603	14 159	18 224	35 068	92,4%	8,5%
Autres	173	2 776	2 385	2 546	3 279	28,8%	0,4%
<b>Total valeurs (1)</b>	<b>166 873</b>	<b>165 316</b>	<b>164 789</b>	<b>198 830</b>	<b>345 619</b>	<b>73,8%</b>	<b>73,8%</b>
<b>Volume (tonne)</b>	<b>758 218</b>	<b>743 152</b>	<b>836 302</b>	<b>864 042</b>	<b>801 038</b>	<b>-7,3%</b>	<b>-</b>
<b>Prix moyen (FCFA/tonne)</b>	<b>220 086</b>	<b>222 453</b>	<b>197 044</b>	<b>230 116</b>	<b>431 464</b>	<b>87,5%</b>	<b>-</b>
<b>Total importations en commerce spécial (2)</b>	<b>973 358</b>	<b>1 127 089</b>	<b>1 227 539</b>	<b>1 424 821</b>	<b>1 776 608</b>	<b>24,7%</b>	<b>-</b>
Part dans les importations (1)/(2)	17,1%	14,7%	13,4%	14,0%	19,5%	5,5 <sup>(*)</sup>	-

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO et INSEED

L'augmentation des importations des produits énergétiques et lubrifiants est essentiellement attribuable à la hausse des achats de « Gas-oil et fuel-oil » (+87,7%), d'« Essence » (+45,4%) et du « Butane et autres gaz » (+234,4%). La part des produits pétroliers dans les importations totales s'est établie à 19,5% en 2022, contre 14,0% l'année précédente, soit une augmentation de 5,5 points de pourcentage.

### **I.1.2.2.1.3- Matières premières et produits semi-finis**

Les matières premières et produits semi-finis importés se sont chiffrés à 507.009 millions en 2022, contre 370.929 millions en 2021, soit une hausse de 36,7%. Cet accroissement est porté aussi bien par les matières premières (+20,0%) que par les produits semi-finis (+40,2%).

La progression notée dans les importations de produits semi-finis est consécutive à l'augmentation de la demande intérieure de produits sidérurgiques pour la voirie, notamment des ouvrages semi-finis en fer et en acier, des barres de fer et d'acier, des tubes, tuyaux et accessoires en matières plastiques, des accessoires de tuyauterie en fonte, en fer et en acier, etc.

**Tableau 30- Evolution des importations des matières premières et produits semi-fins (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Matières premières	51 032	50 833	58 658	65 073	78 059	20,0%
Dont blé	22 135	20 270	19 168	21 254	18 015	-15,2%
Produits semis-finis	209 859	239 805	270 561	305 857	428 950	40,2%
Dont produits sidérurgiques	160 370	185 228	169 609	231 941	284 212	22,5%
autres matériaux de construction	8 011	8 071	24 503	21 741	31 464	44,7%
<b>TOTAL</b>	<b>260 891</b>	<b>290 637</b>	<b>329 219</b>	<b>370 929</b>	<b>507 009</b>	<b>36,7%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

### **I.1.2.2.1.4- Biens d'équipement**

Les importations de biens d'équipement se sont établies en 2022 à 419.229 millions, contre 366.652 millions en 2021, soit un accroissement de 14,3%.

La hausse des importations des biens d'équipement est imputable à l'augmentation des importations de « Produits finis pour l'agriculture » et de « Produits finis pour l'industrie », en particulier les bigues, les grues et blondins, les ponts roulants, les portiques de déchargement ou de manutention, les motocycles, les véhicules à usage touristique, ainsi que les bulldozers, les angledozers, les scrapers, les excavateurs, les groupes électrogènes et les convertisseurs rotatifs électriques.

La proportion des importations de biens d'équipement dans les importations totales est en baisse de 2,1 points de pourcentage, passant de 25,7% en 2021 à 23,6% en 2022.

**Tableau 31- Evolution des importations des biens d'équipement (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Produits finis pour l'agriculture	2 005	1 828	3 767	4 543	6 161	35,6%
Produits finis pour l'industrie	207 614	285 148	332 396	362 109	413 068	14,1%
<b>Biens d'équipement (1)</b>	<b>209 619</b>	<b>286 976</b>	<b>336 163</b>	<b>366 652</b>	<b>419 229</b>	<b>14,3%</b>
<b>Total importations en commerce spécial (2)</b>	<b>973 358</b>	<b>1 127 089</b>	<b>1 227 539</b>	<b>1 424 821</b>	<b>1 776 608</b>	<b>24,7%</b>
Part des biens d'équipement dans les importations (1)/(2)	21,5%	25,5%	27,4%	25,7%	23,6%	-2,1 <sup>(*)</sup>

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO et INSEED

#### I.1.2.2.2- Mouvements d'entrepôts<sup>4</sup>

Un ensemble de dispositions légales, qui déroge en tout ou partie au droit douanier, a été prévu pour permettre aux opérateurs économiques d'introduire, sous certaines conditions, des marchandises sur le territoire national sans paiement des droits et taxes à l'importation.

Ces marchandises sont généralement stockées dans des entrepôts, sous la surveillance de l'Administration douanière, en attendant leur destination finale qui peut être, selon le cas, le territoire douanier (mise en consommation) ou d'autres pays (réexportation).

Ces mouvements d'entrepôts se sont chiffrés en 2022 à -82.981 millions, contre -42.548 millions de 2021.

#### I.1.2.2.3- Ajustements sur les importations

Les ajustements opérés sur les importations CAF en commerce général en 2022 (tableau 23) ont porté sur 175.330 millions et ont concerné les importations d'énergie électrique de la Communauté Électrique du Bénin (44.770 millions) et le commerce non contrôlé (130.560 millions), tels que détaillés dans l'encadré 1, relatif aux ajustements des exportations et importations de biens (passage des statistiques du commerce extérieur aux données enregistrées en balance des paiements).

#### I.1.2.2.4- Importations d'or non monétaire

En 2022, les importations d'or non monétaire (tableau 22) se sont établies à 2.821 millions, en provenance de la Chine, du Ghana, du Mali et du Niger.

#### I.1.2.3- Orientation géographique des importations

En 2022, les principaux continents fournisseurs de biens au Togo ont été l'Asie (44,1%) et l'Europe (34,3%). L'Afrique et l'Amérique ne représentent, dans cette répartition, que 14,2% et 7,2% respectivement. La part des importations du Togo en provenance de l'Océanie dans le total des importations du Togo est marginale (0,1%).

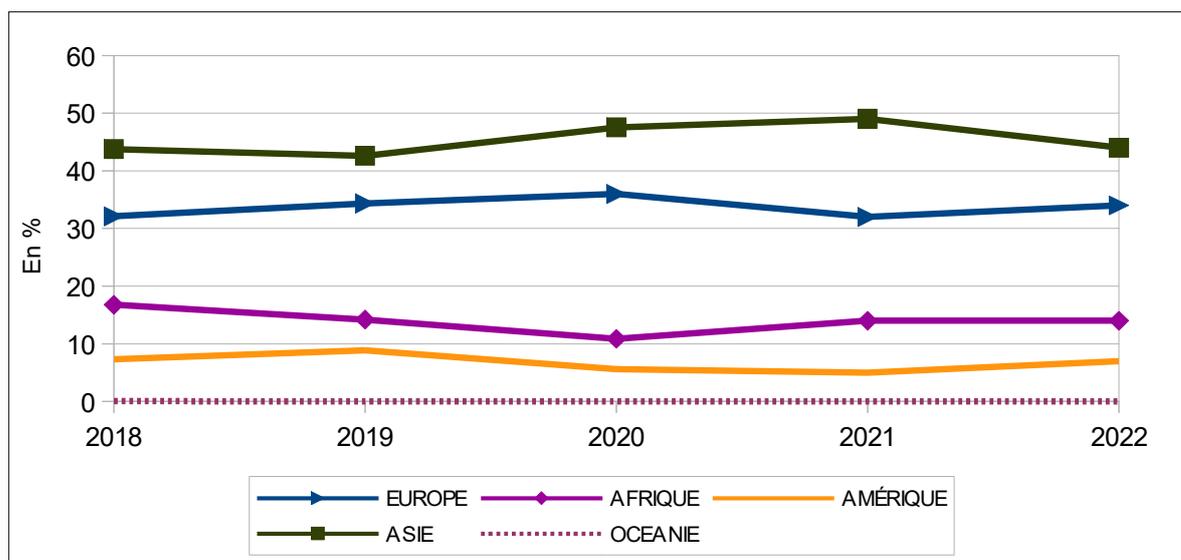
**Tableau 32- Répartition des importations par zone géographique (en millions)**

	2018	Part / total	2019	Part / total	2020	Part / total	2021	Part / total	2022	Part / total	Var 22/21
EUROPE	312 400	32,1%	386 913	34,3%	441 637	36,0%	449 306	31,5%	609 137	34,3%	35,6%
AFRIQUE	163 228	16,8%	159 826	14,2%	133 192	10,9%	196 703	13,8%	252 800	14,2%	28,5%
AMÉRIQUE	71 398	7,3%	99 909	8,9%	68 802	5,6%	75 136	5,3%	128 373	7,2%	70,9%
ASIE	425 902	43,8%	480 154	42,6%	583 628	47,5%	702 447	49,3%	784 327	44,1%	11,7%
OCEANIE	429	0,0%	288	0,0%	280	0,0%	1 230	0,1%	1 970	0,1%	60,2%
<b>TOTAL</b>	<b>973 358</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 127 089</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 227 539</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 424 821</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 776 608</b>	<b>100,0%</b>	<b>24,7%</b>

*Sources : BCEAO et INSEED*

<sup>4</sup> Le terme « mouvements d'entrepôts » désigne ici les entrées en entrepôt et les sorties d'entrepôt du territoire douanier. Les mouvements d'entrepôts sont enregistrés en balance des paiements en raison du fait que les données du commerce extérieur prises en compte sont celles du commerce général car le champ couvert par les statistiques de balance des paiements est celui du territoire économique du pays.

**Graphique 12- Evolution des parts relatives des importations par zone géographique (en %)**



Sources : BCEAO et INSEED

En 2022, les importations en provenance de l'Europe ont augmenté de 35,6%, en passant de 449.306 millions en 2021 à 609.137 millions une année plus tard. Elles sont essentiellement constituées :

- d'huiles non brutes de pétrole ou minéraux bitumineux de la Belgique, de la France, de la Grèce, de l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Russie ;
- des médicaments de la France ;
- des articles de friperie de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de la Pologne et du Royaume-Uni ;
- du sang humain ; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic ; antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique ; vaccins, toxines de la Belgique, du Danemark et de la France ;
- des postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil ; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données de la Finlande, de la France, de la Pologne et de la Suède ;
- des voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes de l'Allemagne, de la Belgique et de la France ;
- du lait et de la crème de lait de l'Irlande et des Pays-Bas ;
- du froment (blé) et méteil de la France, de la Pologne et de la Russie ;
- Des engrais minéraux ou chimiques de la Russie ;
- des véhicules automobiles pour le transport de marchandises de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni ;
- des viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, et des volailles de l'Espagne, de la France, de la Pologne et du Royaume-Uni ;
- des phénols ; phénols-alcools de la Belgique et de l'Italie ;

- 
- des fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion ; câbles de fibres optiques de la France ;
  - des vins de raisins frais de l'Espagne ;
  - des poissons congelés de la Norvège et des Pays-Bas ;
  - des tracteurs de l'Allemagne, de la Belgique, de la France et des Pays-Bas ;
  - des appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques de la France ;
  - de malt, même torréfié de l'Allemagne, de la Belgique, de la France et des Pays-Bas ;
  - des parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils de l'Allemagne et de la France ;
  - des appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, parasurtenseurs, fiches et prises de courant, douilles pour lampes) de la France ;
  - des mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie ; autres préparations à base de substances odoriférantes de la France ;
  - des polymères de l'éthylène de l'Espagne et de la Russie ;
  - des machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre de la France ;
  - des pneumatiques neufs, en caoutchouc des Pays-Bas ;
  - des appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs ; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires de la France ;
  - des liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie ; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels) de l'Allemagne et de la Belgique
  - des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations de la France ;
  - du coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux de la Grèce ;
  - du fil machine en fer ou en aciers non alliés de l'Ukraine ;
  - des préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs de l'Allemagne et de la France ;
  - des carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique ; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support ; pièces de finition, en céramique de l'Espagne ;
  - des groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques de la France.

---

L'Asie a également fourni au Togo, en 2022, des marchandises pour 784.327 millions, contre 702.447 millions en 2021, en accroissement de 11,7%. Elles se sont rapportées :

- aux polymères de l'éthylène (sous formes primaires) de l'Arabie Saoudite, de la Chine, de la Corée du Sud, des Emirats Arabes Unis, du Koweït, de la Malaisie et du Qatar ;
- aux motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire de la Chine et de l'Inde ;
- aux voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes de la Chine, de la Corée du Sud, de la Corée du Nord, des Émirats Arabes Unis, de l'Inde, de l'Indonésie et du Japon ;
- au riz de l'Inde, du Japon, de la Thaïlande et du Viêt Nam ;
- aux huiles de palme de l'Indonésie et de la Malaisie ;
- aux polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires de l'Arabie Saoudite, des Émirats Arabes Unis, de la Chine et de la Corée du Sud ;
- au fil machine en fer ou en aciers non alliés de la Chine, de l'Inde, de la Malaisie, de la Turquie et du Viêt Nam ;
- aux huiles non brutes de pétrole ou minéraux bitumineux de l'Arabie Saoudite, de la Corée du Sud, des Emirats Arabes Unis et de l'Inde ;
- aux Monofilaments synthétiques en matières textiles synthétiques du Japon et de la Malaisie ;
- aux produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés de la Chine ;
- aux véhicules automobiles pour le transport de marchandises de la Chine, du Japon et de la Thaïlande ;
- aux engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants (azote, phosphore et potassium) de Singapour ;
- aux médicaments de la Chine et de l'Inde ;
- aux tissus de coton de la Chine ;
- aux pâtes alimentaires de la Turquie ;
- aux tissus de fibres synthétiques de la Chine ;
- aux postes téléphoniques (y compris les téléphones pour réseaux cellulaires) de la Chine et de Hong-Kong ;
- aux boteurs (bulldozers), boteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses de la Chine et de la Thaïlande ;
- aux vêtements confectionnés de la Chine ;
- aux constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades) de la Chine, des Emirats Arabes Unis et de l'Inde ;
- aux machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières de la Chine et de Taïwan ;

- aux fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement) de la Chine, des Emirats Arabes Unis et de l'Inde ;
- aux malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants similaires de la Chine ;
- aux remorques et semi-remorques pour tous véhicules ; autres véhicules non automobiles de la Chine ;
- aux transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs de la Chine et de la Turquie ;
- aux machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre de l'Inde et de la Turquie ;
- aux autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières de la Chine, de l'Inde et de la Thaïlande ;
- aux ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers ») de l'Arabie Saoudite et de la Turquie ;
- aux chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique de la Chine ;
- aux groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques de la Chine ;
- aux tracteurs de la Chine ;
- au sang humain ; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic, antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique, vaccins, toxines de l'Inde ;
- aux insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires de la Chine ;
- aux polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires de la Chine ;
- aux autres articles d'ameublement du Viêt Nam ;
- aux parties et accessoires des véhicules automobiles de la Chine et de l'Inde ;
- aux diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur ; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux ; diodes émettrices de lumière (LED) de la Chine.

Les importations en provenance de l'Océanie se sont établies à 1.970 millions en 2022, contre 1.230 millions en 2021, en hausse de 60,2%. Elles se sont rapportées, pour l'essentiel, au malt, venant de l'Australie, aux poissons congelés en provenance de Nouvelle-Zélande, ainsi qu'aux postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil de l'Australie.

---

Les importations en provenance de l'Amérique sont passées de 75.136 millions en 2021 à 128.373 millions en 2022, en hausse de 70,9%. Ces importations ont principalement concerné :

- les gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux des Etats-Unis ;
- le sucre du Brésil ;
- les engrais minéraux ou chimiques azotés des Îles Turques-et-Caïques ;
- les houilles et combustibles solides de la Colombie et des Etats-Unis ;
- le blé de l'Argentine et du Canada ;
- les voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes du Canada et des Etats-Unis ;
- les polymères de l'éthylène (sous formes primaires) des Etats-Unis ;
- les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux des Etats-Unis ;
- les poissons congelés du Chili ;
- le sang humain ; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic ; antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique ; vaccins, toxines des Etats-Unis ;
- les phénols ; phénols-alcools des Etats-Unis ;
- l'alcool éthylique du Brésil ;
- les parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des Etats-Unis.

Au titre des échanges avec l'Afrique, les importations ont augmenté de 28,5%, en passant de 196.703 millions à 252.800 millions d'une année à l'autre.

Elles ont concerné :

- le gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux du Nigeria ;
- les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers ») de l'Algérie, de l'Angola, l'Égypte et le Nigeria ;
- les houilles ; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille de l'Afrique du Sud et du Mozambique ;
- les poissons congelés de la Guinée-Bissau, du Maroc, de la Mauritanie et du Sénégal ;
- les huiles de pétrole ou minéraux bitumineux de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, du Maroc et du Sénégal ;
- les fèves de soja du Burkina ;
- les constructions préfabriquées de l'Égypte ;
- les réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium du Maroc et du Nigeria ;
- les engrais minéraux ou chimiques de la Libye et du Niger ;
- les boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, cartonnages de bureau, de magasin ou similaire de la Côte d'Ivoire et du Ghana ;
- les carreaux et dalles de pavement ou de revêtement du Ghana ;
- les fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité du Sénégal ;

- les cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac de la Côte d'Ivoire et du Nigeria ;
- les constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades) de la Tunisie ;
- les savons de la Côte d'Ivoire ;
- les barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage du Burkina et du Ghana ;
- les véhicules automobiles pour le transport de marchandises de l'Afrique du Sud ;
- les charbons activés ; matières minérales naturelles activées ; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé du Nigeria ;
- les sacs et sachets d'emballage de la Côte d'Ivoire ;
- les préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisée de la Côte d'Ivoire et du Ghana ;
- l'alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80% vol ou plus; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres de l'Afrique du Sud et du Ghana ;
- les bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre ; bocaux à conserves en verre ; bouchons, couvercles et autres dispositifs de la Tunisie ;
- les babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés du Ghana ;
- les tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords) de la Côte d'Ivoire ;
- les eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcoolisées du Ghana ;
- les tissus de coton de la Côte d'Ivoire ;
- les autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique du Ghana ;
- les étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non du Ghana ;
- les graines et fruits oléagineux du Burkina ;
- les préparations et conserves de poissons ; caviar et ses succédanés préparés à partir d'œufs de poisson du Maroc ;
- les véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, de la Tunisie ;
- les voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes de l'Afrique du Sud.

En 2022, les principaux partenaires du Togo en Afrique sont :

- le Nigeria (24,1%), avec les gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits «clinkers»), les réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières, les cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac, les charbons activés ; matières minérales naturelles activées ; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé, la glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, ainsi que les parties et accessoires des véhicules automobiles ;

- le Ghana (16,0%), avec les carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique ; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support ; pièces de finition, en céramique, les boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose ; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires, les barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage, le babeurre, lait et crème caillés, les eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, l'alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80% vol ou plus, les étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non, les préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisées, les autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, les produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao ; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculé en feuilles et produits similaires, les chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique, les articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques, les serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles similaires, en toutes matières, l'alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80% vol ; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses, les farines de froment (blé) ou de méteil, les tôles et bandes en aluminium, les tissus de coton, les produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, les fèves de soja, même concassées, les agents de surface organiques (autres que les savons) ; préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, ainsi que les tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques ;
- la Côte d'Ivoire (9,1%), avec les savons ; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon ; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide, les sacs et sachets d'emballage, les boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose ; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires ; tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques, les préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisées, les tissus de coton, les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, les extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté ; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés, les engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium, les autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, ainsi que les cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac, les matières colorantes organiques synthétiques ;

- le Maroc (8,2%), avec les engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants (azote, phosphore et potassium), les poissons congelés, les réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes, les préparations et conserves de poissons ; caviar et ses succédanés préparés à partir d'œufs de poisson, les constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), le gypse ; anhydrite ; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs, les boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose ; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires, les pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni ; couscous, même préparé, les bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre ; bocaux à conserves en verre ; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre, l'appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, parasurtenseurs, fiches et prises de courant, douilles pour lampes), ainsi que les sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide ;
- l'Egypte (7,6%), avec les constructions préfabriquées, les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »), les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes, les autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, n'ayant pas subi d'ouvroison complémentaire ou de traitements, les constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), les autres matières colorantes, les produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, ainsi que les polymères de l'éthylène ;
- l'Afrique du Sud (6,2%), avec les houilles ; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille, les véhicules automobiles pour le transport de marchandises, l'alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80% vol ou plus, les voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes, les polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires, ainsi que les fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement) ;
- le Burkina (5,5%), avec les fèves de soja, même concassées, les autres graines et fruits oléagineux, même concassés, les barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage, ainsi que les cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés ;
- le Sénégal (5,1%), avec les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, les fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), ainsi que des poissons congelés.

**Tableau 33- Proportion des importations en provenance d'Afrique**

ZONES GÉOGRAPHIQUES	2018	2019	2020	2021	2022
<b>UEMOA</b>	<b>24,7%</b>	<b>23,1%</b>	<b>23,4%</b>	<b>17,5%</b>	<b>23,1%</b>
Bénin	2,4%	2,8%	2,4%	1,2%	1,5%
Burkina	2,2%	2,4%	3,7%	2,4%	5,5%
Côte d'Ivoire	10,7%	10,4%	11,8%	7,9%	9,1%
Guinée-Bissau	4,3%	2,1%	0,0%	0,9%	1,3%
Mali	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Niger	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,4%
Sénégal	5,0%	5,3%	5,3%	5,0%	5,1%
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	<b>41,0%</b>	<b>37,4%</b>	<b>38,5%</b>	<b>36,8%</b>	<b>40,2%</b>
Ghana	17,9%	20,4%	28,5%	20,5%	16,0%
Nigeria	23,1%	17,0%	9,5%	16,3%	24,1%
Autres CEDEAO (hors UEMOA)	0,0%	0,0%	0,6%	0,0%	0,0%
<b>CEMAC</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,3%</b>
Cameroun	0,0%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%
Congo (Brazzaville)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Autres CEMAC	0,1%	0,1%	0,3%	0,1%	0,1%
<b>AUTRES PAYS D'AFRIQUE</b>	<b>34,2%</b>	<b>39,1%</b>	<b>37,7%</b>	<b>45,5%</b>	<b>36,5%</b>
Afrique du Sud	10,0%	7,9%	10,2%	10,1%	6,2%
Egypte	6,0%	7,5%	5,6%	13,3%	7,6%
Maroc	8,3%	8,3%	8,6%	10,4%	8,2%
Mauritanie	6,4%	9,7%	8,2%	3,2%	2,4%
Mozambique	0,0%	0,0%	0,0%	4,0%	4,7%
Seychelles	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Tunisie	1,0%	1,0%	4,2%	2,7%	2,8%
Autres	2,4%	4,7%	0,9%	1,8%	4,6%
<b>AFRIQUE</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

### **Encadré 2 : Echanges commerciaux entre le Togo et les autres pays de l'UEMOA**

Dans le cadre de l'élaboration de la balance des paiements régionale de l'UEMOA, les données officielles sur les échanges intra-UEMOA ont fait l'objet de retraitements par la Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des données sur le commerce intra-UEMOA. Ces retraitements ont été pris en compte dans la détermination des valeurs globales des importations et des exportations du Togo. La matrice des échanges intra-communautaires ci-après, arrêtée par la Cellule, est obtenue à la suite de la confrontation des données du commerce général des pays partenaires dans l'Union et de la prise en compte des échanges transfrontaliers non contrôlés.

#### **Estimation de la matrice des échanges communautaires en 2022 (en millions)**

		Importateurs								
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Exportateurs	Bénin		8 199	10 797	58	46 369	27 099	956	33 588	127 066
	Burkina	10 562		91 413	17	209 166	19 008	9 612	24 903	364 682
	Côte d'Ivoire	40 293	531 072		1 206	920 080	71 059	116 008	53 697	1 733 415
	Guinée-Bissau	2	13	0		324	0	3 271	2 111	5 720
	Mali	13 455	31 975	31 929	530		8 183	88 814	12 415	187 300
	Niger	19 622	16 250	5 492	0	57 423		9 402	8 444	116 632
	Sénégal	18 142	36 502	120 081	66 475	715 129	14 928		52 416	1 023 671
	Togo	104 230	117 690	73 209	155	75 779	39 158	32 602		442 823
	UEMOA	206 305	741 700	332 921	68 441	2 024 270	179 434	260 664	187 575	4 001 309

*Sources : BCEAO et Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des données du commerce intra-UEMOA*

En 2022, les exportations du Togo vers les autres pays de l'UEMOA se sont chiffrées à 442.823 millions, contre 474.402 millions en 2021.

Les importations du Togo en provenance des autres pays de l'UEMOA se sont, quant à elles, établies à 187.575 millions en 2022, contre 102.509 millions en 2021.

La balance commerciale du Togo avec les pays de l'UEMOA est ainsi ressortie excédentaire de 255.248 millions en 2022, contre un excédent de 371.893 millions enregistré en 2021.

## I.2- BALANCE DES SERVICES

Le poste « Services » de la balance des paiements comprend les transports, les voyages et d'autres services tels que les services financiers, les services de communication, les services d'informatique et d'information.

La balance des services du Togo a dégagé en 2022 un solde excédentaire de 96.017 millions, contre 76.851 millions en 2021, en augmentation de 24,9%. Cette augmentation est principalement due à la hausse de l'excédent des voyages et des autres services, amoindrie par l'aggravation du déficit des transports.

**Tableau 34- Evolution de la balance des services (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Transports	-44 696	-45 096	-65 362	-55 502	-81 674	47,2%
Voyages	61 638	62 460	31 185	49 801	68 290	37,1%
Autres services	69 962	77 129	78 074	82 552	109 402	32,5%
<b>Balance des services</b>	<b>86 905</b>	<b>94 494</b>	<b>43 896</b>	<b>76 851</b>	<b>96 017</b>	<b>24,9%</b>

Source : BCEAO

La rubrique « Transports » regroupe les transports de passagers et de marchandises, ainsi que diverses activités connexes au transport. Les activités connexes au transport concernent notamment la manutention du fret non facturée avec le service de fret, l'emmagasiner et l'entreposage, l'emballage, ainsi que le remorquage.

Le solde des « Transports », structurellement déficitaire, s'est aggravé de 47,2% en s'établissant à -81.674 millions en 2022, contre -55.502 millions en 2021, en liaison notamment avec l'accroissement du déficit du « Fret » et la baisse du solde excédentaire des autres transports, atténués par la hausse du solde des transports de « Passagers ». L'amélioration de l'excédent du solde des transports de « Passagers » est liée principalement à l'augmentation du nombre de vols commerciaux en 2022, du fait de la levée totale des restrictions de la crise sanitaire de la Covid-19, qui avait amené les Autorités nationales à fermer l'Aéroport de Lomé en 2020 (avril à juillet 2020).

**Tableau 35- Evolution du solde des transports (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
<b>Transports</b>	<b>-44 696</b>	<b>-45 096</b>	<b>-65 362</b>	<b>-55 502</b>	<b>-81 674</b>	<b>47,2%</b>
- Passagers	51 669	56 743	35 205	53 021	77 833	46,8%
- Fret	-130 958	-134 357	-136 859	-162 442	-200 458	23,4%
- Fret maritime	-144 566	-147 908	-150 946	-176 854	-217 198	22,8%
- Fret aérien	11 098	11 031	11 463	11 660	13 630	16,9%
- Autres	2 511	2 520	2 624	2 752	3 110	13,0%
- Autres transports	34 593	32 518	36 292	53 919	40 950	-24,1%

Source : BCEAO

Les voyages (biens et services acquis par les non-résidents pendant leur séjour dans l'économie et ceux acquis par les résidents durant leurs déplacements à l'étranger) ont enregistré en 2022 un excédent de 68.290 millions, en augmentation de 37,1% par rapport aux 49.801 millions de 2021. Cette évolution est imputable à la hausse du solde des voyages, aussi bien à titre professionnel (+43,7%) que personnel (+27,4%). Ces évolutions traduisent la reprise des activités touristiques au Togo, après la période sombre de la pandémie de la Covid-19 de 2020, et une légère reprise en 2021.

**Tableau 36- Evolution du solde des voyages (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
<b>Voyages</b>	<b>61 638</b>	<b>62 460</b>	<b>31 185</b>	<b>49 801</b>	<b>68 290</b>	<b>37,1%</b>
à titre professionnel	39 668	40 295	20 368	29 635	42 599	43,7%
à titre personnel	21 971	22 166	10 816	20 166	25 690	27,4%
- Santé	83	173	195	205	-242	-218,0%
- Education	299	-2 509	-1 359	-2 954	-3 604	22,0%
- Autres	21 589	24 502	11 980	22 915	29 536	28,9%

Source : BCEAO

Les autres services (services de bâtiments et travaux publics, services d'assurances, services financiers et divers services aux administrations publiques et aux entreprises) se sont soldés en 2022 par un excédent de 109.402 millions, en accroissement de 32,5% par rapport à l'excédent de 82.552 millions de 2021, en relation principalement avec la hausse des soldes positifs des « services financiers » et des « autres services aux entreprises ».

**Tableau 37- Evolution du solde des autres services (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
<b>Autres services</b>	<b>69 962</b>	<b>77 129</b>	<b>78 074</b>	<b>82 552</b>	<b>109 402</b>	<b>32,5%</b>
Services de BTP	2 879	1 229	1 233	859	366	-57,4%
Services d'assurance	-27 309	-27 440	-28 556	-33 385	-41 149	23,3%
Services financiers	11 269	15 526	16 983	21 086	26 653	26,4%
Services de télécommunications, informatique et information	10 208	10 663	9 425	10 956	11 304	3,2%
Services fournis ou reçus par les APU	17 467	18 624	18 767	19 881	18 763	-5,6%
Autres services aux entreprises	55 447	58 528	60 222	63 154	93 465	48,0%

Source : BCEAO

### I.2.1- Exportations de services

Les exportations de services ont progressé de 20,1%, en passant de 372.272 millions en 2021 à 447.218 millions en 2022, en liaison avec l'augmentation :

- des recettes des transports (+14,0%), portée par les transports de passagers (+36,4%) ;
- des recettes provenant des voyages (+38,0%) ;
- des recettes issues des autres services (+18,3%).

**Tableau 38- Evolution des exportations de services (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Transports	122 735	125 727	104 433	145 364	165 753	14,0%
- Passagers	64 274	67 163	42 638	64 115	87 478	36,4%
- Fret	13 608	13 710	14 274	14 973	16 919	13,0%
- Autres transports	44 852	44 854	47 521	66 276	61 356	-7,4%
Voyages	84 856	87 559	44 318	66 458	91 684	38,0%
Autres services	137 838	144 136	147 167	160 450	189 781	18,3%
<b>Exportations de services</b>	<b>345 429</b>	<b>357 422</b>	<b>295 918</b>	<b>372 272</b>	<b>447 218</b>	<b>20,1%</b>

Source : BCEAO

## I.2.2- Importations de services

Les importations de services ont augmenté de 18,9%, en passant de 295.421 millions en 2021 à 351.200 millions une année plus tard.

Les **transports** constituent le principal poste des services importés, notamment le fret. En 2022, le montant du fret payé aux non-résidents s'est établi à 217.377 millions, en accroissement de 22,5% par rapport à 2021. Les dépenses des transports de passagers et des autres transports ont respectivement évolué de -13,1% et de 62,3% d'une année à l'autre.

Les dépenses de **voyage** se sont établies à 23.394 millions en 2022, en hausse de 40,5% par rapport aux 16.656 millions de 2021.

Les importations des **autres services** ont progressé de 3,2%, passant de 77.899 millions en 2021 à 80.379 millions une année plus tard.

**Tableau 39- Evolution des importations de services (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Transports	167 430	170 823	169 796	200 866	247 427	23,2%
- Passagers	12 605	10 420	7 433	11 094	9 644	-13,1%
- Fret	144 566	148 067	151 133	177 415	217 377	22,5%
- Autres transports	9 743	12 031	10 956	12 285	19 934	62,3%
Voyages	23 217	25 098	13 133	16 656	23 394	40,5%
Autres services	67 876	67 007	69 093	77 899	80 379	3,2%
<b>Importations de services</b>	<b>258 524</b>	<b>262 928</b>	<b>252 021</b>	<b>295 421</b>	<b>351 200</b>	<b>18,9%</b>

Source : BCEAO

### I.3- COMPTE DU REVENU PRIMAIRE

Le compte du revenu primaire est constitué essentiellement de la balance de la rémunération des salariés et de celle des revenus des investissements.

En 2022, il est ressorti excédentaire de 6.836 millions, contre 10.339 millions en 2021, soit une baisse de 33,9%. Cette situation est en rapport surtout avec l'aggravation du déficit du solde des revenus des investissements.

Les rémunérations des salariés sont essentiellement constituées des salaires, traitements et autres prestations payés, d'une part, au personnel résident des représentations diplomatiques et des organismes internationaux et, d'autre part, aux agents non-résidents par les entités résidentes. Les entrées nettes au titre de ces revenus sont évaluées à 20.882 millions en 2022, en accroissement de 0,7% par rapport aux 20.736 millions enregistrés en 2021. Cette évolution est en liaison avec la diminution des paiements versés aux non-résidents.

Les revenus des investissements représentent les produits que les non-résidents tirent de leurs avoirs financiers placés dans l'économie nationale et les revenus que procurent les avoirs financiers des résidents placés à l'étranger. Au cours de l'année sous revue, ces opérations se sont soldées par un déficit de 22.343 millions, contre un déficit de 20.002 millions en 2021, en liaison principalement avec la hausse observée au niveau des revenus des investissements de portefeuille et des autres investissements versés à l'étranger.

**Tableau 40- Evolution du solde du compte du revenu primaire (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Rémunération des salariés	17 525	17 860	20 467	20 736	20 882	0,7%
Revenus des investissements	-14 534	-12 851	-3 194	-20 002	-22 343	11,7%
Autres revenus primaires	7 750	7 953	7 337	9 605	8 297	-13,6%
<b>Revenus primaires</b>	<b>10 742</b>	<b>12 962</b>	<b>24 609</b>	<b>10 339</b>	<b>6 836</b>	<b>-33,9%</b>

Source : BCEAO

Le solde des revenus des investissements directs s'est établi à 6.789 millions en 2022, contre -18.304 millions une année plus tôt, en relation avec la baisse des revenus des titres de participation et des parts de fonds de placement versés à l'étranger.

Le solde des revenus des investissements de portefeuille s'est chiffré à 6.270 millions, contre 24.048 millions en 2021, suite à une hausse des intérêts versés aux non-résidents.

Quant au solde des revenus des autres investissements, il s'est établi à -35.402 millions en 2022, contre -25.746 millions en 2021, en rapport avec l'accroissement des intérêts versés, notamment sur les prêts et les crédits commerciaux.

**Tableau 41- Evolution du solde des revenus des investissements (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Revenus des investissements directs	-16 503	-14 307	-2 676	-18 304	6 789	-137,1%
Revenus des investissements de portefeuille	19 869	23 194	21 068	24 048	6 270	-73,9%
Revenus des autres investissements	-17 900	-21 738	-21 586	-25 746	-35 402	37,5%
<b>Revenus des investissements</b>	<b>-14 534</b>	<b>-12 851</b>	<b>-3 194</b>	<b>-20 002</b>	<b>-22 343</b>	<b>11,7%</b>

Source : BCEAO

Les autres revenus primaires sont constitués des loyers, des taxes sur la production et les importations, ainsi que des subventions. Le solde des autres revenus primaires s'est chiffré à 8.297 millions en 2022, contre 9.605 millions en 2021, en liaison principalement avec la hausse des paiements effectués aux non-résidents au titre des loyers.

## I.4- COMPTE DU REVENU SECONDAIRE

Le compte du revenu secondaire se répartit en deux grandes catégories : les administrations publiques et les autres secteurs.

Le solde créditeur du compte du revenu secondaire s'est établi en 2022 à 437.147 millions, en progression de 20,2% par rapport aux 363.786 millions enregistrés en 2021, du fait de la hausse des revenus, aussi bien de l'Administration publique, que des autres secteurs.

**Tableau 42- Evolution du solde du compte du revenu secondaire (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Administrations Publiques	54 304	78 877	54 265	19 197	33 262	73,3%
<i>dont Coopération internationale courante</i>	54 304	78 877	54 265	19 197	33 262	73,3%
Autres secteurs	179 996	224 647	293 468	344 589	403 885	17,2%
<i>Envois de fonds des travailleurs migrants</i>	178 342	219 817	295 908	347 435	405 598	16,7%
<i>Autres transferts courants</i>	1 655	4 830	-2 441	-2 846	-1 713	-39,8%
<b>Revenu secondaire</b>	<b>234 300</b>	<b>303 524</b>	<b>347 733</b>	<b>363 786</b>	<b>437 147</b>	<b>20,2%</b>

*Source : BCEAO*

Les revenus secondaires des administrations publiques recouvrent notamment les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, les cotisations sociales, les prestations sociales, la coopération internationale courante et les divers transferts courants des administrations publiques.

Ces transferts ont augmenté de 73,3%, en passant de 19.197 millions en 2021 à 33.262 millions en 2022. Ils comportent les dons mobilisés au titre de l'aide publique au développement, notamment les divers dons en nature et en espèce pour des besoins courants. En effet, les appuis budgétaires reçus par le Togo au cours de l'année sous revue se sont établis à 29.961 millions (Banque Mondiale : 29.961 millions), contre 1.000 millions de la Commission de l'UEMOA en 2021.

Pour les autres secteurs, ils sont constitués, outre les transferts entre particuliers ou entre institutions ne relevant pas d'une administration publique, des envois de fonds des travailleurs migrants autres que ceux destinés aux investissements, notamment la consommation courante, la santé, l'éducation, les événements familiaux et religieux, etc.

Ces opérations ont augmenté de 17,2% en s'établissant à 403.885 millions en 2022, contre 344.589 millions en 2021, du fait de la hausse des flux nets des envois de fonds des travailleurs migrants.

---

## II- COMPTE DE CAPITAL

Le compte de capital a dégagé en 2022 un solde excédentaire de 311.712 millions, contre 264.815 millions l'année précédente, soit une hausse de 17,7%.

### II.1- ACQUISITIONS ET CESSIONS D'ACTIFS NON FINANCIERS NON PRODUITS

Cette rubrique retrace deux types de transactions : l'acquisition ou la cession d'actifs non financiers incorporels (brevets, droits d'auteurs, marques, etc.) et l'acquisition ou la cession de terrains par les administrations publiques ou par des organisations internationales.

Au titre de ces transactions, l'année 2022 n'a enregistré aucune acquisition ni de cession d'actifs non financiers non produits, tout comme l'année précédente.

### II.2- TRANSFERTS DE CAPITAL

Les transferts de capital sont constitués essentiellement des remises de dette et des dons destinés au financement des investissements.

En 2022, ils ont progressé de 17,7% en s'établissant à 311.712 millions, contre 264.815 millions l'année précédente.

Les transferts en capital reçus par l'Administration publique sont évalués en 2022 à 97.444 millions, contre 82.973 millions en 2021, et portent sur les dons mobilisés, notamment dans le cadre :

- du Projet de développement des filets sociaux et des services de base ;
- de l'accélération de la mise en œuvre des services de prévention et de qualité des soins dans la lutte contre les épidémies à VIH et Tuberculose ;
- de la consolidation des acquis de la lutte antipaludique au Togo ;
- du Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base ;
- du Programme de renforcement du système sanitaire de reproduction et des droits sexuels ;
- du Projet d'extension du réseau électrique de Lomé ;
- du Projet de renforcement du système de préparation et de riposte aux situations d'urgence à la Covid-19 ;
- du Projet régional corridor Lomé-Ouagadougou-Niamey ;
- du Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest ;
- du Projet « Eau Potable et Assainissement au Togo » (Phase 2 : Tsévié, Sokodé et Kara) ;
- de l'amélioration de l'alimentation en eau potable dans la ville de Lomé (Phase 2) ;
- du Programme d'appui à la décentralisation ;
- du Projet de la sécurité alimentaire et renforcement de la résilience ;
- du Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest ;
- de la réhabilitation de la centrale hydraulique de Nangbéto ;
- du Programme d'appui aux pistes rurales ;
- du Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique au Togo ;

- du Projet des services essentiels de santé de qualité pour la couverture universelle ;
- du Programme centres d'innovations vertes pour le secteur agricole ;
- du Projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou (phase 2) et de protection côtière ;
- du Projet d'appui à la gouvernance économique ;
- du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest ;
- du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs ;
- de la Contrepartie du projet de développement rural y compris l'agriculture ;
- du Projet environnement urbain de Lomé ;
- du Projet d'appui au volet social du programme CIZO d'électrification rurale ;
- de la mise en œuvre du West African Sciences Services Center on Climat Change and Adapter Land Use ;
- du Projet de développement des agropoles au Togo.

Quant aux dons en espèces et en nature mobilisés par les ménages et le secteur privé (ONG nationales et missions religieuses), ils s'établissent à 214.268 millions en 2022, contre 181.842 millions en 2021, en raison de la hausse des envois de fonds des travailleurs migrants destinés aux investissements.

**Tableau 43- Evolution du compte de capital (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Acquisitions / cessions d'actifs non financiers non produits	0	0	0	0	0	-
Transferts de capital	175 733	169 884	214 550	264 815	311 712	17,7%
<i>Administration publique</i>	72 712	60 355	62 008	82 973	97 444	17,4%
<i>dont Remises de dette</i>	0	0	0	0	0	-
<i>Autres secteurs</i>	103 021	109 528	152 542	181 842	214 268	17,8%
<b>Solde du compte de capital</b>	<b>175 733</b>	<b>169 884</b>	<b>214 550</b>	<b>264 815</b>	<b>311 712</b>	<b>17,7%</b>

Source : BCEAO

### III- COMPTE FINANCIER

Le compte financier<sup>5</sup>, qui englobe les acquisitions nettes d'actifs financiers et les accroissements nets de passifs vis-à-vis des non-résidents, s'est soldé, au terme de l'année 2022, par un actif net de 153.711 millions, contre un passif net de 39.457 millions en 2021.

**Tableau 44- Evolution du solde du compte financier (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21	
						Relative	Absolue
Investissements directs	139 516	-177 446	-30 538	36 201	74 250	105,1%	38 049
Investissements de portefeuille	91 895	238 983	48 083	-50 182	-6 717	-86,6%	43 465
Dérivés financiers (autres que réserves) et options sur titres des employés	0	0	0	0	0	-	0
Autres investissements	-172 381	-91 411	-53 519	53 438	86 178	61,3%	32 740
<b>Solde du compte financier</b>	<b>59 031</b>	<b>-29 873</b>	<b>-35 974</b>	<b>39 457</b>	<b>153 711</b>	<b>289,6%</b>	<b>114 254</b>

Source : BCEAO

#### III.1- INVESTISSEMENTS DIRECTS

Les investissements directs se décomposent en libération de capital social, bénéfices réinvestis et autres transactions financières (créances ou engagements envers les investisseurs directs).

En 2022, les opérations financières au titre des investissements directs se sont traduites par des sorties nettes de 74.250 millions, contre des sorties nettes de 36.201 millions l'année précédente.

En effet, au regard des résultats de l'Enquête Coordonnée sur les Investissements Directs (ECID) au titre de l'année 2022, les sorties nettes de capitaux se sont principalement orientées vers la branche « Intermédiation financière, assurance et retraite ».

#### III.2- INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les investissements de portefeuille sont des investissements internationaux autres que les investissements directs, effectués sous forme de titres de participation et de titres de créance.

En 2022, ces investissements ont été marqués par des entrées nettes de 6.717 millions, contre des entrées nettes de 50.182 millions une année plus tôt, en diminution de 43.465 millions.

#### III.3- DERIVES FINANCIERS

Les dérivés financiers sont des instruments financiers utilisés pour la gestion des risques, la couverture, l'arbitrage entre marchés ou la spéculation. Il existe deux catégories de produits financiers dérivés : les options et les contrats à terme.

Au cours de l'année 2022, aucune transaction relative aux dérivés financiers n'a été recensée.

<sup>5</sup> Optique BCEAO (Annexe 4)

---

### III.4- AUTRES INVESTISSEMENTS

Cette catégorie comprend des opérations financières telles que les crédits commerciaux, la détention de monnaie fiduciaire et les dépôts, les prêts, les autres comptes à recevoir ou à payer et particulièrement les opérations relatives à l'endettement public extérieur : les tirages, les amortissements, les arriérés de paiement extérieurs, les remises ou annulations de dette et les rééchelonnements.

Le solde du compte des autres investissements est passé d'un actif net de 53.438 millions en 2021 à un actif net de 86.178 millions en 2022, soit un désendettement net de 32.740 millions.

En particulier, au cours de la période sous revue, les prêts nets contractés à l'extérieur ont représenté des sorties nettes de 17.524 millions en 2022, contre des entrées nettes de 57.234 millions en 2021, en raison principalement d'importants remboursements de concours effectués en 2022, au profit des unités résidentes d'Allemagne et de Qatar par un holding financier résident.

S'agissant des prêts contractés par l'Administration publique, les principaux projets financés ont concerné :

- le Projet de réhabilitation et de bitumage de la route Sokodé-Tchamba-Frontière Bénin ;
- le Projet d'acquisition et d'installation de 50.000 lampadaires solaires ;
- le Projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou (phase 2) et de protection côtière ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage du tronçon Sokodé-Bassar ;
- le Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest ;
- la construction de la ligne de transport haute tension de 161 KV sur le tronçon Kara-Mango-Dapaong et des postes associés ;
- le Projet d'extension du réseau électrique de Lomé ;
- le Projet de Renforcement et d'Extension des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable des villes d'Agou Gadzepe et de Blitta Gare ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage du tronçon Nali-Sadori ;
- le Projet d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural (réalisation de 31 mini AEP équipées de panneaux solaires, 106 forages PMH et 60 latrines) ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage du tronçon Bassar-Katchamba-Nali ;
- le Projet de réforme et d'investissement dans le secteur de l'énergie ;
- le Projet de développement des agropoles au Togo ;
- le Projet de renforcement du système de préparation et de riposte aux situations d'urgence à la Covid-19 ;
- le Projet d'appui à la compétitivité des services logistiques pour le commerce ;
- le Projet d'infrastructure et de développement urbain ;
- le Programme national de développement-Eau ;
- le Programme d'appui aux pistes rurales (réhabilitation des pistes rurales dans les zones de production de coton, de café, de cacao et renforcement de capacité) ;
- le Projet d'appui au développement agricole au Togo ;
- le Projet de développement et gouvernance minière ;
- le Programme d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles de la plaine de l'Oti ;
- l'électrification rurale phase 4 (150 localités rurales).

Les principaux créanciers du Togo en 2022 ainsi que leurs parts dans le total des emprunts se présentent comme ci-après : Banque Mondiale (20,7%), MUFG BANK (13,1%), BOAD (10,6%), Banque Islamique de Développement (BID) (10,1%), NATIXIS (9,4%), Agence Française de Développement (AFD) (8,6%), EXIM BANK INDE (7,5%), Banque Africaine de Développement (BAD) (5,4%), Rimon Group (5,1%) et Fonds d'Abou Dhabi (2,1%).

**Tableau 45- Evolution des autres investissements (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21	
						Relative	Absolue
Autres titres de participation	0	0	0	0	0	-	0
Monnaie fiduciaire et dépôts	59 549	37 895	57 151	128 017	77 714	-39,3%	-50 303
Prêts	-161 686	-75 032	-222 861	-57 234	17 524	-130,6%	74 758
Régime d'assurance, de pension et de garanties standardisées	1 017	0	1 267	1 150	0	-100,0%	-1 150
Crédits commerciaux et avances	-71 574	-60 591	43 562	-6 787	-1 917	-71,8%	4 870
Autres comptes à recevoir/ à payer	313	6 318	67 361	-11 708	-7 143	-39,0%	4 565
<b>Autres investissements</b>	<b>-172 381</b>	<b>-91 411</b>	<b>-53 519</b>	<b>53 438</b>	<b>86 178</b>	<b>61,3%</b>	<b>32 740</b>

*Source : BCEAO*

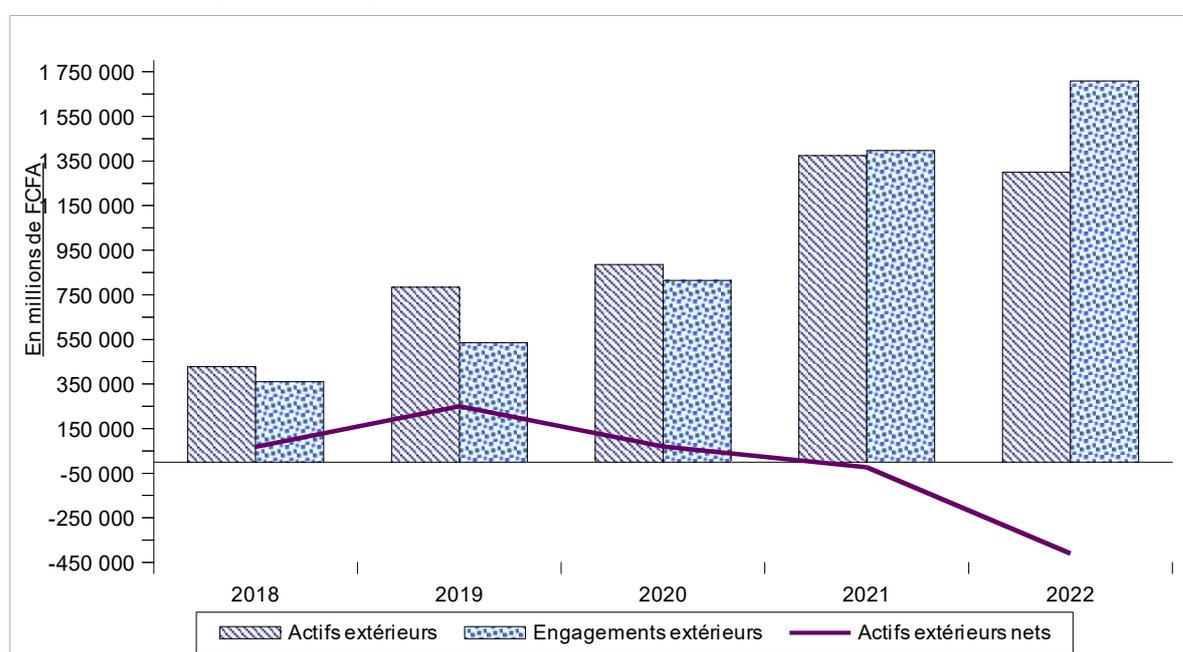
## IV- CAPITAUX MONETAIRES

En 2022, au regard des données des statistiques monétaires, les actifs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires ont diminué de 19.044 millions, en relation avec la régression de 387.122 millions des AEN de la Banque Centrale, atténuée par la hausse 368.078 millions de ceux des autres institutions de dépôt.

### IV.1- ACTIFS ET ENGAGEMENTS EXTERIEURS DE LA BANQUE CENTRALE

Les actifs extérieurs nets de la Banque Centrale ont diminué en 2022 de 387.122 millions, en liaison avec une hausse de 312.781 millions des engagements extérieurs, accentuée par la baisse de 74.341 millions des créances sur les non-résidents.

**Graphique 13- Evolution des actifs et engagements extérieurs de la Banque Centrale (en millions)**



Source : BCEAO

**Tableau 46- Evolution des actifs et engagements extérieurs de la Banque Centrale (en millions)**

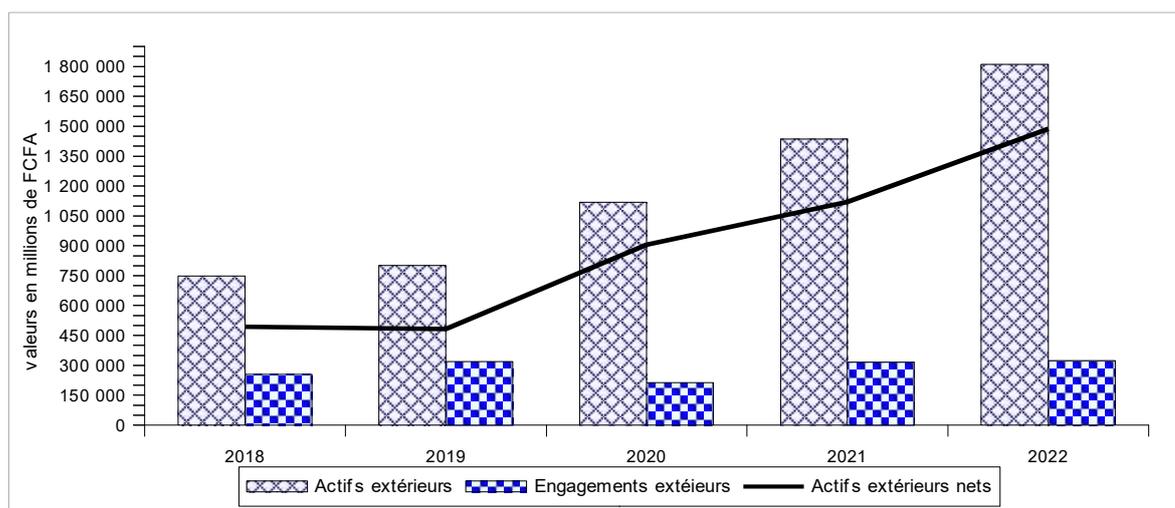
RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
<b>Créances sur les non-résidents</b>	<b>428 264</b>	<b>784 671</b>	<b>885 504</b>	<b>1 373 564</b>	<b>1 299 223</b>	<b>-74 341</b>
Position de réserve	17 183	15 731	9 075	19 903	14 262	-5 641
DTS détenus	60 170	93 278	162 771	284 436	179 806	-104 630
Avoirs en monnaies étrangères	356	1 326	1 367	1 333	2 949	1 616
Autres actifs extérieurs	350 556	674 338	712 292	1 067 892	1 102 205	34 312
<b>Engagements extérieurs</b>	<b>360 121</b>	<b>535 238</b>	<b>815 039</b>	<b>1 396 617</b>	<b>1 709 399</b>	<b>312 781</b>
Recours au crédit du FMI	96 341	129 920	192 996	201 026	201 464	438
Banques et Institutions non-résidentes	207 762	348 302	567 427	1 024 289	1 334 496	310 207
Autres engagements (Allocation DTS)	56 018	57 016	54 615	171 302	173 438	2 136
<b>ACTIFS EXTERIEURS NETS</b>	<b>68 143</b>	<b>249 433</b>	<b>70 465</b>	<b>-23 053</b>	<b>-410 176</b>	<b>-387122</b>

Source : BCEAO

## IV.2- ACTIFS ET ENGAGEMENTS EXTERIEURS DES AUTRES INSTITUTIONS DE DEPOT

En 2022, la position extérieure nette des autres institutions de dépôt s'est établie à 1.487.782 millions, en augmentation de 368.078 millions par rapport aux 1.119.704 millions atteints en 2021. Cette évolution résulte de l'accroissement de 376.000 millions des créances sur les non-résidents, conjuguée à la hausse de 7.922 millions des engagements extérieurs.

**Graphique 14- Evolution des actifs et engagements extérieurs des autres institutions de dépôt (en millions)**



Source : BCEAO

**Tableau 47- Évolution des actifs et engagements extérieurs des autres institutions de dépôts (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
<b>Créances sur les non-résidents</b>	<b>748 165</b>	<b>800 684</b>	<b>1 118 265</b>	<b>1 435 340</b>	<b>1 811 340</b>	<b>376 000</b>
Monnaies étrangères	1 348	2 639	3 005	5 940	3 789	-2 151
Dépôts	73 575	61 573	109 475	94 204	103 097	8 893
Crédits	247 070	254 856	304 220	447 170	565 253	118 083
Autres créances	426 172	481 616	701 565	888 026	1 139 201	251 175
<b>Engagements envers les non résidents</b>	<b>254 110</b>	<b>318 644</b>	<b>213 215</b>	<b>315 636</b>	<b>323 558</b>	<b>7 922</b>
Dépôts	164 244	218 323	165 338	240 758	237 611	-3 147
Crédits	84 674	96 838	45 210	70 181	81 694	11 513
Autres engagements	5 192	3 483	2 667	4 697	4 253	-444
<b>ACTIFS EXTERIEURS NETS</b>	<b>494 055</b>	<b>482 040</b>	<b>905 050</b>	<b>1 119 704</b>	<b>1 487 782</b>	<b>368 078</b>

Source : BCEAO

## IV.3- ACTIFS ET ENGAGEMENTS EXTERIEURS DE LA BANQUE CENTRALE ET DES AUTRES INSTITUTIONS DE DEPOT

En 2022, les variations des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale (-387.122 millions) et des autres institutions de dépôt (+368.078 millions) ont conduit à un solde de la balance des paiements de -16.818 millions, avec un écart de réévaluation de -2.227 millions (porté par la Banque Centrale).

**Tableau 48- Actifs extérieurs nets de la Banque Centrale et des autres institutions de dépôts (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Actifs extérieurs nets de la Banque Centrale (Statistiques monétaires)	68 143	249 433	70 465	-23 053	-410 176	-387 122
Variation des AEN de la Banque Centrale (1)	-15 350	181 290	-178 968	-93 518	-387 122	-293 604
Ecart d'évaluation (2)	-1 654	-1 364	3 330	-2 947	-2 227	720
Enregistrement en balance des paiements (3)=(1)-(2)	-13 696	182 654	-182 298	-90 571	-384 896	-294 324
Actifs extérieurs nets des autres institutions de dépôts	494 055	482 040	905 050	1 119 704	1 487 782	368 078
Variation des AEN des autres institutions de dépôts (4)	30 703	-12 015	423 010	214 654	368 078	153 424
Ecart d'évaluation (5)						0
Enregistrement en balance des paiements (6)=(4)-(5)	30 703	-12 015	423 010	214 654	368 078	153 424
<b>Actifs extérieurs nets totaux</b>	<b>562 198</b>	<b>731 473</b>	<b>975 515</b>	<b>1 096 651</b>	<b>1 077 606</b>	<b>-19 044</b>
<b>Variation Actifs extérieurs nets totaux</b>	<b>15 353</b>	<b>169 275</b>	<b>244 042</b>	<b>121 136</b>	<b>-19 044</b>	<b>-140 180</b>
<b>Ecart de réévaluation (7)=(2)+(5)</b>	<b>-1 654</b>	<b>-1 364</b>	<b>3 330</b>	<b>-2 947</b>	<b>-2 227</b>	<b>720</b>
<b>Enregistrement en balance des paiements (8)=(3)+(6)</b>	<b>17 007</b>	<b>170 639</b>	<b>240 712</b>	<b>124 083</b>	<b>-16 818</b>	<b>-140 900</b>

Source : BCEAO

#### IV.4- AVOIRS DE RESERVE

Il s'agit des avoirs financiers dont dispose le pays et que contrôlent les Autorités monétaires, notamment pour financer ou ajuster les déséquilibres des paiements. Ils comprennent l'or monétaire, les Droits de Tirage Spéciaux (DTS), la position de réserve au FMI, les avoirs en devises et les autres créances.

En 2022, les flux des avoirs de réserve ont diminué de 551.600 millions en s'établissant à -76.731 millions, contre 474.869 millions en 2021, en liaison principalement avec la baisse de 319.638 millions des autres avoirs de réserve, notamment la monnaie fiduciaire et dépôts, et de 216.180 millions des Droits de Tirage Spéciaux (DTS).

**Tableau 49- Avoirs de réserve (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21	Var Abs. 22/21
Or monétaire	0	0	0	0	0	-	0
Droits de tirage spéciaux	25 302	29 916	76 648	109 336	-106 844	-197,7%	-216 180
Position de réserve au FMI	7 629	-3 716	-6 257	9 965	-5 816	-158,4%	-15 782
Autres avoirs de réserve	-129 181	324 686	37 995	355 567	35 929	-89,9%	-319 638
Monnaie fiduciaire et dépôts	-129 181	324 686	37 995	355 567	35 929	-89,9%	-319 638
Titres	0	0	0	0	0	-	0
Dérivés financiers	0	0	0	0	0	-	0
Autres créances	0	0	0	0	0	-	0
<b>Avoirs de réserve</b>	<b>-96 251</b>	<b>350 886</b>	<b>108 386</b>	<b>474 869</b>	<b>-76 731</b>	<b>-116,2%</b>	<b>-551 600</b>

Source : BCEAO

## V- POSITION EXTERIEURE GLOBALE

La Position Extérieure Globale (PEG) retrace le stock des avoirs et des engagements financiers vis-à-vis de l'extérieur. Outre les transactions liées aux diverses composantes du compte des opérations financières (investissements directs, investissements de portefeuille, autres investissements et avoirs de réserve), la PEG rend compte des variations de prix et des taux de change qui affectent l'évaluation du stock des avoirs et engagements entre le début et la fin d'une période comptable. Elle indique également les ajustements de régularisation notamment la démonétisation de l'or et les reclassements des différentes catégories d'investissement.

Au 31 décembre 2022, la PEG nette du Togo est ressortie à -460.258 millions, contre un déficit de -570.695 millions en 2021, soit une réduction de 19,4% du déficit, suite à une augmentation des avoirs plus prononcée que celle des engagements.

Le stock des avoirs s'est établi à 6.144.385 millions en 2022, contre 5.553.572 millions en 2021, en progression de 10,6%, sous l'effet de la hausse de :

- 30,1% des investissements de portefeuille ;
- 22,6% des autres investissements, en particulier les prêts et les dépôts.

S'agissant des engagements, leur encours est passé de 6.124.267 millions en 2021 à 6.604.643 millions en 2022, soit un accroissement de 7,8%, porté principalement par les autres engagements, en particulier les autres comptes à payer par la Banque Centrale.

**Tableau 50- Position extérieure globale (en millions)**

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
<b>AVOIRS</b>	<b>3 720 677</b>	<b>4 279 957</b>	<b>4 671 645</b>	<b>5 553 572</b>	<b>6 144 385</b>	<b>10,6%</b>
Investissements directs à l'étranger	1 987 764	2 047 070	1 904 545	1 986 227	2 059 490	3,7%
Investissements de portefeuille	824 321	933 794	1 212 641	1 287 516	1 674 469	30,1%
Dérivés financiers	0	0	0	0	0	-
Autres investissements	480 328	514 421	668 954	906 264	1 111 203	22,6%
dont Crédits commerciaux	36 446	38 538	35 430	39 578	41 014	3,6%
Prêts	247 070	254 856	307 436	452 170	570 253	26,1%
Monnaie fiduciaire et dépôts	186 304	215 122	318 500	402 364	488 003	21,3%
Autres avoirs	10 508	5 905	7 588	12 152	11 933	-1,8%
Avoirs de réserve	428 264	784 671	885 504	1 373 565	1 299 224	-5,4%
<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>4 362 091</b>	<b>4 860 608</b>	<b>5 125 587</b>	<b>6 124 267</b>	<b>6 604 643</b>	<b>7,8%</b>
Investissements directs dans l'économie	1 168 531	1 411 678	1 467 319	1 478 220	1 436 621	-2,8%
Investissements de portefeuille	1 143 623	958 582	957 241	1 271 871	1 423 772	11,9%
Dérivés financiers	0	0	0	0	0	-
Autres investissements	2 049 937	2 490 348	2 701 027	3 374 176	3 744 250	11,0%
dont Crédits commerciaux	177 387	240 070	193 400	116 578	119 931	2,9%
Prêts	1 414 541	1 535 317	1 697 612	1 613 231	1 664 549	3,2%
<i>dont dette publique extérieure</i>	<i>959 868</i>	<i>1 015 342</i>	<i>1 175 462</i>	<i>1 023 019</i>	<i>1 097 749</i>	<i>7,3%</i>
Monnaie fiduciaire et dépôts	258 744	566 621	555 897	383 949	344 053	-10,4%
Autres engagements	199 265	148 340	254 118	1 260 417	1 615 718	28,2%
<b>POSITION EXTÉRIEURE GLOBALE</b>	<b>-641 414</b>	<b>-580 651</b>	<b>-453 941</b>	<b>-570 695</b>	<b>-460 258</b>	<b>-19,4%</b>

Source : BCEAO

---

## CONCLUSION

La situation économique au Togo en 2022 s'est traduite par un taux de croissance économique de 5,8%. Dans ce contexte, les évolutions, ci-après, ont été enregistrées au niveau des comptes extérieurs du pays, en comparaison avec l'année 2021 :

- une aggravation de 73.273 millions du déficit du compte courant ;
- une hausse de 46.897 millions de l'excédent du compte de capital ;
- un désendettement net de 114.254 millions du compte financier.



---

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Note méthodologique sur l'élaboration de la balance des paiements .....	73
Annexe 2 : Principales modifications apportées au dispositif d'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale.....	77
Annexe 3 : Balance des paiements en termes de transactions (Optique FMI) .....	81
Annexe 4 : Balance des paiements en termes de transactions (Présentation résumée) .....	90
Annexe 5 : Balance des paiements en termes de transactions (Optique BCEAO) .....	91
Annexe 6 : Evolution récente de la balance des paiements en termes de transactions .....	92
Annexe 7 : Position extérieure globale détaillée .....	94
Annexe 8 : Ventilation géographique des exportations de marchandises .....	100
Annexe 9 : Ventilation géographique des importations de marchandises .....	102
Annexe 10 : Matrices sur les échanges intra-communautaires.....	104

---

## **Annexe 1 : Note méthodologique sur l'élaboration de la balance des paiements**

### **1. Généralités**

Les comptes extérieurs des pays de l'UEMOA au titre de l'année 2022 (balance des paiements et position extérieure globale) sont établis conformément à la sixième édition du Manuel de Balance des Paiements (MBP6) du Fonds Monétaire International (FMI) publiée en 2008.

La principale méthode de collecte d'informations utilisée est basée sur les enquêtes, à l'aide de questionnaires, auprès des agents économiques établis sur le territoire national et intervenant dans les échanges économiques et les opérations financières avec les non-résidents.

Conformément aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de l'Annexe III du Règlement N° R09/2010/CM/UEMOA du 1<sup>er</sup> octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Direction Nationale de la BCEAO est chargée de l'établissement des statistiques de balance des paiements. Dans ce cadre, elle collabore avec d'autres services administratifs ainsi que les opérateurs économiques pour une atteinte efficace des objectifs de sa mission.

### **2. Définitions**

*La balance des paiements* est un état statistique où sont systématiquement résumées, pour une période donnée, les transactions économiques d'un pays avec le reste du monde.

*La position extérieure*, quant à elle, est le relevé du stock des avoirs et engagements financiers extérieurs d'une économie à une date précise.

*Une transaction* se définit comme un flux économique découlant de la création, de la transformation, de l'échange, du transfert ou de l'extinction d'une valeur économique et faisant intervenir un transfert de propriété (entre un résident et un non-résident) de biens ou d'actifs financiers, la prestation de services ou la fourniture de capital.

*Une unité institutionnelle* est résidente d'une économie lorsqu'elle y a un pôle d'intérêt économique, c'est-à-dire lorsqu'il existe un endroit à l'intérieur du territoire économique sur lequel ou à partir duquel, pendant une période d'au moins une année, elle :

- exerce et à l'intention de continuer d'exercer,
- effectue et à l'intention de continuer d'effectuer des transactions,

Les unités institutionnelles résidentes sont les ménages, les sociétés et quasi-sociétés, les institutions à but non lucratif et les administrations publiques.

Les exceptions à cette définition de la notion de résidence concernent les diplomates et leurs familles, les militaires, les étudiants et les malades qui sont considérés comme résidents de leurs pays d'origine. En revanche, les fonctionnaires internationaux, les coopérants et les réfugiés sont considérés comme résidents de l'économie d'accueil.

*Le territoire économique* d'un pays est constitué par la zone géographique administrée par son Gouvernement (avec libre circulation des biens, des personnes et des capitaux), y compris l'espace aérien, les eaux territoriales et le plateau continental, auquel on ajoute les enclaves extra-territoriales dudit pays (à savoir les ambassades, les consulats, les bases militaires et scientifiques, etc.) et duquel on exclut les enclaves extra-territoriales étrangères sur son territoire géographique national.

### **3. Champ d'application des données**

Les comptes extérieurs retracent toutes les transactions entre résidents et non-résidents. Ils couvrent tout le territoire national.

---

#### **4. Conventions comptables**

Les données des comptes extérieurs sont établies sur la base des droits et obligations.

Les transactions en devises sont converties en francs CFA sur la base du cours de change de la transaction ou, à défaut, du cours moyen sur la période. Lorsque les transactions sont évaluées à partir de variations de stocks, le cours de change en fin de période est retenu pour la conversion de ces données.

Le mode général de valorisation est basé sur le prix du marché. Les échanges de biens sont enregistrés FAB (franco à bord). Pour les importations, valorisées CAF (coût, assurance, fret) dans les statistiques douanières qui en sont la principale source, une correction CAF/FAB est nécessaire.

S'agissant des encours, plusieurs modes de valorisation sont utilisés dans la mesure où ces encours sont issus de documents comptables (bilans, situations DEC 2000 pour les banques) qui obéissent à des règlements spécifiques (SYSCOA, plan comptable bancaire). Ainsi, les prêts, les emprunts et les dépôts sont exprimés en valeur nominale, tandis que les investissements directs sont comptabilisés en valeur historique (coût d'acquisition) à l'actif et en valeur nominale au passif.

#### **5. Nature des sources statistiques**

Les principales sources utilisées pour l'établissement des comptes extérieurs (version définitive) sont les statistiques douanières et les enquêtes de la BCEAO auprès des entités résidentes intervenant dans les échanges internationaux.

L'échantillon d'agents économiques interrogés par la BCEAO contient certaines entreprises, des structures administratives, des missions diplomatiques et consulaires, des organisations non gouvernementales, etc.

D'autres sources se réfèrent aux rapports de divers organismes ou administrations publiques (BCEAO, FMI, BRI, etc.).

La plupart des questionnaires comportent à la fois des rubriques de flux, décrivant les transactions effectuées au cours de l'année, qui vont alimenter directement les rubriques correspondantes de la balance des paiements et des rubriques de stocks qui vont alimenter, d'une part, directement la position extérieure globale et, d'autre part, la balance des paiements par comparaison avec les stocks correspondants de la période précédente (variations d'encours).

Certains documents de collecte ne sont pas explicitement des questionnaires, mais respectent les mêmes principes de codification et de ventilation géographique. C'est le cas, par exemple, du document intitulé "DEC" qui sert à recenser, de manière globalisée, les données issues des situations DEC 2000 des banques commerciales, et du tableau des avoirs et engagements de la Banque Centrale ou des tableaux dits de dépouillement relatifs aux opérations de certains organismes spécifiques : BIDC, BOAD, Commission de l'UEMOA, etc.

#### **6. Pratiques d'établissement des données**

##### **6.1. Compte des opérations courantes**

###### **. Biens**

Les statistiques portant sur les marchandises générales sont issues des statistiques douanières. Elles sont validées par le Sous-Comité Balance des Paiements qui comprend, outre la BCEAO, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), l'Office Togolais des Recettes (OTR), la Direction du Commerce Extérieur et la Direction de l'Économie.

---

Ces chiffres provenant des structures douanières, validés, sont par la suite ajustés, aux fins de les adapter à l'optique de la balance des paiements. L'un des ajustements majeurs concerne le passage de la valorisation CAF à la valorisation FOB pour les importations.

- **Services**

Cette rubrique concerne essentiellement les *Transports*, les *Voyages* (biens et services acquis par les non-résidents pendant leur séjour dans l'économie et ceux acquis par les résidents durant leurs déplacements à l'étranger) et les *autres types de services* (construction, services d'assurance et pension, services financiers, services de télécommunication, d'informatique et d'information ainsi que services culturels et de loisirs).

- **Revenu primaire**

Le revenu primaire est la nouvelle appellation du compte des revenus dans la 5<sup>ème</sup> édition du manuel de la balance des paiements. Il porte sur les revenus des investissements ainsi que la rémunération des facteurs de production, notamment le loyer (revenu de la propriété) et le revenu du facteur travail (rémunération des salariés).

- **Revenu secondaire**

Le revenu secondaire (compte des transferts courants dans l'édition précédente) s'intéresse aux transferts courants entre résidents et non-résidents. Il inclut notamment le poste des envois de fonds des migrants.

## **6.2. Compte de capital**

Dans la 6<sup>ème</sup> édition du manuel de la balance des paiements, l'accent n'est plus mis sur la présentation conjointe du compte de capital et celui des opérations financières. Cette approche vise une plus grande cohérence avec le Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008, qui distingue les transactions en capital et les transactions financières. Le compte de capital présente :

- les transferts de capital à recevoir et à payer ;
- l'acquisition et la cession d'actifs non financiers non produits.

La somme du solde du compte de capital et du solde du compte des transactions courantes correspond à la capacité (ou au besoin) de financement net d'une économie par rapport au reste du monde.

## **6.3. Compte financier**

Le compte financier décrit les comportements d'investissement et de financement des résidents. Le solde du compte financier représente ainsi la capacité (ou le besoin) de financement du pays vis-à-vis du reste du monde.

Au niveau du compte financier, les opérations financières sont classées par nature et selon cinq (5) catégories fonctionnelles :

- les investissements directs qui confèrent le contrôle ou une influence importante sur une unité économique ;
- les investissements de portefeuille qui regroupent les transactions et positions transfrontalières portant sur les titres de participation ou de créances, autres que ceux déjà recensés dans les investissements directs et dans les avoirs de réserve ;
- les dérivés financiers (autres que réserves) et les options sur titres des salariés ;

- 
- les autres investissements qui sont une catégorie fonctionnelle résiduelle où sont recensées toutes les autres opérations sur les actifs et passifs non classées dans les investissements de portefeuille et les réserves, notamment les réserves techniques d'assurance, les crédits commerciaux, les prêts ou emprunts, les utilisations des crédits du FMI, les numéraires et dépôts, etc. ;
  - les avoirs de réserve qui sont des avoirs extérieurs à la disposition immédiate et sous le contrôle effectif des Autorités monétaires et qui leur permettent de financer directement les déséquilibres au moyen d'interventions sur le marché des changes pour influencer sur le cours de la monnaie nationale et de parer à d'autres besoins.

#### **6.4. Position extérieure globale (PEG)**

La position extérieure globale est un état statistique qui fait apparaître la valeur et la composition, à un moment déterminé :

- des actifs financiers qui sont des créances sur des non-résidents ou détenus sous forme de lingots d'or à titre d'avoirs de réserve ;
- des passifs des résidents d'une économie envers des non-résidents.

Elle est un sous-ensemble du compte de patrimoine national et permet d'examiner l'exposition aux risques et aux vulnérabilités.

Dans le nouveau manuel du FMI, les composantes de la PEG sont en cohérence avec celles du compte financier pour assurer l'analyse de l'interdépendance entre les stocks et les flux selon les différentes rubriques. La cohérence est également assurée avec les différentes rubriques du compte de revenu primaire et des autres changements pour faciliter la réconciliation des données.

La position extérieure globale à la clôture est donc égale à la position extérieure globale à l'ouverture à laquelle il faut ajouter le flux des opérations financières provenant de la balance des paiements et les impacts des variations de prix, de volume, de taux de change, ainsi que tout autre variation entraînant un changement dans la position initiale.

#### **Avertissement :**

***En raison du changement méthodologique, notamment le passage de la 5<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> édition du Manuel de la balance des paiements, des divergences peuvent être observées entre les séries contenues dans la version actuelle du rapport de la balance des paiements et celles contenues dans les versions antérieures.***

## **Annexe 2 : Principales modifications apportées au dispositif d'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale**

Avec l'entrée en vigueur de la sixième édition du Manuel d'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6), publié en 2008 par le FMI, le dispositif d'élaboration de la balance des paiements des pays de l'UMOA a été révisé en vue de prendre en compte les changements introduits par le nouveau manuel et d'opérer des modifications visant l'amélioration de la qualité des données et de leur analyse.

Le nouveau Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6) prend en compte les questions qui ont fait leur apparition ou ont pris de l'importance dans le domaine des transactions et positions internationales. Il procède également au retraitement et à la reclassification de certaines opérations, ainsi qu'au renforcement de l'harmonisation avec le Système de Comptabilité Nationale (SCN), révisé la même année (2008), et les autres documents méthodologiques de référence parus après le MBP5.

### **A. Balance des paiements**

La balance des paiements selon l'optique du MBP6 a subi quelques modifications dans sa structure. Les principales composantes de la BDP sont :

<b>Présentation synthétique des composantes de la balance des paiements</b>
<b>Compte des transactions courantes</b>
Biens et services
Biens
Services
Compte du revenu primaire ( <i>anciennement compte « revenu »</i> )
Compte du revenu secondaire ( <i>anciennement « transferts courants»</i> )
<b>Compte de capital</b>
Acquisition et cession d'actifs non produits
Transferts en capital
<b>Compte financier (<i>anciennement compte d'opérations financières</i>)</b>
Investissements directs
Investissements de portefeuille
Produits financiers dérivés ( <i>traité comme sous-rubrique des investissements de portefeuille dans le MBP5</i> )
Autres investissements
Avoirs de réserve

#### **A.1. Compte des biens et services**

Les principaux changements apportés au compte des biens et services se présentent comme suit :

- Le reclassement des biens achetés dans les ports et les aéroports dans les marchandises générales plutôt que comme un poste séparé ;

- Les biens achetés à l'étranger par les voyageurs pour leur consommation personnelle ou à des fins de cadeaux dépassant les seuils douaniers sont désormais inclus dans les marchandises générales au lieu du service voyage ;
- Le négoce international n'est plus traité comme un service, mais classé dans les exportations de biens, ce qui correspond à un retour au principe de la quatrième édition ;
- En cas de changement de résidence, les transferts des effets personnels des migrants ne sont ni inclus dans les biens, ni dans d'autres postes des comptes internationaux, puisqu'ils ne font pas l'objet de changement de propriété ;
- Les réparations et maintenance sur les marchandises mobiles sont retracées dans les services au lieu des biens. Le MBP5 les classait dans les biens, compte tenu de l'importance du matériel par rapport à la prestation de service proprement dite dans la facturation globale de la transaction ;
- Les services de transformation de biens physiques appartenant à d'autres territoires économiques sont retracés comme des services dans tous les cas, alors qu'ils pouvaient être considérés dans certains cas comme un changement de propriété du manufacturier selon le MBP5 ;
- La rubrique « services de télécommunications, d'informatique et d'information » regroupe celles des « services de communication » et « services d'informatique et d'information » du MBP5. Les « services postaux et de messagerie » sont désormais inclus dans les « transports », alors qu'ils étaient classés dans la rubrique des « services de communication » selon le MBP5 ;
- Les dépenses des entreprises de construction non-résidentes en biens et services locaux sont incluses dans les Services de bâtiment et travaux publics, alors qu'elles sont classées dans les « Autres services aux entreprises » dans le MBP5. En outre, le MBP6 prévoit l'enregistrement des achats de biens et services à une troisième économie par les entreprises de construction, en chantier hors de leur pays de résidence, dans la balance des paiements de leur économie d'origine.

## **A.2. Compte de revenu primaire**

Le concept de « compte de revenu » dans le MBP5 est remplacé par celui de « compte de revenu primaire » dans le MBP6, pour assurer la cohérence avec le SCN 2008. Le « compte de revenu primaire » présente des composantes plus détaillées dans le nouveau Manuel, en distinguant les compensations des employés, les revenus des investissements et les autres revenus primaires, dont les taxes sur la production. Les principaux changements concernent :

- La prise en compte explicite des loyers et des taxes sur les produits et la production ;
- La clarification de la relation employeur-salarié, de manière à faire apparaître une distinction entre rémunération des salariés et paiement de services ;
- L'ajustement des intérêts, de manière à faire apparaître l'intérêt "pur", c'est-à-dire après déduction de la composante SIFIM16, qui est incluse dans les services financiers ;
- Le revenu des avoirs de réserve est classé séparément, alors qu'il était inclus dans les revenus des autres investissements dans le MBP5. S'il n'est pas disponible à des fins de publication, le revenu des avoirs de réserve peut être inclus au poste « Autres investissements/intérêts » ;

- 
- L'imputation des commissions sur les prêts de titres et d'or est clarifiée et les commissions assimilées à des intérêts si elles reviennent au propriétaire qui prête ces actifs, avec écriture de contrepartie dans les autres comptes à recevoir/à payer. Le MBP5 ne traite pas explicitement de ces commissions. Toutefois, comme dans le MBP5, les commissions à verser aux dépositaires, etc., pour les services administratifs associés aux prêts sont enregistrées dans les services financiers.

### **A.3. Compte de revenu secondaire**

Le concept de « transferts courants » dans le MBP5 est remplacé par celui de « compte de revenu secondaire » dans le nouveau Manuel, en vue d'assurer la cohérence avec le SCN 2008. Dans le compte de revenu secondaire, l'expression « transferts personnels » remplace « envois de fonds des travailleurs ».

En outre, il a été opéré une classification plus détaillée des types de transferts courants, à savoir « les transferts du Gouvernement général », « les transferts personnels » et « les autres transferts courants ».

### **A.4. Compte de capital**

Dans le nouveau Manuel du FMI, l'accent n'est plus mis sur la présentation conjointe du compte de capital et d'opérations financières. Les changements majeurs concernent les points ci-après :

- Dans le MBP6, les résultats de la recherche et développement (R&D), comme les brevets et les droits d'auteur, ne sont plus considérés comme des actifs non produits. Les achats et ventes directs de ces produits ne sont plus imputés au compte de capital, comme dans le MBP5, mais sont classés parmi les actifs produits, avec enregistrement des transactions dans les services (services de R&D pour brevets et droits d'auteur) ;
- Les avoirs des personnes changeant de résidence sont supprimés des transferts en capital pour être classés dans la PEG, au titre des « autres changements de volume » ;
- Les transferts liés aux héritages, successions et aux grands cadeaux sont traités comme des transferts en capital, pour assurer l'harmonisation avec le Système de Comptabilité Nationale;
- Les indemnités d'assurance dans les transferts de capital sont prises en compte dans les cas exceptionnels de pertes dues à des catastrophes, pour assurer la cohérence avec le SCN.

### **A.5. Compte financier**

Les opérations financières sont enregistrées en termes de variations nettes d'actifs et de passifs financiers, en lieu et place de l'imputation crédit et débit. La ventilation fonctionnelle est maintenue, mais est plus détaillée pour inclure notamment une rubrique séparée pour le suivi des dérivés financiers. Par ailleurs, la définition des instruments de dette a été harmonisée avec celle du manuel des statistiques de la dette extérieure.

## **B- Position extérieure globale (PEG)**

La position extérieure globale (PEG) est définie comme étant un état statistique qui décrit, à un moment donné, la valeur des actifs et des passifs financiers des résidents d'une économie vis-à-vis des non-résidents. Le nouveau Manuel reflète un intérêt accru pour l'analyse du compte de patrimoine comme outil permettant de comprendre l'évolution de l'économie internationale au plan de la vulnérabilité et de la viabilité.

---

A cet égard, le MBP6 présente des recommandations beaucoup plus détaillées sur la PEG et accorde davantage d'attention sur les réévaluations et autres changements de volume, enregistrés dans le compte des « Autres flux », et à leur incidence sur les stocks d'avoirs et engagements.

Les autres variations de volume concernent notamment les rapatriements de fonds consécutifs aux changements de résidence, les accumulations d'arriérés de paiement extérieurs (cette décision étant unilatérale), les cessions de devises à la banque centrale par des résidents (qui constituent une transaction entre résidents), etc. S'agissant des réévaluations, elles correspondent aux gains et pertes liées aux détentions d'actifs et de passifs à la suite principalement des variations de prix et de taux de change.

Dans le nouveau Manuel du FMI, les composantes de la PEG sont en ligne avec celles du compte financier pour assurer l'analyse de l'interdépendance entre les stocks et les flux selon les différentes rubriques.

### Annexe 3 : Balance des paiements en termes de transactions (Optique FMI)

(en millions de FCFA) - 2022

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
1	Compte des transactions courantes	2011021	2 187 857	-176 836
1.A	Biens et services	1 346 422	1 967 241	-620 819
1.A.a	Biens	899 204	1 616 040	-716 836
1.A.a.1	Marchandises générales, base balance des paiements	899 204	1 613 220	-714 015
1.A.a.1.1	Dont : Réexportations	170 245		170 245
1.A.a.2	Exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international	0	0	0
1.A.a.2.1	Biens achetés dans le cadre du négoce international (crédits négatifs)	0	0	0
1.A.a.2.2	Biens vendus dans le cadre du négoce international	0	0	0
1.A.a.3	Or non monétaire	0	2 821	-2 821
1.A.b	Services	447 218	351 200	96 017
1.A.b.1	Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	194	0	194
1.A.b.1.1	Biens destinés à transformation dans l'économie déclarante Biens expédiés après transformation (CR.), Biens reçus pour transformation (DR.)	0	0	0
1.A.b.1.2	Biens destinés à transformation à l'étranger Biens expédiés pour transformation (CR.), Biens reçus après transformation (DR.)	194	0	194
1.A.b.2	Services d'entretien et de réparation non inclus ailleurs	4	4 510	-4 506
1.A.b.3	Transport	165 753	247 427	-81 674
1.A.b.3.0	Pour tous les modes de transports	165 753	246 955	-81 202
1.A.b.3.0.1	Voyageurs	87 478	9 644	77 833
1.A.3.0.1.1	Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité	0	0	0
1.A.b.3.0.2	Fret	16 919	217 377	-200 458
1.A.b.3.0.3	Autres	61 356	19 934	41 422
1.A.b.3.1	Transports maritimes	49 177	217 198	-168 021
1.A.b.3.1.1	Voyageurs	0	0	0
1.A.b.3.1.1.1	Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité	0	0	0
1.A.b.3.1.2	Fret	0	217 198	-217 198
1.A.b.3.1.3	Autres	49 177	0	49 177
1.A.b.3.2	Transports aériens	111 506	14 948	96 558
1.A.b.3.2.1	Voyageurs	85 518	9 510	76 007
1.A.b.3.2.1.1	Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité	0	0	0
1.A.b.3.2.2	Fret	13 809	179	13 630
1.A.b.3.2.3	Autres	12 179	5 259	6 920
1.A.b.3.3	Autres modes de transport	5 070	14 809	-9 739
1.A.b.3.3.1	Voyageurs	1 960	134	1 826
1.A.b.3.3.1.1	Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité	0	0	0
1.A.b.3.3.2	Fret	3 110	0	3 110
1.A.b.3.3.3	Autres	0	14 675	-14 675
1.A.b.3.4	Services postaux et services de messagerie	0	472	-472
1.A.b.4	Voyages	91 684	23 394	68 290
1.A.b.4.1	à titre professionnel	51 082	8 483	42 599
1.A.b.4.1.1	Acquisition de biens et services par les travailleurs	0	0	0

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
	frontaliers ou autres travailleurs à temps limité			
1.A.b.4.1.2	Autres	51 082	8 483	42 599
1.A.b.4.2	à titre personnel	40 602	14 912	25 690
1.A.b.4.2.1	Santé	235	477	-242
1.A.b.4.2.2	éducation	217	3 821	-3 604
1.A.b.4.2.3	Autres	40 150	10 614	29 536
1.A.b.4.0	Pour les voyages à titre professionnel et les voyages à titre personnel	11 628	0	11 628
1.A.b.4.0.1	Biens	0	0	0
1.A.b.4.0.2	Services de transports locaux	0	0	0
1.A.b.4.0.3	Services d'hébergement	11 628	0	11 628
1.A.b.4.0.4	Services de restauration	0	0	0
1.A.b.4.0.5	Autres services	0	0	0
1.A.b.4.0.5.1	Services de santé	0	0	0
1.A.b.4.0.5.2	Services d'éducation	0	0	0
1.A.b.5	Travaux de construction	1 878	1 512	366
1.A.b.5.1	Travaux de construction réalisés à l'étranger	0	0	0
1.A.b.5.2	Travaux de construction réalisés dans l'économie déclarante	1 878	1 512	366
1.A.b.6	Services d'assurance et de retraite	65	41 214	-41 149
1.A.b.6.1	Assurance directe	10	38 361	-38 351
1.A.b.6.2	Réassurance	2	2 563	-2 561
1.A.b.6.3	Services auxiliaires d'assurance	53	1	52
1.A.b.6.4	Services de retraite et de garantie standardisée	0	289	-289
1.A.b.7	Services financiers	27 327	674	26 653
1.A.b.7.1	Services financiers explicitement facturés et autres	27 327	674	26 653
1.A.b.7.2	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	0	0	0
1.A.b.8	Commission pour usage de propriété intellectuelle non incluses ailleurs	0	27	-27
1.A.b.9	Services de télécommunications, d'informatique et d'information*1	22 027	10 723	11 304
1.A.b.9.1	Services de télécommunications	22 021	3 372	18 649
1.A.b.9.2	Services d'informatique	0	6 665	-6 665
1.A.b.9.3	Services d'information	6	686	-680
1.A.b.10	Autres services aux entreprises	117 868	20 064	97 804
1.A.b.10.1	Services de recherche-développement	0	482	-482
1.A.b.10.2	Services spécialisés et services de conseil en gestion	96 529	9 600	86 929
1.A.b.10.3	Services techniques, services liés au commerce international et autres services aux entreprises	21 339	9 982	11 357
1.A.b.11	Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	0	0	0
1.A.b.11.1	Services audio-visuels et connexes	0	0	0
1.A.b.11.2	Autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	0	0	0
1.A.b.12	Biens et services des administrations publiques non inclus ailleurs	20 418	1 655	18 763
1.A.b.0.1	Services liés au tourisme compris dans les voyages et les transports de voyageurs	0	0	0
1.B	Revenu primaire	163 226	156 390	6 836
1.B.1	Rémunération des salariés	29 515	8 633	20 882
1.B.2	Revenus des investissements	123 091	145 434	-22 343
1.B.2.1	Investissements directs	65 907	59 118	6 789

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
1.B.2.1.1	Revenus des titres de participation et des parts de fonds de placement	57 288	35 238	22 050
1.B.2.1.1.1	Dividendes et prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	56 390	21 778	34 612
1.B.2.1.1.1.1	Investisseur direct dans des entreprises d'investissement direct	50	11 615	-11 565
1.B.2.1.1.1.2	Entreprises d'investissement direct dans un investisseur direct (investissements à rebours)	2 677	4 957	-2 280
1.B.2.1.1.1.3	Entre entreprises sœurs	53 663	5 206	48 457
1.B.2.1.1.1.3.1	si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0
1.B.2.1.1.1.3.2	si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0
1.B.2.1.1.1.3.3	si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0
1.B.2.1.1.2	Bénéfices réinvestis	898	13 460	-12 562
1.B.2.1.1.2.1	Revenus des investissements attribuables aux titulaires de contrats d'assurance, de pension et de garantie standardisée, et aux propriétés de parts de fonds de placement	0	0	0
1.B.2.1.1.2.1.1	Dont - Revenu des investissements attribuable aux propriétés de parts de fonds de placement	0	0	0
1.B.2.1.2	Intérêts	8 619	23 880	-15 261
1.B.2.1.2.1	Investisseur direct dans des entreprises d'investissement direct	1 542	20 602	-19 060
1.B.2.1.2.2	Entreprises d'investissement direct dans un investisseur direct (investissements à rebours)	0	1 108	-1 108
1.B.2.1.2.3	Entre entreprises sœurs	7 077	2 170	4 907
1.B.2.1.2.3.1	si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0
1.B.2.1.2.3.2	si la société mère ayant le contrôle ultime est détenue par un non-résident	0	0	0
1.B.2.1.2.3.3	si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0
1.B.2.1.2M	Pour mémoire: Intérêts avant services d'intermédiation financière indirectement mesurés	0	0	0
1.B.2.2	Investissements de portefeuille	51 226	44 956	6 270
1.B.2.2.1	Revenu des investissements sur titres de participation et parts de fonds de placement	1 046	4 549	-3 503
1.B.2.2.1.1	Dividendes sur titres de participation hors parts de fonds de placement	26	4 549	-4 523
1.B.2.2.1.2	Revenus des investissements attribuables aux propriétaires de parts de fonds de placement	1 020	0	1 020
1.B.2.2.1.2.1	Dividendes	1 020	0	1 020
1.B.2.2.1.2.2	Bénéfices réinvestis	0	0	0
1.B.2.2.2	Intérêts	50 180	40 407	9 773
1.B.2.2.2.1	à court terme	35 073	586	34 487
1.B.2.2.2.2	à long terme	15 107	39 821	-24 714
1.B.2.3	Autres investissements	5 958	41 360	-35 402
1.B.2.3.1	Prélèvement sur les revenus des quasi-sociétés	0	0	0
1.B.2.3.2	Intérêts	5 958	41 360	-35 402
1.B.2.3.2M	Pour mémoire: Intérêts avant services d'intermédiation financière indirectement mesurés	0	0	0
1.B.2.3.3	Revenus des investissements attribuables aux titulaires de contrats d'assurance, de retraite et de garantie standardisée	0	0	0
1.B.2.4	Avoirs de réserves	0	0	0
1.B.2.4.1	Revenus des titres de participation et des parts de fonds de placement	0	0	0

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
1.B.2.4.2	Intérêts	0	0	0
1.B.2.4.2M	Pour mémoire : Intérêts avant services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	0	0	0
1.B.3	Autre revenu primaire	10 620	2 323	8 297
1.B.3.1	Taxes sur la production et importations	10 620	0	10 620
1.B.3.2	Subventions à la production	0	0	0
1.B.3.3	Loyers	0	2 323	-2 323
1.C	Revenu secondaire	501 374	64 227	437 147
1.C.1	Administrations publiques	35 491	2 229	33 262
1.C.1.1	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	0	0	0
1.C.1.1.1	payables par les travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité	0	0	0
1.C.1.2	Cotisations sociales	0	0	0
1.C.1.2.1	payables par les travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité	0	0	0
1.C.1.3	Prestations Sociales (Débit)	0	0	0
1.C.1.4	Coopération internationale courante	35 491	2 229	33 262
1.C.1.5	Transferts courants divers des administrations publiques (D75)	0	0	0
1.C.1.5.1	Transferts courants aux ISBLSM	0	0	0
1.C.2	Sociétés financières, sociétés non financières, ménages et ISBLSM	465 883	61 998	403 885
1.C.2.1	Transferts personnels (transferts courants entre ménages résidents et non résidents)	449 370	43 772	405 598
1.C.2.1.1	Envois de fonds des travailleurs	449 370	43 772	405 598
1.C.2.2	Autres transferts courants	16 513	18 226	-1 713
1.C.2.0.1	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	153	0	153
1.C.2.0.2	Cotisations sociales	133	2 849	-2 716
1.C.2.0.3	Prestations sociales	5 210	252	4 958
1.C.2.0.4	Primes d'assurance nettes hors assurance vie	10	107	-97
1.C.2.0.5	Indemnités d'assurance dommage	16	4	12
1.C.2.0.6	Coopération internationale courante	0	206	-206
1.C.2.0.7	Transferts courants divers	10 991	14 808	-3 817
1.C.2.0.7.1	Dont : transferts courants aux ISBLSM	0	0	0
1.C.3	Ajustement pour variation des droits à pension	0	0	0
2	Compte de capital	348 108	36 396	311 712
2.1	Acquisitions (DR.) / cessions (CR.) d'actifs non financiers non produits	0	0	0
2.2	Transferts de capital	348 108	36 396	311 712
2.2.1	Administration publique	97 444	0	97 444
2.2.1.1	Remises de dette	0	0	0
2.2.1.2	Autres transferts de capital	97 444	0	97 444
2.2.1.2.1	dont : impôts en capital	0	0	0
2.2.2	Sociétés financières, sociétés non financières, ménages et ISBLSM	250 664	36 396	214 268
2.2.2.1	Remises de dette	0	0	0
2.2.2.2	Autres transferts de capital	250 664	36 396	214 268
2.2.2.2.1	dont : impôts en capital (Crédit)	0	0	0
2.2.2.0.1	dont : entre ménages	0	0	0
4	Capacité (+) / besoin (-) de financement (solde des comptes des transactions courantes et de capital)	2 359 130	2 224 254	134 876
3	Compte financier	465 194	328 300	136 893

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
5	Capacité (+) / besoin (-) de financement (Compte financier)	465 194	328 300	136 893
3.1	Investissement direct	-33 848	-108 099	74 250
3.1.1	Titres de participation et parts de fonds de placement	25 560	-59 700	85 261
3.1.1.1	Titres de participation autres que le réinvestissement des bénéfices	24 662	-73 160	97 823
3.1.1.1.1	Investisseur direct dans des entreprises d'investissement direct	-32 316	-73 160	40 845
3.1.1.1.2	Entreprises d'investissement direct dans un investisseur direct (investissement à rebours)	-3 000	0	-3 000
3.1.1.1.3	Entre entreprises soeurs	59 978	0	59 978
3.1.1.1.3.1	si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0
3.1.1.1.3.2	si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0
3.1.1.1.3.3	si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0
3.1.1.2	Réinvestissement des bénéfices	898	13 460	-12 562
3.1.1.0.1	Actions/Parts de fonds de placement	0	0	0
3.1.1.0.1.1	Actions/Parts de fonds de placement monétaires	0	0	0
3.1.2	Instruments de dette	-59 409	-48 398	-11 010
3.1.2.1	Créances d'un investisseur direct sur des entreprises d'investissement direct	-60 371	-51 594	-8 776
3.1.2.2	Créances des entreprises d'investissement direct sur un investisseur direct (investissement à rebours)	0	0	0
3.1.2.3	Entre entreprises soeurs	962	3 196	-2 234
3.1.2.3.1	si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0
3.1.2.3.2	si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0
3.1.2.3.3	si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0
3.1.2.0	Titres de créance :	0	0	0
3.1.2.0.1	Créances d'un investisseur direct sur des entreprises d'investissement direct	0	0	0
3.1.2.0.2	Créances des entreprises d'investissement direct sur un investisseur direct (investissement à rebours)	0	0	0
3.1.2.0.3	Entre entreprises soeurs	0	0	0
3.1.2.0.3.1	si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0
3.1.2.0.3.2	si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0
3.1.2.0.3.3	si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0
3.2	Investissements de portefeuille	372 017	130 317	241 700
3.2.1	Titres de participation et parts de fonds de placement	0	-43 951	43 951
3.2.1.1	Banque centrale	0	0	0
3.2.1.3	Administrations publiques	0	0	0
3.2.1.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0
3.2.1.4	Autres secteurs	0	-43 951	43 951
3.2.1.4.1	Autres sociétés financières	0	-43 951	43 951
3.2.1.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	0	0	0
3.2.1.0.1	Titres de participation autres que parts de fonds de placement	0	0	0
3.2.1.0.1.1	Cotés en bourse	0	0	0
3.2.1.0.1.2	Non cotés en bourse	0	0	0
3.2.1.0.2	Actions/Parts de fonds de placement	0	0	0
3.2.1.0.2.1	Réinvestissement des bénéfices	0	0	0
3.2.1.0.2.2	Dont : Actions/Parts de fonds de placement monétaires	0	0	0
3.2.2	Titres de créance	372 017	174 268	197 749
3.2.2.1	Banque centrale	0	0	0

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
3.2.2.1.1	à court terme	0	0	0
3.2.2.1.2	à long terme	0	0	0
3.2.2.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.2.1.1.9.1	à court terme	0	0	0
3.2.1.1.9.2	à long terme	0	0	0
3.2.2.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	248 417	0	248 417
3.2.2.2.1	à court terme	248 339	0	248 339
3.2.2.2.2	à long terme	78	0	78
3.2.2.3	Administrations publiques	0	174 268	-174 268
3.2.2.3.1	à court terme	0	0	0
3.2.2.3.2	à long terme	0	174 268	-174 268
3.2.2.4	Autres secteurs	123 600	0	123 600
3.2.2.4.0.1	à court terme	98 589	0	98 589
3.2.2.4.0.2	à long terme	25 011	0	25 011
3.2.2.4.1	Autres sociétés financières	117 791	0	117 791
3.2.2.4.1.1	à court terme	92 811	0	92 811
3.2.2.4.1.2	à long terme	24 980	0	24 980
3.2.2.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	5 809	0	5 809
3.2.2.4.2.1	à court terme	5 778	0	5 778
3.2.2.4.2.2	à long terme	31	0	31
3.3	Dérivés financiers (autres que réserves) et options sur titres des employés	0	0	0
3.3.1	Banque centrale	0	0	0
3.3.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.3.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0
3.3.3	Administrations publiques	0	0	0
3.3.4	Autres secteurs	0	0	0
3.3.4.1	Autres sociétés financières	0	0	0
3.3.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	0	0	0
3.3.0.1	Dérivés financiers (autres que réserves)	0	0	0
3.3.0.1.1	Options	0	0	0
3.3.0.1.2	Contrats à terme	0	0	0
3.3.0.2	Options sur titres des employés	0	0	0
3.4	Autres investissements	203 756	306 082	-102 326
3.4.1	Autres titres de participation	0	0	0
3.4.2	Monnaie fiduciaire et dépôts	84 456	-39 897	124 353
3.4.2.1	Banque centrale	0	-36 750	36 750
3.4.2.1.1	à court terme	0	-36 750	36 750
3.4.2.1.2	à long terme	0	0	0
3.4.2.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.4.2.1.9.1	à court terme	0	0	0
3.4.2.1.9.2	à long terme	0	0	0
3.4.2.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	6 742	-3 147	9 889
3.4.2.2.0.1	Dont: positions interbancaires	0	0	0
3.4.2.2.1	à court terme	6 742	-3 147	9 889
3.4.2.2.2	à long terme	0	0	0
3.4.2.3	Administrations publiques	0	0	0
3.4.2.3.1	à court terme	0	0	0
3.4.2.3.2	à long terme	0	0	0
3.4.2.4	Autres secteurs	77 714	0	77 714

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
3.4.2.4.0.1	à court terme	76 219	0	76 219
3.4.2.4.0.2	à long terme	1 495	0	1 495
3.4.2.4.1	Autres sociétés financières	74 284	0	74 284
3.4.2.4.1.1	à court terme	74 584	0	74 584
3.4.2.4.1.2	à long terme	-300	0	-300
3.4.2.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	3 430	0	3 430
3.4.2.4.2.1	à court terme	1 635	0	1 635
3.4.2.4.2.2	à long terme	1 795	0	1 795
3.4.3	Prêts	118 083	-8 054	126 137
3.4.3.1	Banque centrale	0	-2 043	2 043
3.4.3.1.1	Crédits et prêts du FMI (autres que réserves)	0	-2 043	2 043
3.4.3.1.2	Autres prêts à court terme	0	0	0
3.4.3.1.3	Autres prêts à long terme	0	0	0
3.4.3.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.4.3.1.9.1	Crédits et prêts du FMI (autres que réserves)	0	0	0
3.4.3.1.9.2	Autres prêts à court terme	0	0	0
3.4.3.1.9.3	Autres prêts à long terme	0	0	0
3.4.3.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	118 083	11 513	106 570
3.4.3.2.1	à court terme	118 083	6 625	111 458
3.4.3.2.2	à long terme	0	4 888	-4 888
3.4.3.3	Administrations publiques	0	19 801	-19 801
3.4.3.3.1	Crédits et prêts avec le FMI (autres que réserves)	0	0	0
3.4.3.3.2	Autres à court terme	0	0	0
3.4.3.3.3	Autres à long terme	0	19 801	-19 801
3.4.3.4	Autres secteurs	0	-37 325	37 325
3.4.3.4.0.1	à court terme	0	19 931	-19 931
3.4.3.4.0.2	à long terme	0	-57 256	57 256
3.4.3.4.1	Autres sociétés financières	0	-55 114	55 114
3.4.3.4.1.1	à court terme	0	10 700	-10 700
3.4.3.4.1.2	à long terme	0	-65 814	65 814
3.4.3.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	0	17 789	-17 789
3.4.3.4.2.1	à court terme	0	9 231	-9 231
3.4.3.4.2.2	à long terme	0	8 558	-8 558
3.4.4	Régime d'assurance, de pension et de garanties standardisées	0	0	0
3.4.4.1	Banque centrale	0	0	0
3.4.4.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.4.4.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0
3.4.4.3	Administrations publiques	0	0	0
3.4.4.4	Autres secteurs	0	0	0
3.4.4.4.1	Autres sociétés financières	0	0	0
3.4.4.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	0	0	0
3.4.4.0.1	Réserves techniques d'assurance hors assurance vie	0	0	0
3.4.4.0.2	Droits à assurance vie et à annuités	0	0	0
3.4.4.0.3	Droits à pension	0	0	0
3.4.4.0.4	Créances des fonds de pension sur les sponsors	0	0	0
3.4.4.0.5	Droits à prestations autres que des pensions	0	0	0
3.4.4.0.6	Provisions pour appels de garanties dans le cadre des garanties standardisées	0	0	0
3.4.5	Crédits commerciaux et avances	1 436	3 353	-1 917

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
3.4.5.1	Banque centrale	0	0	0
3.4.5.1.1	à court terme	0	0	0
3.4.5.1.2	à long terme	0	0	0
3.4.5.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.4.5.1.9.1	à court terme	0	0	0
3.4.5.1.9.2	à long terme	0	0	0
3.4.5.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0
3.4.5.2.1	à court terme	0	0	0
3.4.5.2.2	à long terme	0	0	0
3.4.5.3	Administrations publiques	0	0	0
3.4.5.3.1	à court terme	0	0	0
3.4.5.3.2	à long terme	0	0	0
3.4.5.4	Autres secteurs	1 436	3 353	-1 917
3.4.5.4.0.1	à court terme	2 009	3 345	-1 336
3.4.5.4.0.2	à long terme	-573	8	-581
3.4.5.4.1	Autres sociétés financières	-685	187	-872
3.4.5.4.1.1	à court terme	0	187	-187
3.4.5.4.1.2	à long terme	-685	0	-685
3.4.5.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	2 121	3 166	-1 045
3.4.5.4.2.1	à court terme	2 009	3 158	-1 149
3.4.5.4.2.2	à long terme	112	8	104
3.4.6	Autres comptes à recevoir/ à payer	-219	350 679	-350 898
3.4.6.1	Banque centrale	0	346 957	-346 957
3.4.6.1.1	à court terme	0	346 957	-346 957
3.4.6.1.2	à long terme	0	0	0
3.4.6.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.4.6.1.9.1	à court terme	0	0	0
3.4.6.1.9.2	à long terme	0	0	0
3.4.6.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	2 758	-444	3 202
3.4.6.2.1	à court terme	2 758	-444	3 202
3.4.6.2.2	à long terme	0	0	0
3.4.6.3	Administrations publiques	0	0	0
3.4.6.3.1	à court terme	0	0	0
3.4.6.3.2	à long terme	0	0	0
3.4.6.4	Autres secteurs	-2 977	4 166	-7 143
3.4.6.4.0.1	à court terme	-2 289	293	-2 582
3.4.6.4.0.2	à long terme	-688	3 873	-4 561
3.4.6.4.1	Autres sociétés financières	329	-2 143	2 472
3.4.6.4.1.1	à court terme	29	-34	63
3.4.6.4.1.2	à long terme	300	-2 109	2 409
3.4.6.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	-3 306	6 309	-9 615
3.4.6.4.2.1	à court terme	-2 318	327	-2 645
3.4.6.4.2.2	à long terme	-988	5 982	-6 970
3.4.7	Droits de tirage spéciaux	0	0	0
3.5	Avoirs de réserve	-76 731	0	-76 731
3.5.1	Or monétaire	0	0	0
3.5.1.1	Or métal	0	0	0
3.5.1.2	Comptes en or non affectés	0	0	0
3.5.2	Droits de tirage spéciaux	-106 844	0	-106 844
3.5.3	Position de réserve au FMI	-5 816	0	-5 816

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
3.5.4	Autres avoirs de réserve	35 929	0	35 929
3.5.4.1	Monnaie fiduciaire et dépôts	35 929	0	35 929
3.5.4.1.1	Créances sur les autorités monétaires	1 616	0	1 616
3.5.4.1.2	Créances sur d'autres entités	34 312	0	34 312
3.5.4.2	Titres	0	0	0
3.5.4.2.1	Titres de créance	0	0	0
3.5.4.2.1.1	à court terme	0	0	0
3.5.4.2.1.2	à long terme	0		0
3.5.4.2.2	Titres de participation et parts de fonds de placement	0	0	0
3.5.4.3	Dérivés financiers	0	0	0
3.5.4.4	Autres créances	0	0	0
6	Erreurs et omissions nettes	-1 893 936	-1 895 954	2 017

*Source : BCEAO*

**Annexe 4 : Balance des paiements en termes de transactions (Présentation résumée)**

(en millions de FCFA) – 2022

	Poste	Crédit	Débit	Solde
<b>1</b>	<b>Compte des transactions courantes</b>	<b>2 011 021</b>	<b>2 187 857</b>	<b>-176 836</b>
<b>1.A</b>	<b>Biens et services</b>	<b>1 346 422</b>	<b>1 967 241</b>	<b>-620 819</b>
<b>1.A.a</b>	<b>Biens</b>	<b>899 204</b>	<b>1 616 040</b>	<b>-716 836</b>
1.A.a.1	Marchandises générales	899 204	1 613 220	-714 015
1.A.a.1.1	<i>Dont : Réexportations</i>	170 245	0	170 245
1.A.a.2	Exportations nettes dans le cadre du négoce	0	0	0
1.A.a.3	Or non monétaire	0	2 821	-2 821
<b>1.A.b</b>	<b>Services</b>	<b>447 218</b>	<b>351 200</b>	<b>96 017</b>
1.A.b.3	Transport	165 753	247 427	-81 674
1.A.b.3.0.2	<i>Dont : Fret</i>	16 919	217 377	-200 458
1.A.b.4	Voyage	91 684	23 394	68 290
1.A.b.0	Autres services	189 781	80 379	109 402
<b>1.B</b>	<b>Revenus primaires</b>	<b>163 226</b>	<b>156 390</b>	<b>6 836</b>
1.B.1	Revenus des salariés	29 515	8 633	20 882
1.B.2	Revenus des investissements	123 091	145 434	-22 343
1.B.3	Autres revenus primaires	9 336	1 586	7 750
<b>1.C</b>	<b>Revenus secondaires</b>	<b>35 491</b>	<b>2 229</b>	<b>33 262</b>
1.C.1	Administrations publiques	35 491	2 229	33 262
1.C.1.4	<i>Aides budgétaires</i>	33 183	61 998	-28 815
1.C.2	Autres secteurs	449 370	43 772	405 598
1.C.2.1.1	<i>Dont : Envois de fonds des travailleurs</i>	449 370	43 772	405 598
<b>2</b>	<b>Compte de capital</b>	<b>348 108</b>	<b>36 396</b>	<b>311 712</b>
2.1	Acquisitions/cessions d'actifs non fin. non prod.	0	0	0
2.2	Transfert en capital	348 108	36 396	311 712
2.2.1	Administrations publiques	97 444	0	97 444
2.2.1.1	<i>Remises de dettes</i>	0	0	0
2.2.2	Autres secteurs	250 664	36 396	214 268
<b>3</b>	<b>Compte financier</b>	<b>465 194</b>	<b>328 300</b>	<b>136 893</b>
3.1	Investissements directs	-33 848	-108 099	74 250
3.2	Investissements de portefeuille	372 017	130 317	241 700
3.3	Dérivés financiers	0	0	0
3.4	Autres investissements	203 756	306 082	-102 326
3.5	Avoirs de réserves	-76 731	0	-76 731
<b>6</b>	<b>Erreurs et omissions nettes</b>	<b>-1 893 936</b>	<b>-1 895 954</b>	<b>2 017</b>

Source : BCEAO

## Annexe 5 : Balance des paiements en termes de transactions (Optique BCEAO)

(en millions de FCFA) - 2022

	Poste	Crédit	Débit	Solde
<b>1</b>	<b>Compte des transactions courantes</b>	<b>2 011 021</b>	<b>2 187 857</b>	<b>-176 836</b>
<b>1.A</b>	<b>Biens et services</b>	<b>1 346 422</b>	<b>1 967 241</b>	<b>-620 819</b>
<b>1.A.a</b>	<b>Biens</b>	<b>899 204</b>	<b>1 616 040</b>	<b>-716 836</b>
1.A.a.1	Marchandises générales	899 204	1 613 220	-714 015
1.A.a.1.1	<i>Dont : Réexportations</i>	170 245	0	170 245
1.A.a.2	Exportations nettes dans le cadre du négoce	0	0	0
1.A.a.3	Or non monétaire	0	2 821	-2 821
<b>1.A.b</b>	<b>Services</b>	<b>447 218</b>	<b>351 200</b>	<b>96 017</b>
1.A.b.3	Transport	165 753	247 427	-81 674
1.A.b.3.0.2	<i>Dont : Fret</i>	16 919	217 377	-200 458
1.A.b.4	Voyage	91 684	23 394	68 290
1.A.b.0	Autres services	189 781	80 379	109 402
<b>1.B</b>	<b>Revenus primaires</b>	<b>163 226</b>	<b>156 390</b>	<b>6 836</b>
1.B.1	Revenus des salariés	29 515	8 633	20 882
1.B.2	Revenus des investissements	123 091	145 434	-22 343
1.B.3	Autres revenus primaires	10 620	2 323	8 297
<b>1.C</b>	<b>Revenus secondaires</b>	<b>501 374</b>	<b>64 227</b>	<b>437 147</b>
1.C.1	Administrations publiques	35 491	2 229	33 262
1.C.1.4	<i>Aides budgétaires</i>	33 183		33 183
1.C.2	Autres secteurs	465 883	61 998	403 885
1.C.2.1.1	<i>Dont : Envois de fonds des travailleurs</i>	449 370	43 772	405 598
<b>2</b>	<b>Compte de capital</b>	<b>348 108</b>	<b>36 396</b>	<b>311 712</b>
2.1	Acquisitions/cessions d'actifs non fin. non prod.	0	0	0
2.2	Transfert en capital	348 108	36 396	311 712
2.2.1	Administrations publiques	97 444	0	97 444
2.2.1.1	<i>Remises de dettes</i>	0	0	0
2.2.2	Autres secteurs	250 664	36 396	214 268
<b>3</b>	<b>Compte financier</b>	<b>165 925</b>	<b>12 214</b>	<b>153 711</b>
3.1	Investissements directs	-33 848	-108 099	74 250
3.2	Investissements de portefeuille	123 600	130 317	-6 717
3.3	Dérivés financiers	0	0	0
3.4	Autres investissements	76 173	-10 005	86 178
3.4.0.3	<i>Administration publique</i>	0	19 801	-19 801
3.4.0.4	<i>Autres secteurs</i>	76 173	-29 806	105 979
<b>6</b>	<b>Erreurs et omissions nettes</b>	<b>-1 893 936</b>	<b>-1 895 954</b>	<b>2 017</b>
<b>7</b>	<b>Solde global</b>	<b>299 269</b>	<b>316 086</b>	<b>-16 818</b>
<b>8</b>	<b>Avoirs et engagements extérieurs</b>	<b>-299 269</b>	<b>-316 086</b>	<b>16 818</b>
8.1	Banque centrale	76 731	-308 164	384 896
8.2	Autres institutions de dépôts	-376 000	-7 922	-368 078

Source : BCEAO

## Annexe 6 : Evolution récente de la balance des paiements en termes de transactions

(en millions de FCFA)

Poste	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Compte des transactions courantes</b>	<b>-102 675</b>	<b>-32 485</b>	<b>-11 936</b>	<b>-103 563</b>	<b>-176 836</b>
<b>Biens et services</b>	<b>-347 717</b>	<b>-348 971</b>	<b>-384 278</b>	<b>-477 687</b>	<b>-620 819</b>
<b>Biens</b>	<b>-434 622</b>	<b>-443 465</b>	<b>-428 175</b>	<b>-554 538</b>	<b>-716 836</b>
Marchandises générales, base balance des paiements	-436 135	-443 465	-428 175	-554 538	-714 015
<i>Dont : Réexportations</i>	83 495	120 520	126 307	142 585	170 245
Exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international	0	0	0	0	0
Or non monétaire	1 513	0	0	0	-2 821
<b>Services</b>	<b>86 905</b>	<b>94 494</b>	<b>43 896</b>	<b>76 851</b>	<b>96 017</b>
Transport	-44 696	-45 096	-65 362	-55 502	-81 674
<i>Dont fret</i>	<i>-130 958</i>	<i>-134 357</i>	<i>-136 859</i>	<i>-162 442</i>	<i>-200 458</i>
Voyages	61 638	62 460	31 185	49 801	68 290
Autres services	69 962	77 129	78 074	82 552	109 402
<b>Revenus primaires</b>	<b>10 742</b>	<b>12 962</b>	<b>24 609</b>	<b>10 339</b>	<b>6 836</b>
Rémunération des salariés	17 525	17 860	20 467	20 736	20 882
Revenus des investissements	-14 534	-12 851	-3 194	-20 002	-22 343
Autres revenus primaires	7 750	7 953	7 337	9 605	8 297
<b>Revenus secondaires</b>	<b>234 300</b>	<b>303 524</b>	<b>347 733</b>	<b>363 786</b>	<b>437 147</b>
<b>Administrations publiques</b>	<b>54 304</b>	<b>78 877</b>	<b>54 265</b>	<b>19 197</b>	<b>33 262</b>
<i>Coopération internationale courante</i>	<i>54 304</i>	<i>78 877</i>	<i>54 265</i>	<i>19 197</i>	<i>33 262</i>
<i>Appuis budgétaires reçus</i>	<i>33 183</i>	<i>62 068</i>	<i>37 195</i>	<i>1 000</i>	<i>29 961</i>
<b>Sociétés financières, sociétés non financières, ménages et ISBLSM</b>	<b>179 996</b>	<b>224 647</b>	<b>293 468</b>	<b>344 589</b>	<b>403 885</b>
Transferts personnels (transferts courants entre ménages résidents et non résidents)	178 342	219 817	295 908	347 435	405 598
<i>Envois de fonds des travailleurs</i>	<i>178 342</i>	<i>219 817</i>	<i>295 908</i>	<i>347 435</i>	<i>405 598</i>
Autres transferts courants	1 655	4 830	-2 441	-2 846	-1 713
<b>Compte de capital</b>	<b>175 733</b>	<b>169 884</b>	<b>214 550</b>	<b>264 815</b>	<b>311 712</b>
<b>Acquisitions (DR.) / cessions (CR.) d'actifs non financiers non produits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Transferts de capital</b>	<b>175 733</b>	<b>169 884</b>	<b>214 550</b>	<b>264 815</b>	<b>311 712</b>
Administration publique	72 712	60 355	62 008	82 973	97 444
<i>Remises de dette</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Autres transferts de capital</i>	<i>72 712</i>	<i>60 355</i>	<i>62 008</i>	<i>82 973</i>	<i>97 444</i>
Sociétés financières, sociétés non financières, ménages et ISBLSM	103 021	109 528	152 542	181 842	214 268
<i>Remises de dette</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Autres transferts de capital</i>	<i>103 021</i>	<i>109 528</i>	<i>152 542</i>	<i>181 842</i>	<i>214 268</i>
<b>Capacité (+) / besoin (-) de financement (solde des comptes des transactions courantes et de capital)</b>	<b>73 058</b>	<b>137 399</b>	<b>202 613</b>	<b>161 252</b>	<b>134 876</b>
<b>Compte financier</b>	<b>59 031</b>	<b>-29 873</b>	<b>-35 974</b>	<b>39 457</b>	<b>153 711</b>
Investissement direct	139 516	-177 446	-30 538	36 201	74 250
Investissements de portefeuille	91 895	238 983	48 083	-50 182	-6 717

<b>Poste</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Dérivés financiers (autres que réserves) et options sur titres des employés	0	0	0	0	0
Autres investissements	-172 381	-91 411	-53 519	53 438	86 178
<b>Erreurs et omissions nettes</b>	<b>2 980</b>	<b>2 878</b>	<b>2 124</b>	<b>2 287</b>	<b>2 017</b>
<b>Solde global</b>	<b>17 007</b>	<b>170 150</b>	<b>240 712</b>	<b>124 083</b>	<b>-16 818</b>
<b>Avoirs et engagements extérieurs des institutions de dépôts</b>	<b>-17 007</b>	<b>-170 150</b>	<b>-240 712</b>	<b>-124 083</b>	<b>16 818</b>
Banque centrale	13 696	-182 165	182 298	90 571	384 896
Établissements de dépôts autres que la banque centrale	-30 703	12 015	-423 010	-214 654	-368 078

Source : BCEAO

## Annexe 7 : Position extérieure globale détaillée

(en millions de FCFA) - 2022

Libellé poste	AVOIR - Stocks début de période	AVOIR - Autre flux	AVOIR - Stocks fin de période	AVOIR - Flux net	ENG - Stocks début de période	ENG - Autre flux	ENG - Stocks fin de période	ENG - Flux net
<b>Position extérieure global nette</b>	<b>5 553 572</b>	<b>125 620</b>	<b>6 144 385</b>	<b>590 814</b>	<b>6 124 267</b>	<b>152 076</b>	<b>6 604 643</b>	<b>480 376</b>
. - - Investissement direct	1 986 227	107 111	2 059 490	73 263	1 478 220	66 499	1 436 621	-41 600
. - - - Titres de participation et parts de fonds de placement	1 776 245	99 364	1 901 170	124 924	1 318 136	47 818	1 306 253	-11 882
. - - - - Titres de participation autres que le réinvestissement des bénéficiaires	1 776 245	99 364	1 901 170	124 924	1 318 136	47 818	1 306 253	-11 882
. - - - - - Investisseur direct dans des entreprises d'investissement direct	1 757 097	99 364	1 825 044	67 946	1 301 660	47 818	1 289 777	-11 882
. - - - - - Entreprises d'investissement direct dans un investisseur direct (investissement à rebours)	5 050	0	2 050	-3 000	0	0	0	0
. - - - - - Entre entreprises soeurs	14 098	0	74 076	59 978	16 476	0	16 476	0
. - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Instruments de dette	209 982	7 747	158 321	-51 662	160 085	18 681	130 368	-29 717
. - - - - - Créances d'un investisseur direct sur des entreprises d'investissement direct	207 177	7 747	154 554	-52 624	81 335	18 681	48 422	-32 913
. - - - - - Créances des entreprises d'investissement direct sur un investisseur direct (investissement à rebours)	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Entre entreprises soeurs	2 805	0	3 767	962	78 750	0	81 946	3 196
. - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Titres de créance :	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Créances d'un investisseur direct sur des entreprises d'investissement direct	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Créances des entreprises d'investissement direct sur un investisseur direct (investissement à rebours)	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Entre entreprises soeurs	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0	0	0	0	0	0

Libellé poste	AVOIR - Stocks début de période	AVOIR - Autre flux	AVOIR - Stocks fin de période	AVOIR - Flux net	ENG - Stocks début de période	ENG - Autre flux	ENG - Stocks fin de période	ENG - Flux net
. - - - - - si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>. - - Investissements de portefeuille</b>	<b>1 287 516</b>	<b>14 936</b>	<b>1 674 469</b>	<b>386 953</b>	<b>1 271 871</b>	<b>21 584</b>	<b>1 423 772</b>	<b>151 901</b>
. - - - - Titres de participation et parts de fonds de placement	569	0	569	0	392 794	21 584	370 427	-22 367
. - - - - Banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale	534	0	534	0	30	0	30	0
. - - - - Autres secteurs	35	0	35	0	392 764	21 584	370 397	-22 367
. - - - - Autres sociétés financières	35	0	35	0	392 764	21 584	370 397	-22 367
. - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Titres de participation autres que parts de fonds de placement	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Cotés en bourse	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Non cotés en bourse	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Actions/Parts de fonds de placement	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Dont : Actions/Parts de fonds de placement monétaires	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Titres de créance	1 286 947	14 936	1 673 900	386 953	879 077	0	1 053 345	174 268
. - - - - Banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale	881 501	0	1 129 918	248 417	1 770	0	1 770	0
. - - - - À court terme	864 681	0	1 113 020	248 339	0	0	0	0
. - - - - À long terme	16 820	0	16 898	78	1 770	0	1 770	0
. - - - - Administrations publiques	0	0	0	0	858 106	0	1 032 374	174 268
. - - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - À long terme	0	0	0	0	858 106	0	1 032 374	174 268
. - - - - Autres secteurs	405 446	14 936	543 982	138 536	19 201	0	19 201	0
. - - - - À court terme	366 784	14 936	480 309	113 525	17 736	0	17 736	0
. - - - - À long terme	38 662	0	63 673	25 011	1 465	0	1 465	0
. - - - - Autres sociétés financières	383 432	14 936	516 159	132 727	0	0	0	0
. - - - - À court terme	348 636	14 936	456 383	107 747	0	0	0	0
. - - - - À long terme	34 796	0	59 776	24 980	0	0	0	0
. - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	22 014	0	27 823	5 809	19 201	0	19 201	0
. - - - - À court terme	18 148	0	23 926	5 778	17 736	0	17 736	0
. - - - - À long terme	3 866	0	3 897	31	1 465	0	1 465	0

Libellé poste	AVOIR - Stocks début de période	AVOIR - Autre flux	AVOIR - Stocks fin de période	AVOIR - Flux net	ENG - Stocks début de période	ENG - Autre flux	ENG - Stocks fin de période	ENG - Flux net
<b>. - - Dérivés financiers (autres que réserves) et options sur titres des employés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. - - - Banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Autres secteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Autres sociétés financières	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Dérivés financiers (autres que réserves)	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - Options	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - Contrats à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - Options sur titres des employés	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>. - - Autres investissements</b>	<b>906 264</b>	<b>1 183</b>	<b>1 111 203</b>	<b>204 939</b>	<b>3 374 176</b>	<b>63 993</b>	<b>3 744 250</b>	<b>370 075</b>
. - - - - Autres titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Monnaie fiduciaire et dépôts	402 364	1 183	488 003	85 639	383 949	0	344 053	-39 897
. - - - - - Banque centrale	0	0	0	0	143 191	0	106 442	-36 750
. - - - - - - À court terme	0	0	0	0	143 191	0	106 442	-36 750
. - - - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale	99 129	0	105 871	6 742	240 758	0	237 611	-3 147
. - - - - - - - Dont: positions interbancaires	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - - À court terme	99 129	0	105 871	6 742	240 758	0	237 611	-3 147
. - - - - - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Autres secteurs	303 235	1 183	382 132	78 897	0	0	0	0
. - - - - - - - - À court terme	299 668	1 183	377 070	77 402	0	0	0	0
. - - - - - - - - À long terme	3 567	0	5 062	1 495	0	0	0	0
. - - - - - - - - Autres sociétés financières	291 863	1 183	367 330	75 467	0	0	0	0
. - - - - - - - - - À court terme	291 544	1 183	367 311	75 767	0	0	0	0
. - - - - - - - - - À long terme	319	0	19	-300	0	0	0	0
. - - - - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	11 372	0	14 802	3 430	0	0	0	0
. - - - - - - - - - À court terme	8 124	0	9 759	1 635	0	0	0	0
. - - - - - - - - - À long terme	3 248	0	5 043	1 795	0	0	0	0
. - - - - Prêts	452 170	0	570 253	118 083	1 613 231	59 371	1 664 549	51 317

Libellé poste	AVOIR - Stocks début de période	AVOIR - Autre flux	AVOIR - Stocks fin de période	AVOIR - Flux net	ENG - Stocks début de période	ENG - Autre flux	ENG - Stocks fin de période	ENG - Flux net
. - - - - - Banque centrale	0	0	0	0	201 026	2 481	201 464	438
. - - - - - - - Crédits et prêts du FMI (autres que réserves)	0	0	0	0	201 026	2 481	201 464	438
. - - - - - - - Autres prêts à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Autres prêts à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Crédits et prêts du FMI (autres que réserves)	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Autres prêts à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Autres prêts à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale	447 170	0	565 253	118 083	70 181	0	81 694	11 513
. - - - - - - - À court terme	447 170	0	565 253	118 083	67 096	0	73 721	6 625
. - - - - - - - À long terme	0	0	0	0	3 085	0	7 973	4 888
. - - - - - Administrations publiques	0	0	0	0	1 023 019	54 928	1 097 749	74 730
. - - - - - - - Crédits et prêts avec le FMI (autres que réserves)	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Autres à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Autres à long terme	0	0	0	0	1 023 019	54 928	1 097 749	74 730
. - - - - - Autres secteurs	5 000	0	5 000	0	319 005	1 962	283 642	-35 363
. - - - - - - - À court terme	5 000	0	5 000	0	3 902	88	23 921	20 019
. - - - - - - - À long terme	0	0	0	0	315 103	1 874	259 721	-55 382
. - - - - - - - Autres sociétés financières	0	0	0	0	145 027	0	89 913	-55 114
. - - - - - - - À court terme	0	0	0	0	3 000	0	13 700	10 700
. - - - - - - - À long terme	0	0	0	0	142 027	0	76 213	-65 814
. - - - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	5 000	0	5 000	0	173 978	1 962	193 729	19 751
. - - - - - - - À court terme	5 000	0	5 000	0	902	88	10 221	9 319
. - - - - - - - À long terme	0	0	0	0	173 076	1 874	183 508	10 432
. - - - - Régime d'assurance, de pension et de garanties standardisées	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Autres secteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Autres sociétés financières	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Réserves techniques d'assurance hors assurance vie	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - - - Droits à assurance	0	0	0	0	0	0	0	0

Libellé poste	AVOIR - Stocks début de période	AVOIR - Autre flux	AVOIR - Stocks fin de période	AVOIR - Flux net	ENG - Stocks début de période	ENG - Autre flux	ENG - Stocks fin de période	ENG - Flux net
vie et à annuités								
. - - - - - Droits à pension	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Créances des fonds de pension sur les sponsors	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Droits à prestations autres que des pensions	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Provisions pour appels de garanties dans le cadre des garanties standardisées	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Crédits commerciaux et avances	39 578		41 014	1 436	116 578		119 931	3 353
. - - - - - Banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Autres secteurs	39 578	0	41 014	1 436	116 578	0	119 931	3 353
. - - - - - À court terme	37 157	0	39 166	2 009	67 226	0	70 571	3 345
. - - - - - À long terme	2 421	0	1 848	-573	49 352	0	49 360	8
. - - - - - Autres sociétés financières	1 070	0	385	-685	52 291	0	52 478	187
. - - - - - À court terme	0	0	0	0	2 939	0	3 126	187
. - - - - - À long terme	1 070	0	385	-685	49 352	0	49 352	0
. - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	38 508	0	40 629	2 121	64 287	0	67 453	3 166
. - - - - - À court terme	37 157	0	39 166	2 009	64 287	0	67 445	3 158
. - - - - - À long terme	1 351	0	1 463	112	0	0	8	8
. - - - - - Autres comptes à recevoir/ à payer	12 152	0	11 933	-219	1 089 115	2 486	1 442 280	353 165
. - - - - - Banque centrale	0	0	0	0	881 098	0	1 228 055	346 957
. - - - - - À court terme	0	0	0	0	881 098	0	1 228 055	346 957
. - - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale	6 525	0	9 283	2 758	4 697	0	4 253	-444
. - - - - - À court terme	6 525	0	9 283	2 758	4 697	0	4 253	-444
. - - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0

Libellé poste	AVOIR - Stocks début de période	AVOIR - Autre flux	AVOIR - Stocks fin de période	AVOIR - Flux net	ENG - Stocks début de période	ENG - Autre flux	ENG - Stocks fin de période	ENG - Flux net
. - - - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - - Autres secteurs	5 627	0	2 650	-2 977	32 018	350	36 534	4 516
. - - - - - À court terme	2 712	0	1 423	-1 289	16 371	0	16 664	293
. - - - - - À long terme	2 915	0	1 227	-1 688	15 647	350	19 870	4 223
. - - - - - Autres sociétés financières	1 961	0	2 290	329	15 162	350	13 369	-1 793
. - - - - - À court terme	61	0	90	29	12 404	0	12 370	-34
. - - - - - À long terme	1 900	0	2 200	300	2 758	350	999	-1 759
. - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	3 666	0	360	-3 306	16 856	0	23 165	6 309
. - - - - - À court terme	2 651	0	333	-2 318	3 967	0	4 294	327
. - - - - - À long terme	1 015	0	27	-988	12 889	0	18 871	5 982
. - - - - Droits de tirage spéciaux	0	0	0	0	171 302	2 136	173 438	2 136
. - - - - <b>Avoirs de réserve</b>	1 373 565	2 390	1 299 224	-74 341	0	0	0	0
. - - - - Or monétaire	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Or métal	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Comptes en or non affectés	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Droits de tirage spéciaux	284 436	2 214	179 806	-104 630	0	0	0	0
. - - - - Position de réserve au FMI	19 903	176	14 262	-5 641	0	0	0	0
. - - - - Autres avois de réserve	1 069 226	0	1 105 154	35 928	0	0	0	0
. - - - - Monnaie fiduciaire et dépôts	1 069 226	0	1 105 154	35 928	0	0	0	0
. - - - - Créances sur les autorités monétaires	1 333	0	2 949	1 616	0	0	0	0
. - - - - Créances sur d'autres entités	1 067 893	0	1 102 205	34 312	0	0	0	0
. - - - - Titres	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Titres de participation et parts de fonds de placement	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Dérivés financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
. - - - - Autres créances	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : BCEAO

## Annexe 8 : Ventilation géographique des exportations de marchandises

(en millions de FCFA)

ZONES GÉOGRAPHIQUES	2018	2019	2020	2021	2022
<b>EUROPE</b>	<b>50 132</b>	<b>47 287</b>	<b>50 958</b>	<b>53 223</b>	<b>117 446</b>
<b>UNION EUROPEENNE</b>	<b>49 196</b>	<b>46 425</b>	<b>49 943</b>	<b>52 465</b>	<b>114 621</b>
<b>ZONE EURO</b>	<b>48 377</b>	<b>45 714</b>	<b>49 289</b>	<b>48 961</b>	<b>83 178</b>
Allemagne	3 685	813	740	1 985	3 496
Belgique	3 002	5 570	6 574	4 083	5 392
Espagne	2 289	1 803	2 518	1 591	1 798
France	31 993	31 596	32 080	34 376	58 841
Irlande	0	0	24	0	1
Italie	1 416	2 585	1 653	3 105	4 847
Pays-Bas	3 423	3 151	5 128	3 429	8 142
Autres pays de la zone Euro	2 568	196	573	393	661
<b>AUTRES PAYS DE L'UE</b>	<b>819</b>	<b>711</b>	<b>654</b>	<b>3 504</b>	<b>31 443</b>
Danemark	0	15	22	65	6
Pologne	0	178		9	25
Royaume-Uni	761	518	615	433	263
Autres	58		16	2 997	31 149
<b>AUTRES PAYS D'EUROPE</b>	<b>936</b>	<b>862</b>	<b>1 015</b>	<b>758</b>	<b>2 825</b>
Norvège	0	21	0	0	9
Russie	0		1	0	0
Suisse	592	675	829	622	1 924
Ukraine	321	166	186	65	69
Autres	24		0	71	823
<b>AFRIQUE</b>	<b>350 549</b>	<b>370 281</b>	<b>401 886</b>	<b>420 621</b>	<b>474 046</b>
<b>UEMOA</b>	<b>269 184</b>	<b>285 003</b>	<b>318 967</b>	<b>336 679</b>	<b>384 593</b>
Bénin	59 768	64 605	56 263	64 377	79 143
Burkina	85 684	77 364	77 527	85 049	104 264
Côte d'Ivoire	43 204	43 347	35 706	46 466	70 897
Guinée-Bissau	173	131	390	278	262
Mali	30 622	43 813	73 152	66 437	62 896
Niger	44 508	47 958	47 969	48 144	36 285
Sénégal	5 224	7 784	27 961	25 927	30 847
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	<b>69 252</b>	<b>69 678</b>	<b>71 765</b>	<b>73 189</b>	<b>71 790</b>
Ghana	38 454	46 586	45 714	52 048	46 932
Guinée	2 557	1 860	2 900	3 153	4 030
Nigeria	26 747	20 551	22 564	17 022	20 003
Autres CEDEAO (hors UEMOA)	1 494	681	587	966	825
<b>CEMAC</b>	<b>7 155</b>	<b>7 714</b>	<b>6 105</b>	<b>6 363</b>	<b>8 820</b>
Cameroun	1 135	1 034	1 170	1 571	1 664
Congo (Brazzaville)	1 423	2 961	1 055	757	1 027
Gabon	2 474	2 199	2 277	2 182	4 469
Guinée Equatoriale	422	412	324	383	319
République Centrafricaine	522	473	694	698	961
Tchad	1 180	635	584	773	379
<b>AUTRES PAYS D'AFRIQUE</b>	<b>4 957</b>	<b>7 887</b>	<b>5 049</b>	<b>4 390</b>	<b>8 843</b>
Afrique du Sud	253	483	564	272	1 587
Angola	100	51	172	29	1 882
Maroc	929	4 213	2 134	813	1 231
République Démocratique du Congo (Ex-Zaïre)	780	2 961	659	633	647
Tunisie	126	104	9	11	9

ZONES GÉOGRAPHIQUES	2018	2019	2020	2021	2022
Autres	2 770	76	1 511	2 632	3 486
<b>AMERIQUE</b>	<b>9 293</b>	<b>5 852</b>	<b>7 782</b>	<b>6 371</b>	<b>45 329</b>
Antilles Néerlandaises	0	0	0		0
Brésil	4	2	3	21	21
Canada	6 048	3 013	482	204	15 685
Cuba	0	0			0
USA	3 117	2 731	6 677	6 082	29 439
Autres pays d'Amérique	123	106	620	64	184
<b>ASIE</b>	<b>92 720</b>	<b>103 038</b>	<b>92 652</b>	<b>95 471</b>	<b>166 659</b>
Chine	4 856	5 469	13 933	6 650	1 743
Inde	39 873	60 992	42 178	43 377	142 729
Indonésie	2 790	1 023	80	1 635	3 195
Liban	589	123	207	348	536
Malaisie	25 167	15 642	12 541	4 716	1 089
Pakistan	1 192	4 536	3 965	16 863	9 789
Taiwan	675	991	1		5
Vietnam	6 658	6 782	4 664	1 957	1 508
Autres pays d'Asie	10 922	7 479	15 084	19 925	6 066
<b>OCEANIE</b>	<b>8 086</b>	<b>2 270</b>	<b>10 041</b>	<b>22 667</b>	<b>37 056</b>
Australie	8 086	2 270	6 718	17 687	17 702
Autres pays d'Océanie	0	0	3 323	4 980	19 355
<b>TOTAL</b>	<b>510 780</b>	<b>528 728</b>	<b>563 320</b>	<b>598 354</b>	<b>840 537</b>

*Source : BCEAO*

## Annexe 9 : Ventilation géographique des importations de marchandises

(en millions de FCFA)

ZONES GÉOGRAPHIQUES	2018	2019	2020	2021	2022
<b>EUROPE</b>	<b>312 400</b>	<b>386 913</b>	<b>441 637</b>	<b>449 306</b>	<b>609 137</b>
<b>UNION EUROPÉENNE</b>	<b>265 327</b>	<b>307 832</b>	<b>348 913</b>	<b>379 338</b>	<b>560 572</b>
<b>ZONE EURO</b>	<b>228 199</b>	<b>240 555</b>	<b>292 586</b>	<b>325 125</b>	<b>501 799</b>
Allemagne	27 403	31 681	43 829	45 686	44 682
Belgique	24 397	24 981	35 656	36 319	185 082
Espagne	18 448	13 562	26 781	42 411	27 866
France	89 261	86 727	105 043	137 916	147 137
Italie	13 490	18 033	38 007	17 821	30 663
Pays-Bas	35 710	41 500	24 818	24 445	32 584
Autres pays de la zone Euro	19 491	24 072	18 451	20 526	<b>33 785</b>
<b>AUTRES PAYS DE L'UE</b>	<b>37 127</b>	<b>67 277</b>	<b>56 327</b>	<b>54 213</b>	<b>58 773</b>
Danemark	3 376	4 127	13 599	8 115	10 069
Lettonie	8 616	21 316	3 779	1 508	118
Royaume-Uni	14 596	29 105	17 380	26 586	25 380
Suède	2 946	1 942	9 265	5 500	7 322
Autres	7 593	10 787	12 304	12 504	<b>15 884</b>
<b>AUTRES PAYS D'EUROPE</b>	<b>47 073</b>	<b>79 082</b>	<b>92 724</b>	<b>69 968</b>	<b>48 565</b>
Islande	46	46	414	15	385
Norvège	2 205	1 446	4 540	826	1 872
Russie	33 912	58 998	77 400	46 947	36 483
Suisse	3 663	1 919	4 509	2 992	2 239
Ukraine	6 511	16 672	5 478	18 126	7 221
Autres	736	0	382	1 062	<b>365</b>
<b>AFRIQUE</b>	<b>163 228</b>	<b>159 826</b>	<b>133 192</b>	<b>196 703</b>	<b>252 800</b>
<b>UEMOA</b>	<b>40 364</b>	<b>36 976</b>	<b>31 156</b>	<b>34 454</b>	<b>58 272</b>
Bénin	3 840	4 538	3 203	2 451	3 784
Burkina	3 566	3 831	4 988	4 645	14 016
Côte d'Ivoire	17 437	16 549	15 669	15 549	22 970
Guinée-Bissau	7 079	3 382	0	1 680	3 369
Mali	222	76	167	114	164
Niger	8	90	63	143	1 068
Sénégal	8 212	8 510	7 066	9 872	12 902
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	<b>66 927</b>	<b>59 774</b>	<b>51 338</b>	<b>72 371</b>	<b>101 510</b>
Ghana	29 230	32 543	37 969	40 321	40 420
Nigeria	37 645	27 195	12 590	32 036	61 027
Autres CEDEAO (hors UEMOA)	51	37	780	13	63
<b>CEMAC</b>	<b>174</b>	<b>548</b>	<b>424</b>	<b>430</b>	<b>639</b>
Cameroun	71	362	82	213	60
Congo (Brazzaville)	0	2	7	1	362
Autres CEMAC	103	184	335	215	217
<b>AUTRES PAYS D'AFRIQUE</b>	<b>55 763</b>	<b>62 528</b>	<b>50 274</b>	<b>89 449</b>	<b>92 378</b>
Afrique du Sud	16 346	12 656	13 639	19 780	15 741
Egypte	9 803	11 909	7 410	26 212	19 271
Maroc	13 559	13 243	11 476	20 380	20 661
Mauritanie	10 437	15 549	10 866	6 349	5 943
Mozambique	38	4	1	7 865	11 878
Seychelles	0	12	0	28	0
Tunisie	1 658	1 641	5 617	5 338	7 189
Autres	3 923	7 515	1 265	3 496	11 695

ZONES GÉOGRAPHIQUES	2018	2019	2020	2021	2022
<b>AMERIQUE</b>	<b>71 398</b>	<b>99 909</b>	<b>68 802</b>	<b>75 136</b>	<b>128 373</b>
Antilles Néerlandaises	0	0	0	0	1
Brésil	10 455	10 033	15 843	16 778	24 057
Canada	5 954	6 138	5 939	7 935	9 090
Cuba	198	0		1 115	85
Mexique	2 306	2 171	1 353	1 038	1 970
USA	44 948	75 606	42 529	43 022	63 721
Autres pays d'Amérique	7 537	5 962	3 138	5 248	29 450
<b>ASIE</b>	<b>425 902</b>	<b>480 154</b>	<b>583 628</b>	<b>702 447</b>	<b>784 327</b>
Arabie Saoudite	20 914	32 527	30 802	41 276	56 031
Chine	202 173	225 479	246 292	301 574	333 293
Corée du sud	9 814	9 139	14 755	26 076	20 530
Emirats arabes unis	21 637	18 078	26 795	25 562	36 113
Inde	40 481	52 576	78 497	87 528	99 309
Japon	42 198	45 137	53 883	60 139	55 337
Liban	2 152	2 278	2 445	3 252	3 695
Malaisie	14 998	20 985	27 112	46 911	40 703
Thaïlande	11 253	7 429	8 248	6 540	12 474
Turquie	19 649	24 072	38 169	39 759	43 228
Autres pays d'Asie	40 634	42 453	56 630	63 831	83 615
<b>OCEANIE</b>	<b>429</b>	<b>288</b>	<b>280</b>	<b>1 230</b>	<b>1 970</b>
Australie	429	288	280	617	1 438
Autres pays d'Océanie	0	0		613	532
<b>TOTAL</b>	<b>973 358</b>	<b>1 127 089</b>	<b>1 227 539</b>	<b>1 424 821</b>	<b>1 776 608</b>

Source : BCEAO

## Annexe 10 : Matrices sur les échanges intra-communautaires (en millions de FCFA)

### A – Estimation de la matrice totale des échanges intra-communautaires en 2022

(en millions FCFA)

		Importateurs								
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Exportateurs	Bénin		8 198,6	10 797,0	58,0	46 369,1	27 098,7	956,4	33 588,2	127 066,0
	Burkina	10 561,8		91 413,0	17,3	209 166,3	19 008,0	9 612,3	24 903,4	364 682,1
	Côte d'Ivoire	40 292,7	531 071,7		1 205,9	920 080,3	71 058,9	116 007,7	53 697,4	1 733 414,6
	Guinée-Bissau	1,6	12,8	0,0		324,0	0,0	3 270,7	2 111,4	5 720,4
	Mali	13 454,8	31 974,5	31 929,3	530,0		8 182,5	88 814,0	12 414,7	187 299,8
	Niger	19 622,1	16 250,1	5 491,5	0,0	57 422,5		9 401,6	8 443,7	116 631,5
	Sénégal	18 142,0	36 502,0	120 080,9	66 474,6	715 128,5	14 927,6		52 415,8	1 023 671,3
	Togo	104 230,1	117 690,2	73 209,2	154,6	75 779,3	39 157,9	32 601,8		442 823,2
	UEMOA	206 305,0	741 699,8	332 920,8	68 440,5	2 024 270,0	179 433,6	260 664,4	187 574,6	4 001 308,8

Source : BCEAO / Cellule sous-régionale de réconciliation des données sur les échanges intra-UEMOA

### B – Estimation de la matrice des flux relatifs aux envois de fonds des travailleurs migrants intra-communautaires en 2022

(en millions FCFA)

		Transferts des migrants reçus par pays								
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Transferts des migrants émis par pays	Bénin		4 960,7	9 505,7	141	1 699,1	10 821,6	6 943,0	5 251,2	39 322,3
	Burkina	11 614,1		17 206,2	44	21 843,5	6 225,8	7 753,0	15 153,9	79 840,1
	Côte d'Ivoire	40 629,2	60 783,7		620	70 896,5	13 804,3	52 295,2	41 776,2	280 805,0
	Guinée-Bissau	291	115	548		1 448,8	805	8 325,2	942	12 474,1
	Mali	4 032,7	21 994,2	22 323,1	80		9 000,6	19 506,9	6 520,3	83 457,5
	Niger	4 854,4	4 322,6	1 305,3	51	16 439,0		7 061,0	6 265,9	40 299,1
	Sénégal	4 532,3	14 221,7	26 996,2	1 713,8	33 394,1	7 681,9		6 482,4	95 022,4
	Togo	5 265,0	3 784,8	6 550,1	213	1 145,8	8 989,7	6 482,2		32 430,4
	UEMOA	71 218,4	110 182,4	84 434,8	2 861,6	146 866,8	57 328,5	108 366,5	82 391,8	663 650,9

Source : BCEAO / Cellule sous-régionale de réconciliation des données sur les échanges intra-UEMOA

### C - Estimation de la matrice des flux touristiques intra-communautaires en 2022

(en millions FCFA)

		Recettes de tourisme au crédit par pays								
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Dépenses de tourisme au débit par pays	Bénin		3 669,2	1 228,7	257	802	4 366,4	5 265,9	8 536,4	24 125,9
	Burkina	23 054,7		8 666,8	164	3 734,8	4 197,5	4 821,1	12 734,9	57 374,1
	Côte d'Ivoire	33 219,8	36 997,8		143	3 726,7	4 939,2	2 950,5	16 027,7	98 004,6
	Guinée-Bissau	7	19	32		46	38	5 813,3	7	5 961,8
	Mali	3 821,2	12 841,2	11 285,6	1 520,4		3 289,2	4 980,6	4 872,9	42 611,1
	Niger	5 559,8	2 818,1	973	53	1 502,6		7 112,9	2 721,8	20 740,5
	Sénégal	2 525,0	6 556,1	2 639,2	1 826,8	3 468,8	1 345,5		1 098,8	19 460,2
	Togo	23 287,1	2 164,8	593	173	701	2 550,2	7 405,6		36 874,8
	UEMOA	91 474,9	65 066,4	25 417,3	4 137,2	13 982,4	20 725,7	38 350,0	45 999,2	305 153,0

Source : BCEAO / Cellule sous-régionale de réconciliation des données sur les échanges intra-UEMOA



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)